

**PLAN DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES
DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MANICOUAGAN**

VERSION FINALE

Préparé par :

**Normand Brochu, ing.
Régie Intermunicipale d'Enfouissement
Sanitaire de Manicouagan (RIESM)**

et

**Denis Cardinal,
consultant en environnement et en tourisme**

UN PAS VERS UNE MRC PLUS PRÈS DE LA NATURE

Juin 2004

**MRC DE MANICOUAGAN
PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

LISTE DES CHAPITRES

- CHAPITRE 1 : DESCRIPTION DU TERRITOIRE DE PLANIFICATION
- CHAPITRE 2 : INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES
- CHAPITRE 3 : GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
- CHAPITRE 4 : BILAN DE MASSE 2001
- CHAPITRE 5 : BILAN DE MASSE 2008
- CHAPITRE 6 : PRINCIPES, ORIENTATIONS DE GESTION, OBJECTIFS SPÉCIFIQUES ET ÉCHÉANCIER
- CHAPITRE 7 : ESTIMÉ PRÉLIMINAIRE ET BUDGET
- CHAPITRE 8 : PROGRAMME DE SUIVI ET ATTEINTE DES OBJECTIFS
- LEXIQUE
- LISTE DES ABRÉVIATIONS
- BIBLIOGRAPHIE
- LISTE DES PERSONNES CONTACTÉES

LISTE DES TABLEAUX

CHAPITRE 1

Tableau 1 : Bilan de la gestion des matières résiduelles de 1988 à 2000	5
Tableau 2 : Variation de la population	22
Tableau 3 : Densité de la population	24
Tableau 4 : Perspective de la population et des ménages	26
Tableau 5 : Population et nombre de logements privés.....	27
Tableau 6 : Entreprises et emplois par secteurs d'activités	29

CHAPITRE 2

Tableau 7 : Liste des infrastructures sur le territoire de la MRC	8
Tableau 8 : Identification des récupérateurs dans les garages de la MRC.....	11

CHAPITRE 3

Tableau 9 : Caractéristiques générales concernant la collecte des matières résiduelles.....	22
Tableau 10: Contrats de collecte des matières résiduelles domestiques	24
Tableau 11: Contrats de collecte sélective des matières recyclables	25
Tableau 12: Contrats de collecte des résidus domestiques dangereux.....	26
Tableau 13: Collecte des encombrants	27
Tableau 14: Collecte des boues	28
Tableau 15: Contrats de collecte des matières recyclables dans les ICI.....	29
Tableau 16: Contrats de collecte spéciale	30
Tableau 17: Activités de communication et de sensibilisation	31
Tableau 18: Coûts totaux assurés par le secteur municipal	32

LISTE DES TABLEAUX (SUITE)

CHAPITRE 4

Tableau 19: Bilan des matières éliminées au site d'enfouissement sanitaire (2001).....	6
Tableau 20 : Identification des principaux générateurs ICI et nature de leurs déchets...	7
Tableau 21 : Total des matières en provenance des ménages de la MRC de Manicouagan éliminées au cours de l'année 2001 (en tonnes)	8
Tableau 22 : Bilan des matières éliminées dans les dépôts en tranchée	9
Tableau 23 : Total des matières éliminées en provenance des ICI (en tonnes)	10
Tableau 24 : Sites privés d'enfouissement	13
Tableau 25 : Portrait détaillé des matières recyclables récupérées (2001)	14
Tableau 26 : Portrait des matières compostables.....	15
Tableau 27 : Bilan des résidus dangereux.....	16
Tableau 28 : Bilan des matériaux secs	17
Tableau 29 : Portrait de la récupération, du recyclage et de la valorisation du textile et d'objets divers	18
Tableau 30 : Portrait des matières consignées récupérées et valorisées dans la MRC de Manicouagan au cours de l'année	19
Tableau 31 : Synthèse des quantités de matières résiduelles générées pour l'ensemble du territoire de planification	20
Tableau 32 : Données comparatives	21
Tableau 33 : Portrait de la production journalière de matières résiduelles du secteur municipal	22
Tableau 34 : Portrait des matières générées du secteur municipal	24
Tableau 35 : Potentiel de mise en valeur des matières résiduelles du secteur municipal	26
Tableau 36 : Portrait des matières pouvant être récupérées par la collecte sélective...	28

LISTE DES TABLEAUX (SUITE)

Tableau 37 : Portrait des matières résiduelles générées dans le secteur de l'éducation	30
Tableau 38 : Portrait des matières résiduelles générées dans le secteur de la santé ..	32
Tableau 39 : Boues de fosses septiques dans la MRC Manicouagan	34
Tableau 40 : Boues municipales issues d'un système de traitement	35
Tableau 41 : Synthèse des données de la BDM' pour l'ensemble de la MRC Manicouagan	37
Tableau 42 : Inventaire des installations de traitement de la MRC Manicouagan	41
Tableau 43 : Inventaire des installations d'élimination de la MRC Manicouagan	41
Tableau 44 : Inventaire des installations des MRC environnantes.....	42
 CHAPITRE 5	
Tableau 45 : Sommaire des entrées au site d'enfouissement	3
Tableau 46 : Bilan des matières résiduelles – objectifs 2008	7
Tableau 47 : Déchets à éliminer après l'application des objectifs de récupération	9
Tableau 48 : Secteurs à privilégier	10
 CHAPITRE 6	
Tableau 49 : Service ou organisme de gestion intégrée des matières résiduelles	29
 CHAPITRE 7	
Tableau 50 : Estimation préliminaire des coût d'implantation du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC Manicouagan.....	3
Tableau 51 : Impact potentiel additionnel des mesures préconisées (municipal)	5
Tableau 52 : Prévisions budgétaires – hypothèse A.....	21
Tableau 53 : Prévisions budgétaires – hypothèse B.....	23

LISTE DES FICHES

CHAPITRE 1

Fiche 1.1 :	Profil de la MRC de Manicouagan	32
Fiche 1.2 :	Nombre d'unité d'évaluation résidentielle	33
Fiche 1.3 :	Mode d'occupation.....	34
Fiche 1.4 :	Niveau de scolarité	35
Fiche 1.5 :	Population active selon l'industrie par municipalité	36
Fiche 1.6 :	Population selon le groupe d'âge et sexe	37
Fiche 1.7 :	Revenu moyen des familles.....	39
Fiche 1.8 :	Population selon le MAM du Québec	40
Fiche 1.9 :	Localisation générale de la MRC Manicouagan par rapport au Québec..	41
Fiche 1.10 :	Occupation du territoire de la MRC Manicouagan	42
Fiche 1.11 :	Localisation des installations de traitement.....	43

CHAPITRE 4

Fiche 4.1 :	Bilan des matériaux secs	43
-------------	--------------------------------	----

CHAPITRE 6

Fiche 6.1 :	Campagne de sensibilisation	29
Fiche 6.2 :	Compostage domestique	30
Fiche 6.3 :	Herbicyclage	33
Fiche 6.4 :	La réglementation	34
Fiche 6.5 :	Collecte des ordures ménagères	35
Fiche 6.6 :	Collecte sélective	37

LISTE DES FICHES (SUITE)

Fiche 6.7 :	Récupération des R.D.D.	40
Fiche 6.8 :	Collecte spéciale.....	42
Fiche 6.9 :	Déchetterie	44
Fiche 6.10 :	Compostage centralisé	49
Fiche 6.11 :	Tarifcation	53

**MRC DE MANICOUAGAN
PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**CHAPITRE 1
DESCRIPTION DU TERRITOIRE DE PLANIFICATION**

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	1
1 DESCRIPTION DU TERRITOIRE DE PLANIFICATION	2
1.1 INTRODUCTION	2
1.2 CADRE GÉNÉRAL	3
1.2.1 Cadre législatif	3
1.2.2 Bilan québécois	5
1.3 DESCRIPTION DU TERRITOIRE	6
1.3.1 Description du territoire de planification de la MRC de Manicouagan.....	6
1.3.2 Description géographique de la Ville de Baie-Comeau.....	9
1.3.3 Description géographique de Chute-aux-Outardes.....	12
1.3.4 Description géographique de Pointe-aux-Outardes	13
1.3.5 Description géographique de Pointe-Lebel	14
1.3.6 Description géographique de Ragueneau.....	15
1.3.7 Description géographique de Betsiamites.....	16
1.3.8 Description géographique de Baie-Trinité.....	17
1.3.9 Description géographique de Franquelin	18
1.3.10 Description géographique de Godbout	19
1.3.11 Description géographique du TNO de la Rivière-aux-Outardes.....	20
1.4 DÉMOGRAPHIE	22
1.5 ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET PROJECTION	28

1 DESCRIPTION DU TERRITOIRE DE PLANIFICATION

1.1 INTRODUCTION

La Régie intermunicipale d'enfouissement sanitaire de Manicouagan (ci-après appelée la Régie ou RIESM) s'est vu confier, en vertu de l'article 53.5 de la L.Q.E., par la résolution 2002-35 de la Municipalité régionale de comté de Manicouagan, le 13 janvier 2002, la responsabilité d'élaborer le projet de plan de gestion des matières résiduelles.

La RIESM a été constituée le 28 mai 1982 suite à une entente (1979) conclue entre la Ville de Hauterive, les villages de Chute-aux-Outardes, de Pointe-Lebel et de Pointe-aux-Outardes et la paroisse de Ragueneau. Après la fusion des villes de Baie-Comeau et de Hauterive, la Ville de Baie-Comeau s'est joint à la Régie. La principale responsabilité de la Régie est l'enfouissement des déchets pour le territoire de Baie-Comeau et des quatre (4) municipalités de l'ouest de la MRC Manicouagan. Elle veille, entre autres, à la gestion et aux opérations du lieu d'enfouissement sanitaire.

Face au problème que constitue l'enfouissement des déchets, la RIESM est heureuse de s'impliquer dans un plan de réduction des déchets à enfouir. Une réduction sensible des quantités permettrait en effet d'allonger la durée utile du LES et de réduire au minimum les besoins en élimination.

Le plan de gestion fait le point sur la situation des déchets et propose des solutions adaptées pour atteindre les objectifs gouvernementaux en l'an 2008.

1.2 CADRE GÉNÉRAL

1.2.1 CADRE LÉGISLATIF

En septembre 1998, le ministre de l'Environnement du Québec déposait « Le plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008 ». Ce plan d'action, réécrit et publié dans la Gazette officielle du Québec, en septembre 2000, est devenu la « *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* ».

La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 a pour objet :

1. de prévenir ou réduire la production de matières résiduelles, notamment en agissant sur la fabrication et la mise en marché des produits;
2. de promouvoir la récupération et la valorisation des matières résiduelles;
3. de réduire la quantité de matières résiduelles à éliminer et d'assurer une gestion sécuritaire des installations d'élimination;
4. d'obliger la prise en compte par les fabricants et importateurs de produits des effets qu'ont ces produits sur l'environnement et des coûts afférents à la récupération, à la valorisation et à l'élimination des matières résiduelles générées par ces produits.

Cette politique propose comme objectif général de mettre en valeur 65% des matières résiduelles pouvant être mises en valeur annuellement. Des objectifs de valorisation par matière pour chaque secteur ont été fixés. Ils sont résumés ci-dessous.

Dans les municipalités :

- 60% du verre, du plastique, du métal, des fibres, des encombrants et de la matière putrescible;
- 75% des huiles, peintures et des pesticides (RDD);
- 60% des autres RDD;
- 50% du textile;
- 80% des contenants consignés à remplissage unique de bière et de boisson gazeuse;
- 20% de l'aluminium non consigné.

Dans les ICI :

- 85% des pneus;
- 95% des métaux et du verre;
- 70% du plastique et des fibres, incluant le bois, les papiers et les textiles;
- 65% des résidus putrescibles (60% résidus putrescibles et 70% bois).

Dans l'industrie de la construction, de la rénovation et de la démolition :

- 60% de toutes les matières pouvant être mises en valeur, soit papiers et emballages, granulats, bois, acier, autres métaux.

Enfin, le seul résidu qui devrait être éliminé serait le déchet ultime, soit celui issu du tri, du conditionnement et de la mise en valeur de toutes les matières résiduelles. D'autre part, il faut s'assurer de la sécurité des activités d'élimination tant pour les personnes que pour l'environnement.

Afin de favoriser l'atteinte de ces objectifs :

Les municipalités régionales de comté du Québec doivent se doter de plans de gestion des matières résiduelles au plus tard deux ans après l'entrée en vigueur des mesures législatives habilitantes.

Les municipalités régionales de comté doivent mettre en place des mécanismes adéquats pour favoriser la participation des citoyens et des citoyennes lors de l'élaboration des plans de gestion et du suivi de leur mise en œuvre.

1.2.2 BILAN QUÉBÉCOIS

Il est utile, avant de se lancer dans l'élaboration du plan de gestion de notre territoire, de dresser un bilan de la situation de la gestion des matières résiduelles au Québec. Ce portrait nous permet de réaliser que, dans son ensemble, le Québec a beaucoup de chemin à parcourir pour diminuer sa masse de matières résiduelles à éliminer. Il nous permet également de comparer l'efficacité de notre gestion à l'ensemble des résultats obtenus par le Québec.

Tableau 1 : Bilan de la gestion des matières résiduelles

BILAN DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE 1988 À 2000 (EN MILLIONS DE TONNES MÉTRIQUES)						
Destination	1988	1992	1994	1996	1998	2000
Génération	7,0	7,1	7,2	8,5	9,1	10,9
Élimination	5,7	5,5	5,2	5,5	5,7	7,1
Récupération	1,3	1,6	2,0	3,0	3,4	3,8
Taux de récupération	18%	22%	28%	35%	37%	35%
Population	6 860 400	7 150 700	7 275 000	7 208 884	7 334 094	7 372 448
Taux par habitant (tonnes/personne/année)						
Génération	1,02	0,99	0,99	1,18	1,24	1,48
Élimination	0,84	0,77	0,71	0,76	0,78	0,96
Récupération	0,18	0,22	0,27	0,42	0,46	0,52

Source : Guide d'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles,
Association des Organismes municipaux de Gestion des matières résiduelles, page 26

1.3 DESCRIPTION DU TERRITOIRE

1.3.1 Description du territoire de planification de la MRC de Manicouagan

Le territoire d'application du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Manicouagan couvre l'ensemble de son territoire.

La MRC de Manicouagan fut créée officiellement le 1er avril 1981 conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Son territoire correspond à une région d'appartenance comprise entre la rivière Bersimis et la limite nord du canton de Royer à Baie-Trinité. Le fleuve Saint-Laurent constitue la borne sud de ce territoire alors que la borne nord correspond au 51°32' de latitude nord. La MRC de Manicouagan couvre une superficie de 39 745,09 km², ce qui en fait une des plus grandes du Québec. Cependant ce vaste territoire ne comprend que huit (8) municipalités, soient : Ragueneau, Chute-aux-Outardes, Pointe-aux-Outardes, Pointe-Lebel, Baie-Comeau, Franquelin, Godbout et Baie-Trinité, lesquelles représentent moins de 5% du territoire régional avec 2 011,32 km². Le reste du territoire de la MRC de Manicouagan est donc composé de plus de 95% de territoire non organisé (37 432,94 km²). L'on retrouve également la réserve indienne de Betsiamites (283 km²) sous juridiction fédérale. La presque totalité de la MRC étant constituée de terres du domaine public, elle est peu assujettie au zonage agricole, ce qui la distingue de plusieurs autres MRC.

La MRC Manicouagan est entourée à l'est par la MRC des Sept-Rivières, au nord par la MRC de Caniapiscau, à l'ouest par celle du Fjord-du-Saguenay et celle de La Haute-Côte-Nord. Dans sa partie sud, elle baigne dans le fleuve Saint-Laurent. Elle possède une façade maritime de 130 km.

Les questions de distances y ont une importance capitale et la région est essentiellement exploitée pour ses ressources primaires. La pêche, la forêt, l'hydro-électricité (qui facilite entre autres la fabrication de l'aluminium) et la ressource faunique sont la base de sa richesse. Les gens de Manicouagan doivent composer avec ces données et les contraintes géographiques au niveau du développement régional, y compris dans la gestion des matières résiduelles.

La MRC de Manicouagan est identifiée comme une région de ressources et l'exploitation de ses richesses naturelles (fourrure, poisson, bois, électricité) est à l'origine de son développement économique. La demande de matières premières a exigé d'importants travaux d'infrastructures et l'implantation d'équipement de haute productivité. Ce développement a donné naissance à des municipalités localisées à proximité de la ressource naturelle et de la zone de transbordement. Des services publics ont été concentrés dans ces localités en croissance et ont contribué à polariser le développement. Ce mode d'organisation du territoire fait ressortir l'importance de la Ville de Baie-Comeau, là où réside la majeure partie de la population de la MRC (68,6%). La voie maritime du Saint-Laurent et le port de mer de Baie-Comeau, navigable à l'année, favorisent la présence de grandes industries de transformation (aluminerie, papeterie, scierie, hydroélectricité ainsi que des entrepôts céréaliers) qui font de Baie-Comeau le cœur économique de la MRC. L'activité commerciale y joue un rôle important. On y retrouve la plupart des services publics: administratif, hospitalier, éducatif et épiscopal. Les autres municipalités ont su mettre en valeur plusieurs potentiels naturels de leur territoire tels que: bois de sciage, mines, agriculture, pêche sportive, transformation du poisson et villégiature. Cependant leur vie socio-économique est intimement liée à la Ville de Baie-Comeau surtout au plan de l'emploi.

La majeure partie de la production des biens de la région est exportée sur les marchés québécois, canadiens et internationaux.

Le réseau routier est constitué par les routes provinciales, 138 (est-ouest) et 389 (nord-sud), cette dernière raccordant le Québec au Labrador terre-neuvien. Un service de traversier relie Baie-Comeau et Godbout à la rive sud et un traversier-rail au réseau ferroviaire nord américain. La région peut aussi compter sur des routes secondaires donnant accès à une bonne partie du territoire. L'aéroport régional complète l'ensemble du réseau des communications de la MRC.

La MRC est constituée de deux unités physiographiques qui présentent des panoramas saisissants: le littoral du fleuve Saint-Laurent et le massif Laurentidien. Ce massif de même que le fleuve recèlent un riche potentiel faunique, aujourd'hui encore pratiquement à l'état sauvage. Le vaste réseau hydrographique sert à la production d'électricité et permet des activités de pêche sportive.

Le secteur d'intérêt patrimonial se concentre principalement le long du littoral du Saint-Laurent et témoigne de l'occupation et des activités humaines des temps anciens. L'histoire régionale s'avère très riche et ses racines plongent au cœur des siècles. Elle révèle trois grandes périodes d'occupation: la période de la présence amérindienne qui remonte à plus de 5000 ans; celle des pionniers blancs, agriculteurs et pêcheurs, au 18^e siècle, sonne le glas du mode de vie autochtone; et finalement l'ère des grands développements industriels et hydroélectriques du 20^e siècle, qui allaient relancer le peuplement de la région. Chaque période nous laisse des témoignages, certains peu apparents comme les vestiges archéologiques, par contre d'autres sont beaucoup plus connus tels les célèbres barrages du complexe Manic-Outardes.

La fiche 1 nous montre le profil de la MRC pour le lecteur qui voudrait plus d'informations.

1.3.2 Description géographique de la Ville de Baie-Comeau (1937)

Chef-lieu de la MRC de Manicouagan, la Ville de Baie-Comeau s'étend sur une superficie de 372 km². Cette ville est située en partie dans la plaine côtière et dans le piémont laurentidien. La partie ouest est marquée par le profil deltaïque de la Rivière Manicouagan, où le drainage souvent déficient donne lieu à la présence de tourbières alors que le secteur est rocheux avec de petites vallées comblées par des formations meubles. L'altitude y varie de 6 à 107 mètres. Dès que l'on traverse la rivière Amédée, les falaises surplombent le fleuve jusqu'à la rivière à la Chasse où l'on retrouve un delta formé de sable et d'argile, secteur propice aux glissements de terrain. Par la suite, les falaises et les monticules rocheux reprennent jusqu'à la limite est de la municipalité localisée au centre de la baie Saint-Pancrace. Le paysage de ce secteur est marqué par le piémont laurentidien. L'on retrouve sur le territoire plusieurs lacs dont les lacs : à la Chasse où le secteur Marquette, les compagnies Abitibi Consolidated et Alcoa y puisent l'eau domestique et industrielle, Castelnau, Petit Bras, La Chesnaye, Amédée, Saint-Pancrace, Potvin et plusieurs petits lacs de villégiature. Le réseau hydrographique est dominé par la rivière Manicouagan se déversant dans le fleuve Saint-Laurent dans la section la plus à l'ouest de la municipalité. Les autres rivières, Amédée, La Chasse et aux Anglais sont de moindre envergure mais chacune possède un barrage de retenue à des fins soit récréative, soit d'alimentation en eau.

La végétation s'identifie à sa situation médio-nordiques se caractérisant par une dominance des résineux. Cependant, dans beaucoup de secteurs où il y a eu des coupes des résineux, l'on retrouve une végétation de trembles et de bouleaux. Compte tenu des conditions géomorphologiques, on n'observe plus ou pas de mise en valeur agricole. Autrefois, la famille Trudel y exploitait la « ferme Trudel » le long de la rivière Amédée, mais à cause de l'urbanisation et de la perte importante d'une partie du troupeau, cette exploitation fut abandonnée au profit de l'immobilier.

Le territoire de Baie-Comeau, avec deux agglomérations urbaines distantes de plus de cinq (5) kilomètres, constitue un héritage des ex-villes de Baie-Comeau et de Hauterive, villes fusionnées en 1982. Ces deux agglomérations se démarquent par des vocations distinctes. En effet, chacune comporte un centre-ville, un centre commercial et un tissu commercial plus ou moins dense. L'agglomération du secteur Marquette se distingue par sa vocation industrielle et portuaire. L'on retrouve dans cette agglomération une papetière, Abitibi Consolidated, une aluminerie, Alcoa, alors que celle de Mingan affiche une vocation institutionnelle et commerciale. La partie boisée entre les deux secteurs commence peu à peu à se développer en un parc industriel et une zone institutionnelle où sera bientôt érigé le CSLC.

Nous retrouvons également sur son territoire un site naturel appelé le parc Boréal du Saint-Laurent. Ce parc couvre un territoire important dans la partie nord-est de la municipalité. Ce parc est actuellement peu développé et a comme objectif de rapprocher la population de la nature.

Enfin, pour les fins du présent plan de gestion, nous avons, à partir du rôle d'évaluation de la Ville de Baie-Comeau, établi le nombre de logements sur le territoire de la municipalité.

La répartition des logements s'établit comme suit :

	UNITÉS *	NOMBRE LOGEMENTS	%
Condo	27	27	0,2
Résidences unifamiliales	4 816	4 816	47,3
2 logements	677	1 354	13,3
3 logements	174	522	5,1
4 logements	76	304	2,9
5 logements	33	165	1,6
6 à 9 logements	130	910	8,9
10 à 19 logements	36	540	5,3
20 à 29 logements	8	192	1,8
30 à 49 logements	2	90	0,9
50 à 99 logements	1	50	0,4
Chalets	106	106	1,0
Habitations en commerce	9	9	-
Maisons mobiles	1 074	1 074	10,5
Autres	7	7	-
Total		10 166	100 %

* : Rôle d'évaluation 2000, Ville de Baie-Comeau

Nous constatons que 8 219 logements ou 80,8% sont situés soit dans des résidences unifamiliales, soit des maisons mobiles et des résidences de quatre (4) logements et moins.

Nous vous référons à la fiche 2 pour connaître le nombre d'unités d'évaluation résidentielle de chacune des municipalités ainsi que le nombre de logements permanents et saisonniers; à la fiche 3 pour connaître le mode d'occupation; à la fiche 4 pour connaître le niveau de scolarité; à la fiche 5 pour obtenir le secteur d'emploi; à la fiche 6 pour la population par groupe d'âge et enfin, à la fiche 7 pour le revenu moyen familial.

1.3.3 Description géographique de Chute-aux-Outardes (1951)

Municipalité de 8 km², Chute-aux-Outardes est situé sur une ancienne terrasse marine formant un promontoire sur la rivière et le fleuve. De caractère urbain, cette municipalité possède le parc immobilier résidentiel de 607 unités d'habitations dont 99% sont situées dans des résidences de quatre (4) logements et moins.

Comme dans celui de Baie-Comeau, aucune mention n'est faite en ce qui concerne des activités ou un groupe d'activités reliées à la gestion des matières résiduelles.

Au niveau de l'affectation du territoire, l'on retrouve des affectations telles que l'habitation, utilité publique, industrielo-commerciale, forestière, minière, commerce et services, préservation et récréo-touristique.

En consultant le plan d'accompagnement du plan d'urbanisme, l'on constate un périmètre urbain de densité faible à moyenne, contenant principalement des maisons unifamiliales et des commerces de chaque côté de la route 138, traversant la municipalité de l'ouest vers l'est, en provenance de Ragueneau vers Baie-Comeau. Une zone relativement petite est réservée pour les industries légères.

1.3.4 Description géographique de Pointe-aux-Outardes (1964)

Cette municipalité est située sur la péninsule de Manicouagan qu'elle partage avec sa voisine la municipalité de Pointe-Lebel. D'une superficie de 71 km², elle constitue un environnement favorisant le développement résidentiel (permanent ou saisonnier), de la villégiature ou de la récréation de plein air. Cependant le centre de la péninsule est plus propice à la fonction agricole à cause des grandes étendues planes et protégées par la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec. Le parc immobilier résidentiel comprend 659 unités d'habitations qui, à l'exception d'une unité, sont toutes situées dans des résidences de moins de quatre (4) logements.

Au niveau de l'occupation du sol, cette municipalité se caractérise par une vocation résidentielle dominée par des types d'habitations à faible densité. L'on y retrouve également les types de commerces accompagnant le milieu résidentiel. Cependant, la fonction industrielle est concentrée autour de l'entreprise « La Scierie des Outardes » oeuvrant dans la transformation du bois. Cette scierie emploie 395 employés et elle est la plus importante dans l'est du Canada. Plusieurs entreprises complémentaires sont regroupées dans ce secteur comme des services environnementaux. Il est à noter la présence d'un important parc écologique, « Le parc nature de Pointe-aux-Outardes ». Ce parc est un territoire de conservation et de récréation reconnu provincialement. De plus, un important centre de recherche sur la pomme de terre, les petits fruits sauvages et autres ressources régionales est situé dans cette municipalité.

1.3.5 Description géographique de Pointe-Lebel (1902)

Sur 91 km², cette municipalité occupe l'autre partie de la péninsule et son relief, constitué de dépôt deltaïque, est marqué par d'imposantes falaises de sable et de grandes tourbières. Développée linéairement de part et d'autre du chemin Granier, nous y retrouvons un noyau villageois où la construction demeure faible, deux parcs de maisons-mobiles et un terrain de camping. Comme sa voisine, elle offre un environnement propice au développement résidentiel (permanent ou saisonnier) de la villégiature ou de la récréation de plein air. Le parc immobilier résidentiel est constitué de 879 unités d'habitations dont plus de 99% sont situées dans des résidences de moins de quatre (4) logements.

Au niveau de l'occupation du sol, en plus de ce que nous avons mentionné plus haut, nous notons la présence de commerces reliés à la fonction résidentielle et une industrie d'exploitation des tourbières « Premier Horticulture ». L'aéroport régional de Baie-Comeau constitue un équipement majeur et a eu une incidence sur le développement de cette municipalité à forte proportion résidentielle.

1.3.6 Description géographique de Ragueneau (1951)

Située dans la plaine côtière, son relief est relativement plat et est constitué d'anciennes terrasses marines. L'on y retrouve des dépôts d'argile très importants et des dépôts de matériaux meubles comme du sable et du gravier. Sur une superficie de 215 km², cette municipalité, par son organisation spatiale, est le modèle type d'une agglomération rurale issue de la colonisation. Le climat et le type de sol permettaient l'activité agricole mais cette activité a cédé la place à une activité résidentielle.

D'ailleurs, les résidences sont construites linéairement de part et d'autres de la route 138, traversant cette municipalité d'ouest en est, et du rang II. Il s'agit d'une occupation à très faible densité de type rural à semi-urbain dans la partie centre de la municipalité. Le parc immobilier résidentiel est constitué de 654 unités d'habitations dont plus de 99% sont situées dans des résidences de moins de quatre (4) logements.

Les aires d'affectation du sol sont sensiblement les mêmes que sa voisine, soit Chuteaux-Outardes. Cependant, cette municipalité prévoit des zones qui permettent l'enfouissement des matières non recyclables. C'est d'ailleurs dans cette municipalité où l'on retrouve, à cause d'un épais dépôt d'argile, le site de dépôts d'une aluminerie, d'une scierie et le nouveau site d'enfouissement régional pour les municipalités de la région. L'on retrouve également une scierie d'importance, Kruger, qui emploie 85 employés et produit 99 000 000 pmp de bois par année.

La Société de développement de Ragueneau est responsable de la gestion de la forêt habitée ainsi que la mise en valeur du quai, des îles de Ragueneau et d'autres sites d'intérêt écotouristique.

1.3.7 Description géographique de Betsiamites

La plus importante réserve indienne de la Côte-Nord, autorisée par l'État en 1862, est située à l'embouchure de la rivière Betsiamites et porte ce nom. Aménagée sur la plaine côtière, cette communauté montagnaise regroupait 2 700 personnes sur la réserve en 1999. Le conseil de bande de Betsiamites dirige les activités sur ce territoire de l'ordre de 63 000 acres ou 283 km². L'employeur principal est le conseil de bande. Pendant de nombreuses années, des compagnies ont exploité les forêts de la réserve et graduellement la communauté montagnaise a acquis certains pouvoirs détenus par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le parc immobilier est composé de 539 résidences qui sont toutes constituées de résidences de moins de quatre (4) logements.

Le territoire étant constitué en grande partie de forêts, la société d'aménagement et de développement forestier de Betsiamites, organisme indépendant du conseil de bande, en gère l'exploitation et l'aménagement. Deuxième plus gros employeur de la réserve, ses activités sont concentrées de juin à décembre. En plus de la gestion de la forêt, la culture de tomates de serres a débuté et il est envisagé de prendre de l'exploitation vers d'autres cultures.

Un important site touristique a été développé pour permettre la mise en valeur de la culture autochtone, il s'agit du Centre villégiature de Papinachois.

1.3.8 Description géographique de Baie-Trinité (1955)

L'actuel village de 537 km² s'étale le long de la côte et fut développé par la Saint-Lawrence Paper Mills dès 1930. À l'ouest de la rivière de la Trinité, la Saint-Lawrence aménage un quartier résidentiel pour ses cadres alors qu'à l'est, ce sont les maisons des ouvriers et des pêcheurs. Le village s'étend sur plusieurs kilomètres de côte et la densité est faible. La Saint-Lawrence quitta en 1967.

La côte contient beaucoup de dépôts fluvio-glaciaires et marins et deux grandes rivières traversent cette municipalité, soit la rivière de la Trinité et la Petite rivière de la Trinité.

En ce qui concerne l'occupation du sol, environ 85% des bâtiments sont de type résidentiel faible densité et 75% de ceux-ci se retrouvent dans le noyau du village. Un petit groupe d'une trentaine d'habitations se retrouve aux Islets-Caribou. Les résidences secondaires se répartissent majoritairement dans le milieu rural. Les commerces sont à vocation locale et régionale. La pêche est une activité importante et l'on y retrouve une usine de transformation de produits de la pêche.

Le parc immobilier de 504 logements est presque exclusivement contenu dans des résidences de quatre (4) logements et moins à l'exception d'une unité de cinq (5) logements.

L'on retrouve sur le territoire de cette municipalité la Zec Baie-Trinité qui est orientée vers la chasse et la pêche et couvre un immense territoire débordant largement sur le TNO et sur le territoire de la MRC Sept-Rivières.

Plusieurs thématiques touristiques très importantes y ont été développées autour des naufrages, du Phare de Pointe des Monts, de la pêche au saumon et des paysages marins spectaculaires.

1.3.9 Description géographique de Franquelin (1978)

Municipalité de 530 km², construite entre les massifs rocheux du piémont laurentidien et la mer, nous montre d'impressionnantes falaises plongeant dans la mer et des plages recouvertes de roches arrondies par le jeu des marées.

La proximité de Baie-Comeau fait de Franquelin une banlieue résidentielle à cette première. Le noyau villageois est de faible densité. Cependant, beaucoup de résidences secondaires, de plus en plus converties en résidences principales, sont construites le long du fleuve et principalement dans le secteur de la rivière Mistassini. La fonction commerciale se limite à quelques établissements de vente au détail de biens et services de consommation courante. Il y a également un hôtel qui, en plus d'offrir le gîte, offre également le couvert.

L'on constate que la fonction résidentielle occupe plus de 90% du nombre de bâtiments totaux de la municipalité. Comme mentionné plus haut, il s'agit d'une affectation du sol à faible densité. La fonction commerciale et services et la fonction publique complètent sensiblement l'occupation du sol. Cependant, la fonction récréative occupe une place privilégiée et les sites à potentiel récréo-touristique sont nombreux et diversifiés. Également, la fonction forestière, en raison du potentiel économique lié à l'exploitation de la ressource, est une préoccupation constante. Le parc immobilier de 380 logements dont 174 permanents est presque exclusivement contenu dans des unités de moins de quatre (4) logements à l'exception d'une unité de cinq (5) logements.

Un important centre d'interprétation témoigne de l'histoire de l'exploitation et de la vie en forêt, il s'agit du Village forestier d'antan.

1.3.10 Description géographique de Godbout (1955)

Ce village côtier, enchâssé dans une baie profonde, couvre 204 km² et fut développé par la Saint-Régis Paper Co. en construisant, à l'est, les immeubles de l'entreprise et à l'ouest, les maisons des pionniers et des ouvriers. Avant l'arrivée de la compagnie, des familles y vivaient déjà puisqu'il s'agit de l'un des plus anciens villages de la Côte-Nord. La compagnie a quitté Godbout en 1971 et celui-ci s'est tourné résolument vers la pêche. Un traversier y relie la Côte-Nord à la rive sud du Saint-Laurent.

Les affectations du sol sont principalement la fonction résidentielle de faible densité, le commerce pour desservir cette communauté, la forêt et la fonction récréo-touristique. La fonction résidentielle est composée de 332 unités d'habitation presque toutes constituées d'unités de quatre (4) logements et moins à l'exception de deux (2) unités de six (6) à neuf (9) logements.

La pêche au saumon sur la rivière Godbout favorise la venue de pêcheurs et une Zec, la Zec des Rivières Godbout et Mistassini, y accueille chaque année les amateurs de chasse et de pêche.

1.3.11 Description géographique du Territoire non organisé (TNO) de la Rivière-aux-Outardes

Le TNO occupe toute la partie nord de chacune des municipalités. Le couvert végétal, constitué d'une forêt de type boréale et composé à 90% de conifères, est l'un des premiers moteurs de développement de la MRC. En effet, les peuplements forestiers matures, abondants et accessibles, peuvent soutenir un volume de coupe d'environ 2 500 000 m³/an sur une planification de plus d'un siècle.

Quatre (4) grandes compagnies forestières transforment cette forêt en bois d'œuvre et en pâte à papier. Sur cet immense territoire, les ressources hydroélectriques sont exploitées par Hydro-Québec et aussi par La Compagnie hydroélectrique Manicouagan qui exploite le barrage McCormick sur la rivière Manicouagan. Le complexe Manic-Outardes fournit près de 40% de toute l'énergie électrique du Québec. Le TNO, avec ses facilités d'accès et son important réseau hydrographique permet la pratique des activités de loisirs, de la chasse et de la pêche. Quatre (4) zones d'exploitation contrôlée (ZEC) dont une est entièrement située dans les limites du TNO de la Rivière-aux-Outardes. La zec de la rivière Trinité est située en partie dans le TNO et dans la municipalité de Baie-Trinité. Les zec de la rivière Godbout et celle de Baie-Trinité permettent la pêche au saumon atlantique et à la truite de mer.

Plusieurs pourvoiries dont la Pourvoirie du lac des Iles enr., le Domaine du lac Dionne inc., le Club de chasse et pêche Godbout inc., la Pourvoirie du lac Miquelon Itée, la Pourvoirie Manicouagan inc., La Sentinelle du Nord inc., Les Expéditions Manicouagan Itée, le Relais Gabriel et la Pourvoirie du lac Matawipi inc. offrent camps, chalets, services d'hébergement et de restauration pour activités de chasse, de chasse à l'arc, de piégeage, de pêche à l'omble de fontaine, à la ouananiche, au touladi, au brochet et au corrégone.

Les monts Groulx, situés à 325 km de Baie-Comeau et facilement accessible par la route 389 attirent une clientèle avide de voyage en traîneau à chiens et de ski de fond pour découvrir ces hauts sommets dont les plus importants sont ceux du mont de Babel (952 m), situé sur l'île René-Levasseur et le massif des monts Groulx, troisième chaîne en importance au Québec (1000 m) et également pour découvrir un paysage arctique, enchâssé au cœur d'une forêt boréale.

L'occupation du sol de ce grand territoire est affecté principalement à la ressource forestière, à l'hydroélectricité, à la villégiature et un peu d'exploitation minière tel que carrières et sablières. Malgré que ce territoire présente un fort potentiel pour l'exploitation de diverses variétés de granite et de minéraux, il n'y a pas actuellement d'exploitation commerciale.

La ressource forestière est largement exploitée ainsi que la ressource hydroélectrique.

La villégiature, par son parc immobilier d'environ 2 163 bâtiments divers, construits sur les terres publiques, attire les adeptes à compter de la fin de mai jusqu'à la fin octobre. Cette population, très saisonnière et ponctuelle, n'est pas comptabilisée dans aucune source d'information.

1.4 DÉMOGRAPHIE

La population de Manicouagan compte 33 620 personnes selon le recensement de 2001 ou 34,4% de la Côte-Nord qui comptait alors 97 766 personnes. Selon les plus récentes données démographiques émises par Statistiques Canada, la population de la MRC de Manicouagan a amorcé, depuis 1996, une décroissance qui se chiffre à 7,31% pendant cette période de cinq ans. La Côte-Nord, quant à elle, affiche une décroissance de 5,37% pour la même période alors qu'au Québec nous remarquons une augmentation de 3,80%.

Tableau 2 : Variation de la population

	POPULATION							
	1991	1996			Variation 1991- 1996	2001	Variation 1996- 2001	Variation 1991- 2001
		Hommes	Femmes	Sexes réunis				
Baie-Comeau	26 012	13 064	12 490	25 554	- 1,77 %	23 079	- 9,69 %	- 11,28 %
Baie-Trinité	651	328	318	646	- 0,77 %	604	- 6,50 %	- 7,22 %
Betsiamites	1 844	1 000	1 042	2 042	10,73 %	2 288	12,05 %	24,08 %
Chute-aux-Outardes	2 162	1 095	1 060	2 155	- 0,33 %	1 968	- 8,68 %	- 8,97 %
Franquelin	367	216	175	391	6,53 %	378	- 3,32 %	3,00 %
Godbout	391	215	175	390	- 0,26 %	327	- 16,15 %	- 16,37 %
Pointe-aux-Outardes	1 109	677	662	1 339	20,73 %	1 413	5,53 %	27,41 %
Pointe-Lebel	1 818	1 058	953	2 011	10,61 %	1 931	- 3,98 %	6,22 %
Ragueneau	1 722	882	802	1 684	- 2,21 %	1 584	- 5,94 %	- 8,01 %
Rivière-aux-Outardes	32	37	22	59	84,27 %	48	- 18,64 %	50,00 %
MRC de Manicouagan	36 108	18 572	17 699	36 271	0,45 %	33 620	- 7,31 %	- 6,89 %
Côte-Nord	103 225	52 690	50 615	103 305	1,82 %	97 766	- 5,37 %	- 5,29 %
Ensemble du Québec	6 894 046	3 492 625	3 644 700	7 138 795	5,51 %	7 410 504	3,80 %	7,49 %

Source : Population aux recensements de 1991, 1996 et 2001, Statistiques Canada

Ceci est différent de la période 1996-1991 où il y eu une légère augmentation de la population de 0,5 % mais conforme à la tendance 1996-1986 où il y a une décroissance de 0,3 %. Le taux de la population urbaine est de l'ordre de 75,5 % principalement concentré à Baie-Comeau.

Chacune des municipalités de la MRC, à l'exception de Pointe-aux-Outardes et de la réserve indienne de Betsiamites, a connu une décroissance de 1996 à 2001, allant de 3,32 % à 18,64 %. Mais la baisse la plus importante en terme d'individus est la Ville de Baie-Comeau où il y a une perte de 2 475 habitants. De 1986 à 1996, il y avait eu également une baisse de 2,6 % pour 690 individus. La densité de la population de Baie-Comeau, en se basant sur un territoire de 372 km² serait en 2001 de l'ordre de 62,10 habitants au km², ce qui est nettement inférieur à celle de l'ensemble des municipalités de 25 000 habitants et plus au Québec, qui se situait à 1 003,2 habitants au km² en 1996. La densité de la population de chacune des municipalités est présentée au tableau 3.

D'autre part, le ministère des Affaires municipales (MAM) du Québec, adopte à chaque année un décret statuant sur la population de chacune des municipalités. Selon le décret 1445-01, du 5 décembre 2001, la population de la MRC de Manicouagan serait de 35 393 personnes au lieu de 33 620, soit un écart de 1 773 personnes. Selon cette source d'information, la population de chacune des municipalités est présentée à la fiche 1.8 « Population selon le MAM du Québec ». Nous allons également tenir compte, dans le bilan de masse, de ces données pour fins de comparaison même si nous ne croyons pas à leur justesse.

Tableau 3 : Densité de la population

DENSITÉ DE LA POPULATION			
Nom	Population* 2001	Superficie** en km ² 2001	Densité de la population au km ² 2001***
Canada	30 007 094	9 012 112,20	3,3*
Québec	7 237 479	1 357 743*	5,3*
Manicouagan	33 620	39 745,09	0,85
Baie-Comeau	23 079	371,69	62,10
Baie-Trinité	604	536,33	1,13
Betsiamites	2 288	283***	8,08
Chute-aux-Outardes	1 968	8,31	236,82
Franquelin	378	529,84	1,45
Godbout	327	204,34	1,60
Pointe-Lebel	1 931	91,16	21,18
Pointe-aux-Outardes	1 413	71,56	19,74
Ragueneau	1 584	215,92	7,34
Rivière-aux-Outardes	48	37 432,94	-

Source : * Statistiques Canada, recensement 2001
 ** Répertoire des municipalités du Québec 2001
 *** Calcul personnel

Selon une étude¹ de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord, toutes les MRC de la Côte-Nord ont connu un solde migratoire négatif au profit des autres régions du Québec. Les populations âgées de 20 à 29 et 55 à 64 ans voient leur solde migratoire négatif augmenter entre les périodes 1991-1995 et 1995-1999. De 1995 à 1999, les soldes migratoires négatifs les plus importants se retrouvent chez les personnes âgées de 20 à 29 ans (- 9,5 %) et de 55 à 64 ans (- 6,4 %).

De plus, selon les récentes perspectives démographiques de l'habitat de la statistique du Québec, la population de la MRC de Manicouagan devrait continuer à décroître au cours des années à venir. Le nombre d'habitants devrait aussi passer de 33 620 en 2001 à 32 500 en 2011 et à 29 700 en 2021.

Cette baisse de la population dans la MRC de Manicouagan peut être expliquée par le peu de débouchés d'emplois pour les jeunes. En effet, les conventions collectives protègent particulièrement l'ancienneté et il y a aussi l'obligation de s'expatrier pour étudier. Ceux-ci reviennent très peu en région après leurs études et par la suite les parents se rapprochent dès qu'ils quittent le marché du travail.

Selon l'Institut de la statistique du Québec, le nombre de ménages dans la MRC de Manicouagan, même si la population est décroissante, serait en augmentation jusqu'en 2011. Par la suite, il y aurait décroissance. L'augmentation des ménages est relativement faible, de l'ordre de 1,3 % de 1996 à 2001 et de 2,5 % de 2001 à 2006. Pendant la même période, la population, selon ce tableau, aurait subi une baisse de 5,0 % alors que la réalité est plutôt de 7,31 % (tableau 2, page 22). Cette baisse, répartie sur une base annuelle, représente environ 1,46 % par année.

¹ La mobilité de la population nord-côtière 1991-1995 et 1995-1999, Michel Desroches, hiver 2001.

**Tableau 4 : Perspective de la population et des ménages
Québec – MRC Manicouagan (1996 – 2021)**

		1996	2001	2006	2011	2016	2021
Québec	Population	7 274,0	7 389,9	7 535,0	7 645,1	7 725,8	7 776,9
	Ménages	2 878,9	3 044,4	3 211,5	3 356,1	3 479,1	3 562,9
	Personnes/ménage	2,52	2,43	2,35	2,27	2,22	2,18
MRC Manicouagan	Population	36,9	35,1	33,8	32,5	31,2	29,7
	Ménages	13,6	13,7	14,1	14,3	14,2	13,9
	Personnes/ménage	2,71	2,56	2,40	2,27	2,20	2,14
Évolution	Population		- 5,0	- 3,7	- 4,1	- 4,5	- 4,9
	Ménages		1,3	2,5	- 0,4	- 4,0	- 2,3

Source : Institut de la Statistique du Québec,
Évolution de la population, Édition 2000 : mise à jour du scénario A et références

La population saisonnière est importante dans les municipalités de Baie-Trinité, Franquelin, Godbout et sur le TNO et nous en tiendrons compte lors du bilan 2001.

Le tableau 5 nous présente le nombre de logements privés sur le territoire en se basant sur les données du recensement de 2001 de Statistiques Canada et selon le rôle d'évaluation de chacune des municipalités.

Tableau 5 : Population et nombre de logements privés

Nom	Population 2001*	Total des logements privés 2001*	Total des logements selon rôle**
Manicouagan	33 620	14 898	N.D.
Baie-Comeau	23 079	10 254	10 166
Baie-Trinité	604	362	504
Betsiamites	2 288	587	-
Chute-aux-Outardes	1 968	788	814
Franquelin	378	249	388
Godbout	327	294	347
Pointe-Lebel	1 931	920	933
Pointe-aux-Outardes	1 413	677	684
Ragueneau	1 584	620	723
Rivière-aux-Outardes	48	147	2 163

* Source : Chiffre de populations et des logements
Recensement de 2001 – données intégrales, Statistiques Canada

** Estimé à partir du rôle

Nous notons des différences assez appréciables entre les données de Statistiques Canada et les données obtenues des rôles d'évaluation municipaux. Ces données étant plus fiables, nous allons poursuivre avec celles-ci.

1.5 ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET PROJECTION

Le développement de la MRC de Manicouagan s'est fait à partir de la forêt; par la suite de l'aluminium et enfin de l'hydroélectricité. L'économie de la région repose toujours en grande partie sur la présence des grandes entreprises ainsi que par la présence des ministères et organismes gouvernementaux, mentionnons entre autres, Abitibi Consolidated inc., Alcoa, Kruger, Hydro-Québec.

Selon un tableau préparé par le CLD de Manicouagan en 2001 (voir tableau 6) l'industrie primaire procurait 629 emplois, le secondaire 5 310 et le tertiaire 10 071 pour un total de 16 610, une baisse de 8,29% en comparaison de l'an 2000.

Le secteur tertiaire était responsable de 64,2% de l'emploi dans la MRC. Le secteur secondaire (industries manufacturières et de la construction) arrive en second rang avec 32,0%. Le secteur primaire n'occupe que 3,8% de l'emploi régional.

Dans ce tableau, nous constatons la présence de 47 industries manufacturières sur notre territoire, 7 exploitations forestières et services forestiers ainsi que 54 commerces de gros et 248 commerces de détail. Également, celui-ci nous révèle que le secteur primaire a perdu 109 emplois au cours des années 1999-2001, surtout dans l'exploitation forestière et services forestiers, le secteur secondaire a perdu 18 entreprises et 201 emplois en particulier dans le secteur de la construction où 229 emplois ont été perdus. Le secteur tertiaire, quant à lui a perdu pendant cette même période 1 191 emplois, pour une diminution totale de 1 501 emplois dans l'ensemble des trois secteurs d'activités économiques.

Que nous réserve l'avenir?

Depuis la fin de cette enquête en 2001, il y a la toute nouvelle politique sur la ruralité et il y a le chantier de la rivière Toulnostouc.

Tableau 6 : Entreprises et emplois par secteurs d'activités

	Entreprises et emplois par secteurs d'activités dans la MRC de Manicouagan							
	Nombre d'entreprises				Nombre d'emplois			
	1999	2000	2001	Variation 1999-2001	1999	2000	2001	Variation 1999-2001
Primaire								
Agriculture et services relatifs à l'agriculture	12	12	12	-	42	46	41	- 2,38%
Pêche et piégeage	1	1	1	-	3	3	3	-
Exploitation forestière et services forestiers	8	7	7	- 12,50%	610	676	520	- 14,75%
Mines, carrières et puits de pétrole	3	4	5	66,67	83	84	65	- 21,69%
	24	24	25	4,17%	738	809	629	- 17,33%
Secondaire								
Industries manufacturières	53	50	47	- 11,32%	4 580	4 907	4 608	0,67%
Construction	102	95	90	- 11,32%	931	770	702	- 24,60%
	155	145	137	-11,61%	5 511	5 677	5 310	- 3,79%
Tertiaire								
Transport et entreposage	35	33	33	- 5,71%	522	578	533	- 3,79%
Communications et autres services publics	27	29	28	3,70%	1 334	1 062	1 342	0,60%
Commerces de gros	59	50	54	- 8,47%	358	353	334	- 6,70%
Commerces de détail	285	266	248	- 12,98%	1 999	2 046	1 965	- 1,70%
Intermédiaires financiers et assurances	27	25	24	- 11,11%	349	308	287	- 17,77%
Services immobiliers et agences d'assurances	43	43	44	2,33%	173	158	142	-17,92%
Services aux entreprises	89	73	71	- 20,22%	467	401	388	- 16,92%
Services gouvernementaux	75	73	76	1,33%	1 447	1 272	1 156	- 20,11%
Services d'enseignement	37	36	39	5,41%	921	928	888	- 3,58%
Services de santé et services sociaux	90	94	93	3,33%	2 048	1 692	1 854	- 9,47%
Hébergement et restauration	148	141	137	- 7,43%	1 494	1 222	1 065	- 28,71%
Autres services	201	178	168	168	-16,42%	750	735	717
	1 116	1 041	1 015	- 9,05%	11 862	10 755	10 671	-10,04%
Ensemble des secteurs d'activité	1 295	1 210	1 177	- 9,11%	18 111	17 241	16 610	- 8,29%

Source : Liste d'entreprises MRC Manicouagan 1999, 2000 et 2001, compilation du CLD de Manicouagan

Dans le « Plan d'action local pour l'économie et l'emploi » préparé par le CRD de Manicouagan, aux pages 20 et 21 nous pouvons y lire :

«Pour notre entrepreneuriat local, nous constatons que nous avons de très bonnes entreprises, et ce, dans plusieurs secteurs d'activités. Cependant, beaucoup de ces entreprises sont très peu axées sur le développement du marché. En effet, plusieurs d'entre elles sont des sous-traitants dédiés aux grandes entreprises et ne ressentent pas réellement le besoin de développer leur marché. De plus, nous constatons que nous avons peu d'entreprises manufacturières de la base économique.

En ce qui concerne le développement des municipalités rurales, nous avons pu observer que bon nombre d'entre elles affichent des signes de prise en main et de volonté de mettre en place des initiatives structurantes pour leur population. La toute nouvelle politique sur la ruralité devrait nous permettre de mettre la main sur de nouveaux outils pour inciter les citoyens et les citoyennes, les élus et les élues et les entreprises à se concerter pour entraîner une nouvelle vague de développement économique ».

Les perspectives de développement sont plus optimistes depuis le début du projet de construction d'un barrage et d'une centrale hydroélectrique sur la rivière Toulnostouc, à 100 kilomètres au nord de Baie-Comeau.

Selon le plan d'action local pour l'économie et l'emploi, ce projet de 600 M \$ permettra une relance certaine de l'emploi et de l'économie locale en créant l'équivalent de 350 emplois par année pendant cinq (5) ans. En plus, les redevances du projet Toulnostouc, de même que la mise en place des mesures gouvernementales de la stratégie des régions ressources, auront permis de mettre en place en 2001, le service d'actions entrepreneuriales, un tout nouveau service de soutien aux promoteurs et promotrices. La papetière Abitibi Consolidated Inc. annonçait également des travaux d'amélioration de 42 M \$ à son usine de Baie-Comeau.

Le CLD de Manicouagan entrevoit un bon potentiel de développement dans le secteur de la transformation du bois et la présence d'une très grande aluminerie, celle d'Alcoa, sur le territoire, permet d'envisager une étroite collaboration qui permettra d'accueillir des nouveaux projets en seconde transformation de l'aluminium. Enfin, le secteur agroalimentaire qui est présentement sous-développé par rapport aux autres régions ressources du Québec, pourrait être un secteur fortement créateur d'emplois dans quelques années. Toujours selon le CLD, des incitatifs financiers en regard de la recherche et du développement de nouvelles variétés de petits fruits, de même que des incitatifs visant l'implantation de nouvelles cultures au cours des prochaines années, incitent à envisager d'autres avenues de développement tel que l'établissement de services ou de nouvelles PME spécialisées dans la transformation de petits fruits en des produits alimentaires à plus forte valeur ajoutée.

Fiche 1.1 : Profil de la MRC de Manicouagan

MRC de Manicouagan			Profil socio-économique		Groupe d'âge (2001) ⁽³⁾			
					toutes les personnes	Total 33 620	Sexe masculin 17 010	Sexe féminin 16 605
Population 2001 : 33 620 ⁽³⁾			Taille des ménages (tableau 4)		Âgées de 0 - 4 ans	1 745	850	890
Nombre de ménages : 13 305 (1996) ⁽¹⁾			<u>Niveau de scolarité ⁽¹⁾ :</u>		Âgées de 5 – 14 ans	4 600	2 425	2 175
<u>Unités d'occupation ⁽¹⁾ :</u>			Moins d'une 9 ^e année 17,6%		Âgées de 15 – 19 ans	2 475	1 270	1 200
Catégorie			9 ^e – 13 ^e année 43,7%		Âgées de 20 – 24 ans	2 010	1 045	965
%			Études post secondaire inférieures au bacc. 31,8 %		Âgées de 25- 44 ans	10 465	5 170	5 290
Maison individuelle 53,0			Études universitaires ou diplôme supérieur 6,9 %		Âgées de 45 – 54 ans	5 525	2 885	2 635
Maison jumelée, en rangée 7,3			Revenu des ménages (1996) ⁽¹⁾ :		Âgées de 55 – 64 ans	3 525	1 840	1 685
Appartement dans un duplex ou un immeuble de moins de 5 étages 26,9			Moins de 10 000\$ 8,8 %		Âgées de 65 –74 ans	2 145	1 045	1 105
Appartement dans un immeuble de 5 étages et + 0,9			10 000\$ - 39 999\$ 32,3 %		Âgées de 75 – 84 ans	910	390	520
Habitation mobile 12,0			40 000\$ - 69 999\$ 35,2 %		Âgées de 85 ans et plus	80	80	140
<u>Secteur d'emplois ⁽²⁾ :</u>			70 000\$ - 99 999\$ 18,2 %		Âge médian de la population	38,3	38,2	38,4
2001			100 000\$ et plus 5,4 %		% de la population âgée de 15 ans et plus	81,1	80,7	81,5
Nombre Entreprises 2001			Revenu moyen annuel des ménages : 49 086\$ vs 42 229\$ pour le Québec					
Nombre Emplois			<u>Situation fiscale ⁽¹⁾ :</u>					
2001			Indice de richesse foncière 135					
Primaire 25 629			Effort fiscal 103					
Secondaire 137 5 310			Dépenses per capita 157					
Tertiaire 1 015 10 671			Dépenses / 100\$ de richesse foncière uniformisée 117					
Ensemble 1 177 16 610								

- Sources (1) Institut de la Statistique du Québec
(2) CLD de Manicouagan, Plan d'action local pour l'économie et l'emploi 2002-2003-2004
(3) Statistiques Canada

Fiche 1.2 : Nombre d'unité d'évaluation résidentielle

	Nombre d'unité d'évaluation résidentielle									
	Baie-Comeau **	Chute-aux-Outardes *	Pointe-aux-Outardes ***	Plointe-Label *	Rague-neau **	Fran-quelin **	Godbout **	Baie-Trinité **	TNO **	Betsiamites ****
Résidences unifamiliales	4 816	350	462	497	416	143	132	267	2	521
Condo	27									
2 logements	677	59	15	29	27	4	3	10		5
3 logements	174	14	1	3	4		1	3		13
4 logements	76	7	1	3	4					
5 logements	33	1				1		1		
6 à 9 logements	130	6	1	2	2		2			
10 à 19 logements	36	3			1					
20 à 29 logements	8									
30 à 49 logements	2									
50 à 99 logements	1									
Chalets	106		43	41	77	214	144	153	2 157	
Maisons mobiles	1 074	156	110	262	109	13	34	29	3	
Habitations en commerce	9		26						1	
Autres résidentielles	7	11		42	14	5	16	21		
Nombre d'unités total	7 176	607	659	879	654	380	332	484	2 163	539
Nombre de logements	10 166	814	684	933	723	388	347	504	2 163	570
Nombre de logements permanents	10 060	814	641	892	646	174	203	351	5	570

Source : * Rôle d'évaluation 1999
 ** Rôle d'évaluation 2000
 *** Rôle d'évaluation 2001
 **** Calcul personnel à partir d'un plan de Betsiamites

Fiche 1.3 : Mode d'occupation

	MODE D'OCCUPATION MUNICIPALITÉS DE LA MRC MANICOUAGAN			
	Total	Possédés	Loués	Logements de bande
Manicouagan	13 305	9 145	3 845	315
Baie-Trinité	265	225	35	0
Godbout	170	120	50	0
Franquelin	150	145	10	0
Baie-Comeau	9 650	6 435	3 215	0
Pointe-Lebel	725	600	125	0
Pointe-aux-Outardes	495	445	55	0
Chute-aux-Outardes	755	510	245	0
Ragueneau	585	505	80	0
Betsiamites	480	145	25	310
Rivière-aux-Outardes	25	25	0	0

Source : Recensement de la population de 1996, Statistiques Canada

Fiche 1.4 : Niveau de scolarité

	PLUS HAUT NIVEAU DE SCOLARITÉ ATTEINT POUR TOUTES LES MUNICIPALITÉS DE LA MRC MANICOUAGAN							
	Total plus haut niveau de scolarité atteint	Niveau inférieur à la 9e année	9e à 13e sans certificat d'études secondaires	9e à 13e avec certificat d'études secondaires	Certificat ou diplôme d'une école de métiers	Autres études non universitaire seulement	Études universitaires sans baccalauréat ou diplôme supérieur	Études universitaires avec baccalauréat ou diplôme supérieur
Manicouagan	28 480	5 015	5 385	5 475	1 600	7 770	1 285	1 950
Baie-Trinité	530	190	110	115	30	55	10	10
Godbout	315	190	50	45	10	15	10	0
Franquelin	290	45	60	110	10	55	10	0
Baie-Comeau	20 250	2 835	3 300	4 100	1 095	6 175	1 070	1 690
Pointe-Lebel	1 545	245	345	300	110	365	60	115
Pointe-aux-Outardes	1 080	270	195	220	65	255	20	50
Chute-aux-Outardes	1 670	425	475	310	125	300	25	0
Ragueneau	1 370	405	350	205	125	240	30	20
Betsiamites	1 370	405	480	70	25	305	50	35
Rivière-aux-Outardes	50	10	0	0	0	20	0	10

Source : Recensement de la population de 1996, Statistiques Canada

Fiche 1.5 : Population active selon l'industrie par municipalité

	POPULATION ACTIVE SELON L'INDUSTRIE MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE MANICOUAGAN										
	Manicouagan	Baie-Trinité	Godbout	Franquelin	Baie-Comeau	Pointe-Label	Pointe-aux-Outardes	Chute-aux-Outardes	Rague-neau	Betsiamites	Rivière-aux-Out.
Population active totale	18 215	355	125	190	13 605	1 085	700	920	735	455	50
Industrie – sans objet	645	10	10	0	450	20	15	40	40	65	0
Toutes les industries	17 575	350	115	190	13 155	1 065	680	880	690	395	45
Division A-Industries agricoles et de services connexes	55	0	0	0	20	15	10	10	0	0	0
Division B-Industries de la pêche et du piégeage	20	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Division C-Industries d'exploitation forestière	225	0	0	0	145	0	10	10	15	30	0
Division D-Industries des mines	85	10	0	0	35	25	10	10	10	0	0
Division E-Industries manufacturières	4 725	160	10	85	3545	265	175	240	240	10	0
Division F-Industries de la construction	910	35	10	20	525	70	70	65	65	30	15
Division G-Industries du transport et entreposage	685	20	10	10	425	100	40	25	45	10	0
Division H-Industries des communications	1 120	0	0	10	910	70	10	65	25	20	0
Division I-Industries du commerce de gros	550	0	0	0	425	25	10	70	20	0	0
Division J-Industries du commerce de détail	2 260	25	30	10	1 770	130	50	95	95	55	0
Division K-Industries des intermédiaires financiers et assurances	330	0	0	10	275	15	15	20	0	0	0
Division L-Industries des services immobiliers et agences d'assurances	145	0	0	0	105	10	15	10	15	0	0
Division M-Industries de services aux entreprises	390	0	0	0	340	15	20	0	0	10	0
Division N-Industries de services gouvernementaux	935	35	0	0	665	30	55	30	30	90	0
Division O-Industries des services d'enseignement	1 000	0	0	0	740	80	50	35	40	40	10
Division P-Industries des services de soin de santé et services sociaux	1 890	25	0	10	1 580	100	35	55	35	50	0
Division Q-Industries de l'hébergement et restauration	1 305	45	25	20	980	45	50	85	25	20	10
Division R-Autres industries de services	925	0	10	20	670	65	55	65	20	20	0

Source : Statistiques Canada, Recensement de la population 1996

Fiche 1.6 : Population selon le groupe d'âge et sexe des municipalités de la MRC Manicouagan

	Manicouagan	Baie-Trinité	Godbout	Franquelin	Baie-Comeau	Pointe-Label	Pte-aux-Out.	Chute-aux-Out	Ragueneau	Betsiamites
Population totale	36 270	645	390	390	25 555	2 010	1 340	2 155	1 680	2 045
Sexe masculin	18 575	330	215	215	13 065	1 060	675	1 095	885	1 000
0-4	1 230	15	10	10	805	90	40	70	60	120
5-9	1 330	15	10	15	890	80	50	95	55	115
10-14	1 395	25	20	10	985	70	35	90	65	95
15	310	0	0	0	215	15	15	25	15	25
16	315	5	5	0	210	15	10	15	20	20
17	335	10	0	5	230	20	10	20	25	20
18	310	0	0	0	220	20	10	15	20	25
19	305	5	0	5	205	15	10	20	15	25
15-19	1 575	25	15	15	1 090	80	50	95	95	115
20-24	1 230	20	15	15	885	60	35	70	55	80
25-29	1 175	15	10	10	850	70	40	70	45	65
30-34	1 685	25	20	20	1 140	120	75	120	75	85
35-39	1 820	25	15	30	1 300	115	80	95	70	85
40-44	1 645	25	20	15	1 230	100	55	80	70	55
45-49	1 440	25	15	15	1 020	85	40	95	75	70
50-54	1 165	30	15	15	830	70	55	55	60	35
55-59	925	20	20	10	670	40	30	55	55	15
60-64	725	20	20	10	495	40	30	45	35	25
65-69	565	20	10	5	410	15	30	30	35	15
70-74	325	10	5	5	230	15	15	15	20	15
75-79	175	5	5	10	130	5	5	10	5	5
80-84	100	5	0	5	70	0	0	0	5	5
85 +	60	5	5	0	40	5	0	5	0	5

Fiche 1.6 : Population selon le groupe d'âge et sexe des municipalités de la MRC Manicouagan (suite)

	Manicouagan	Baie-Trinité	Godbout	Franquelin	Baie-Comeau	Pointe-Label	Pte-aux-Out.	Chute-aux-Out	Ragueneau	Betsiamites
Sexe féminin	17 695	320	175	175	12 490	955	660	1 060	805	1 045
0-4	1 145	25	10	10	745	65	40	85	45	120
5-9	1 155	20	10	25	770	70	40	80	50	95
10-14	1 290	15	5	10	885	50	60	75	70	125
15	270	5	0	0	175	25	10	20	20	20
16	320	5	5	5	220	15	10	20	20	20
17	270	5	0	0	185	15	10	15	20	15
18	275	5	0	0	180	10	10	20	15	35
19	285	5	5	0	200	20	15	25	15	10
15-19	1 430	20	10	10	965	85	55	95	90	100
20-24	1 225	25	5	5	845	75	35	85	45	95
25-29	1 180	25	10	10	790	80	55	80	45	90
30-34	1 635	20	10	20	1140	115	65	105	65	85
35-39	1 830	25	20	20	1 345	110	60	90	70	90
40-44	1 525	25	20	5	1 100	75	65	90	65	70
45-49	1 315	25	5	5	975	70	35	70	70	50
50-54	1 080	30	10	15	790	55	35	70	45	30
55-59	840	30	20	5	615	35	30	50	40	25
60-64	675	20	10	10	490	25	35	35	30	15
65-69	515	10	5	5	395	15	20	20	25	10
70-74	385	10	5	10	265	10	15	20	25	15
75-79	240	5	10	5	180	10	10	15	10	10
80-84	145	0	0	5	115	5	0	5	5	5
85 +	105	5	0	0	80	5	5	5	5	5

Source : Statistiques Canada, Recensement de la population 1996

Fiche 1.7 : Revenu moyen des familles

	REVENU MOYEN DE TOUTES LES FAMILLES MUNICIPALITÉS DE LA MRC MANICOUAGAN	
	Nombre	Revenu moyen des familles en 1995
Manicouagan	10 285	53 745 \$
Baie-Trinité	190	36 214 \$
Godbout	110	30 122 \$
Franquelin	105	47 961 \$
Baie-Comeau	7 335	57 911 \$
Pointe-Lebel	565	56 718 \$
Pointe-aux-Outardes	410	49 509 \$
Chute-aux-Outardes	610	39 321 \$
Ragueneau	480	44 696 \$
Betsiamites	450	29 874 \$
Rivière-aux-Outardes	0	0 \$

Source : Statistiques Canada, Recensement de la population 1996

Fiche 1.8 : Population selon le MAM du Québec

Municipalités	POPULATION				
	Décret 1654-97 1997	Décret 1433-98 1995	Décret 1347-99 1999	Décret 1434-00 2000	Décret 1445-01 2001
Baie-Comeau	25 554	25 554	25 345	24 676	24 201
Baie-Trinité	646	646	660	641	622
Betsiamites	2 042	2 042	2 179	2 521	2 560 ^x
Chute-aux-Outardes	2 155	2 155	2 183	2 097	2 110
Franquelin	391	391	410	414	408
Godbout	390	390	391	368	351
Pointe-Lebel	2 011	2 011	2 118	2 066	2 033
Pointe-aux-Outardes	1 339	1 339	1 543	1 538	1 533
Ragueneau	1 684	1 684	1 624	1 599	1 575
Total **	36 212	36 212	36 453	35 920	35 393
% d'augmentation ou diminution **		0	-	(1%)	(1,5%)

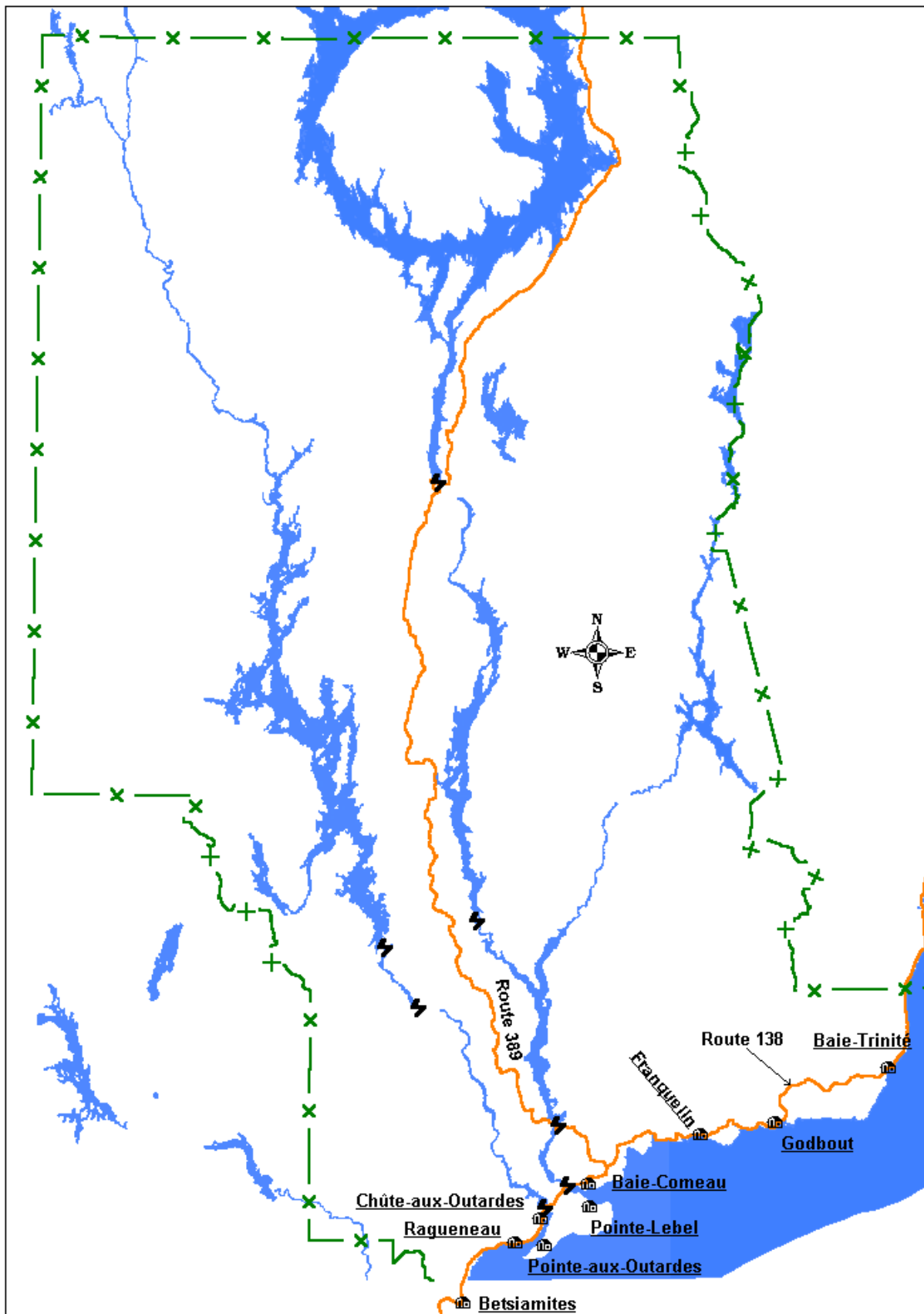
* Selon le Conseil de bande

** Calcul personnel

Fiche 1.9 : Localisation générale de la MRC Manicouagan par rapport au Québec



Fiche 1.10 : Occupation du territoire de la MRC Manicouagan



Fiche 1.11 : Localisation des installations de traitement



**MRC DE MANICOUAGAN
PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**CHAPITRE 2
INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES**

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	1
2 INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES	2
2.1 INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	2
2.1.1 Collecte et transport des matières résiduelles	2
2.1.2 Déchetterie	3
2.1.3 Récupération et recyclage	3
2.1.4 Élimination des matières résiduelles.....	6
2.1.5 Dépôt de matériaux secs	9
2.1.6 Valorisation des résidus verts	9
2.1.7 Résidus domestiques dangereux.....	9
2.1.8 Résidus encombrants	17
2.1.9 Textiles	17
2.1.10 Métaux	20
2.1.11 Pneus hors d'usage	20
2.1.12 Dépôts illicites.....	21

2. INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES

Nous présentons les principaux intervenants et les principales infrastructures présents sur le territoire de la MRC de Manicouagan. On y brosse un portrait des ressources en gestion des matières résiduelles et un inventaire des intervenants et des infrastructures de gestion des matières résiduelles. Des fiches détaillées sur ces ressources, ces intervenants et ces infrastructures complètent ce chapitre.

2.1 INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

2.1.1 COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Actuellement, nous retrouvons cinq (5) entreprises de collecte et transport des matières résiduelles sur le territoire de planification. Il s'agit de :

- Michel Miller inc., Baie-Comeau
- Fortin et Lévesque inc., Baie-Comeau
- Transport Baie-Comeau, Baie-Comeau
- Roland Munger inc., Baie-Comeau
- Les Constructions Ragueneau, Ragueneau

L'entreprise Michel Miller inc. dessert les ICI de Baie-Comeau et y effectue la collecte sélective alors que Transport Baie-Comeau inc. effectue l'enlèvement des ordures ménagères et des encombrants sur le même territoire. La Ville de Baie-Comeau effectue, à l'aide de contenants d'une capacité de vingt (20) verges cubes, la cueillette des matières résiduelles d'un centre de villégiature du lac « Fer à cheval » et quelques bâtiments municipaux. Les Constructions Ragueneau effectue la collecte et le transport des matières des municipalités de Ragueneau, Pointe-Lebel et Pointe-aux-Outardes.

Dans la section ICI, le marché est séparé entre les entreprises comme Roland Munger inc., Michel Miller inc. et Fortin et Lévesque inc. Cette dernière est également responsable de la levée de conteneurs de récupération d'objets d'aluminium par apport volontaire dans la municipalité de Pointe-aux-Outardes.

2.1.2 DÉCHETTERIE

La Ville de Baie-Comeau opère, depuis le 22 juillet 2002, une déchetterie. Cette déchetterie vient se greffer au centre de tri « Centre de triage Côte-Nord ». Elle est située au centre de masse des matières résiduelles et de la population.

En effet, elle est localisée au nord du parc résidentiel régional de Baie-Comeau, entre les deux secteurs. Seules les matières résiduelles d'origine résidentielle sont acceptées, soit les résidus de construction, de rénovation, de démolition d'origine résidentielle ainsi que les résidus encombrants et résidus végétaux. Aucune donnée n'est disponible sur les quantités ramassées depuis l'ouverture. Elle est gérée par le « Centre Émersion » afin d'aider certaines personnes à retourner sur le marché du travail.

2.1.3 RÉCUPÉRATION ET RECYCLAGE

Sur le territoire de la MRC et à proximité, nous avons identifié plusieurs entreprises ayant comme fonction principale la récupération ou le recyclage de matières résiduelles. À la fin de ce chapitre, nous avons listé les entreprises, les matières récupérées/recyclées et les municipalités où elles se situent.

Afin de bien comprendre le fonctionnement de la récupération et du recyclage et de connaître les quantités et les matières touchées, nous avons rencontré chacune des entreprises domiciliées sur le territoire de planification.

La plus grande partie de la récupération se fait sur le territoire de la Ville de Baie-Comeau vu que cette ville et ses industries produisent près de 70% de matières résiduelles du territoire. C'est d'ailleurs dans cette ville où l'on retrouve le centre de triage Côte-Nord. Ce centre, propriété privée, reçoit le papier mixte (48%), le papier blanc (6,5%), le carton (34,5%), le verre (5%), le plastique et film (3,2%) et le métal (2,7%).

Le contrat de récupération de la ville de Baie-Comeau prévoit que l'entrepreneur recueille les 600 bacs roulants disposés auprès des ICI et les 10 000 bacs bleus auprès des propriétés privées. De plus, 104 boîtes de différents volumes sont également disposées auprès de ICI exigeant un plus fort volume de récupération. Cependant, le pourcentage de participation est d'environ 60% en période estivale alors que le taux chute à 30% en période moins clémente. Un tonnage annuel récupéré de 1520 tonnes versus 28 189 tonnes de matières produites, c'est très faible.

La municipalité de Pointe-aux-Outardes a également mis sur pied au cours du mois de juin 2002, un système de récupération par apport volontaire et les municipalités de Pointe-Label et de Ragueneau débiteront, en janvier 2003, la cueillette sélective porte-à-porte.

Nous retrouvons une dizaine de particuliers qui effectueront de la récupération à partir de certains sites de dépôts. Nous n'avons aucune information sur les quantités récupérées par ces individus.

L'entreprise privée contribue beaucoup plus que le secteur public à la récupération, au recyclage et à la valorisation. En effet, nous comptabilisons neuf (9) industries, commerces ou organismes oeuvrant dans ce domaine sur le territoire, dont la majorité sont totalement indépendants du secteur public. Quatre (4) entreprises sont dans le domaine des métaux, trois (3) dans le domaine des produits dangereux, une (1) dans le

recyclage d'écumes de seconde fusion, une (1) dans le textile et le centre de triage Côte-Nord.

Également, certains commerces, institutions ou industries effectueront, sporadiquement ou en permanence, de la récupération de divers produits spécifiques. Mentionnons Alcoa et la Commission scolaire de l'Estuaire et au Baie-Comeau High School où cinq (5) barils de batteries domestiques ont été recueillis au début de l'année 2002. Cette cueillette est présentée sous forme de concours. Celui-ci a pour but de sensibiliser les gens, surtout les jeunes d'âge scolaire et leurs familles, aux bienfaits de récupérer les piles afin d'éviter qu'elles ne se retrouvent à l'enfouissement. L'entreprise Alcoa espère, par ce concours, inciter les jeunes aux vertus de recyclage et de la récupération. En 2001-2002, un total de 18 écoles ont participé pour récolter 53 000 piles de type AA ou 1277 kilos. Ce même concours se tient également dans les commissions scolaires de Portneuf, du chemin du Roy et de la Riveraine où sont établies les autres usines québécoises du Groupe Nord-Est d'Alcoa première fusion. Nous traiterons de ce type de récupération à la section « Résidus domestiques dangereux ».

2.1.4 ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Un seul lieu d'enfouissement sanitaire des déchets domestiques est en opération sur le territoire de la MRC de Manicouagan. Ce site a été autorisé par décret gouvernemental numéro 89-2002 et par le certificat d'autorisation 7522 09 01 0000 702 4000 15257 datée du 5 mars 2002 et est en opération depuis le 1er juillet 2002.

La capacité de ce site est estimée à environ 83 ans à raison de 30 000 tonnes par année. Situé à Ragueneau, il peut accueillir l'ensemble des déchets domestiques du territoire de planification.

Actuellement, ce site, propriété de la Régie intermunicipale d'enfouissement sanitaire de Manicouagan, y reçoit les matières de ses municipalités membres dont Baie-Comeau, Chute-aux-Outardes, Pointe-Lebel, Pointe-aux-Outardes et Ragueneau. La réserve amérindienne de Betsiamites y transfère également ces matières. Une partie des déchets provenant de la municipalité de la Rivière-aux-Outardes (TNO) y sont également enfouis.

Les municipalités de Franquelin, Godbout et Baie-Trinité exploitent, pour leurs commettants, des sites de dépôts en tranchée. Ces sites, d'après le ministère de l'Environnement, devraient tous être fermés au cours des prochaines années. En effet, lorsque le projet de règlement sur les déchets solides sera adopté, les municipalités auront trois (3) ans pour fermer leur dépôt.

Sur le TNO, outre l'intervention du ministère de l'Environnement pour l'émission de permis pour l'exploitation des dépôts en tranchée, il n'y a pas d'autre intervenant.

Les compagnies privées telles que Alcoa, Kruger, Abitibi Consolidated, Scierie Baie-Trinité, etc. opèrent leur propre lieu d'enfouissement pour les matières de type industriel. Celui d'Alcoa est situé à Ragueneau, à proximité du site de la Régie. Un certificat d'autorisation a été émis en 1993. Il s'agit d'un lieu d'enfouissement à sécurité accrue pour déchets non dangereux. Le site appartient à la Municipalité de Ragueneau et il est géré par Recyclage d'aluminium Québec. Une fois l'exploitation terminée, le site sera propriété et responsabilité d'Alcoa. Au cours des sept (7) dernières années (1995-2001), il y a eu 76 181 tonnes d'écumes de seconde fusion d'enfouies à cet endroit, soit un tonnage annuel moyen de 9 555 t/an. Cependant, Alcoa arrêtera d'enfouir ce type de résidus à compter de l'automne 2003, suite à un nouveau traitement mis en place par Recyclage d'aluminium Québec. D'ici 10 à 15 ans, l'ensemble des matières enfouies à cet endroit auront été excavées et traitées.

Les autres produits générés dans le cadre de l'opération de cette compagnie, à l'exception des matières provenant des cuisines, des bureaux et certains matériaux de construction et démolition, sont transmis chez des recycleurs telles que les huiles, graisses, batteries, etc.

Celui de la compagnie Kruger est également situé à Ragueneau et dans le même secteur que les deux autres sites plus haut mentionnés.

Abitibi Consolidated possède deux (2) lieux d'élimination, l'un à Baie-Comeau, au nord de l'usine et l'autre desservant sa filiale Scierie des Outardes.

Enfin, sur le territoire de la MRC de Manicouagan, nous avons répertorié les infrastructures suivantes reliées à l'élimination des matières résiduelles. Le tableau 7 présente l'infrastructure, le propriétaire, la municipalité où elle est située ainsi que l'identification de la matière enfouie. Des informations plus complètes sont disponibles à la fin de ce chapitre.

Tableau 7 : Liste des infrastructures sur le territoire de la MRC

Infrastructure	Propriétaire	Municipalité	Matières
LES	RIESM	Ragueneau	domestique ICI + DMS
LE	Alcoa et Municipalité de Ragueneau	Ragueneau	écume de seconde fusion
LE	Abitibi Consolidated	Baie-Comeau	boues et cendre
LE	Kruger	Ragueneau	bois – sciure
LE	Scierie des Outardes	Baie-Comeau (fermé)	bois – sciure
DET	Municipalité de Franquelin	Franquelin	domestique et matériaux secs
DET	Municipalité de Godbout	Godbout	domestique et matériaux secs
DET	Municipalité de Baie-Trinité	Baie-Trinité	domestique et matériaux secs
DET	Hydro-Québec	TNO (Manic 5)	domestique et matériaux secs
DET	Hydro-Québec	TNO (Toulnostouc)	domestique et matériaux secs
DET	Les forestiers Rébec inc.	TNO (Lac des Passes)	domestique et matériaux secs
DET	Les forestiers Rébec inc.	TNO (Camp Praslin)	domestique et matériaux secs (fermé)
DET	Donohue Quno inc. Abitibi Consolidated	TNO (Lac St-Pierre)	domestique et matériaux secs
DET	Abitibi Consolidated division Scierie des Outardes	TNO (Camp La Blache)	domestique et matériaux secs
DET	Scierie Baie-Trinité inc.	TNO	domestique et matériaux secs

2.1.5 DÉPÔT DE MATÉRIAUX SECS

Il n'y a pas de site autorisé de dépôt de matériaux secs sur le territoire.

2.1.6 VALORISATION DES RÉSIDUS VERTS

Aucune cueillette spécifique n'est disponible sur le territoire. Seule la Société des parcs intervient dans le domaine de la valorisation des résidus verts.

2.1.7 RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

La Ville de Baie-Comeau possède depuis avril 2002 un site de dépôt de produits domestiques dangereux situé au 30 avenue Dollard. Les résidants de Baie-Comeau sont invités à y apporter leurs déchets dangereux à tous les samedi de 10h00 à 16h00. La compagnie Onyx Industrie gère ce site. Elle s'implique également dans la récupération des huiles, solvant, absorbants, peinture, eau huileuse, bonbonne de propane, batterie, oxydant, mercure et les boues domestiques ou industrielles. De plus, elle gère un site de réception des RDD à Pointe-aux-Outardes. Les citoyens de cette municipalité y apportent leurs RDD, ceux-ci sont recueillis par Onyx et transportés au site de la Ville de Baie-Comeau.

La compagnie Les Services Environnementaux de l'Est se spécialise également dans la récupération et parfois dans le traitement des huiles usées, des absorbants, des eaux huileuses, peinture, acide, caustique, pile alcaline et acide et aérosol alors que la compagnie Sani-Manic Côte-Nord (Solubac) se spécialise principalement dans la récupération et le traitement des boues des fosses septiques dont 40% proviennent des industries.

Nous avons, par appel téléphonique, contacté chacun des garages opérant sur le territoire de planification afin d'identifier les récupérateurs qui œuvrent auprès d'eux. Le tableau 8 fait le portrait de la récupération auprès des garages de la MRC.

Tableau 8: Identification des récupérateurs dans les garages de la MRC

Garages	téléphone	Huile usée	Pneus	Batterie	Prestone	Peinture
Arseneault Pneus et Alignement	589-8280	Castrol	Recyc-Qc	UAP	Safety-Kleen	Safety-Kleen
Atelier débosselage J.L. inc.	296-8722	-	Site enfouissement	Fortin & Lév.	-	-
Atelier de Pneus Garo Ltée	589-4925	-	Recyc-Qc	-	-	-
Atelier débosselage Levasseur	589-9244	-	Arseneault & A	UAP	-	Safety Kleen
Auto Manic Honda	296-4938	Onyx	Recyc-Qc	L. Gendron	Onyx	
Automobiles Père et Fils inc.	294-2886	Onyx	Recyc-Qc	-	Onyx	
Boulevard KIA	294-2999	Onxy	Recyc-Qc	Exide	Onyx	
Carrefour Chevrolet	589-4242	Onyx	Recyc-Qc	Employé	Onyx	
Centre Services Bridgestone	589-2046	Castrol	Recyc-Qc	-	Castrol	
Débosselage D'Auteuil	296-8812	Safety-Kleen	-	L. Gendron	-	Safety-Kleen
Dumont Chrysler Jeep	589-1717	Onyx	Recyc-Qc	L. Gendron	Onyx	
Garage Bélanger et Morin	589-5967	Solubac	Clients	L. Gendron	Solubac	
Garage L.P. Ouellet	567-2479	Onyx	Site enfouis.	L. Gendron	-	
Garage Lasalle	296-5588	-	Techno pneu	L. Gendron	-	
Garage Monsieur Pro	296-2264	Castrol	Recyc-Qc	Fortin & Lév.	-	
Garage Pierre Lavoie	296-4880	Ecocycle St-Hyacinthe	Recyc-Qc	UAP	Ecocycle	
Garage R. Lebreux	589-8500	Castrol	Recyc-Qc	L. Gendron	Castrol	
Boulevard Hyundai	294-2886	Sani-mobile	Recyc-Qc	Exide	Sani-mobile	
Laflèche Auto (1987) Ltée	589-3714	Solubac	Recyc-Qc	Fortin & Lév.	Solubac	
Migneault J.M.Y. service	567-4211	Ecocycle	Recyc-Qc	L. Gendron	Safety-Kleen	
Routhier Automobiles	589-1909	Ecocycle	Recyc-Qc	L. Gendron	Ecocycle	
Vision Chrysler Jeep	296-6661	Safety-Kleen	Recyc-Qc	L. Gendron	Solubac	
Automobiles Gersir	589-1292	Ecocycle	Site	Fortin & Lév.	Ecocycle	
Vignola Automobiles	589-4400	Solubac	CTR	L. Gendron	Solubac	
Baie-Comeau Nissan	296-3422	Safety-Kleen	Recyc-Qc	Power Battery	Safety-Kleen	
Baie-Comeau Mazda	296-2828	Safety-Kleen	Recyc-Qc	L. Gendron	Safety-Kleen	
Multi-Transmission Automatique	589-7203	Safety-Kleen	CTR	L. Gendron	-	
Pièces d'autos Yvon Lessard	589-9222	Ser.env.l'est	Recyc-Qc	P.P. Sirois	Récupère eux-même	
Station Services Aubut	296-6175	Castrol	Recyc-Qc	cherche un récupérateur	Castrol	
Garage Diésel Côte-Nord	296-5519	Onyx et Solubac	Monsieur Pro	L. Gendron	Onyx et Solubac	
Manic Toyota	296-9555	Onyx	Recyc-Qc	East pen Power batterie	Solubac	
Garage Radiateur Manicouagan	589-9947	Safety-Kleen	Recyc-Qc	L. Gendron	Onyx	
Radiateur Auto Retec	296-3867	-	-		Récupère eux-même	

2.1.7.1 Batteries

Les batteries qui sont utilisées pour le fonctionnement des véhicules de toutes sortes, principalement les véhicules routiers, font l'objet d'un effort plus ou moins organisé de récupération. Le système de récupération s'appuie sur le fait que les batteries usées possèdent une certaine valeur au niveau du recyclage. Par exemple, un récupérateur offre 50¢ par batterie qu'il récupère. En utilisant cette formule, 1 500 batteries sont ainsi retournées au recyclage par année par celui-ci et cela évite l'enfouissement de ce produit dangereux à cause de la présence de plomb et d'acide dans la composition de ce produit.

Une autre formule est la remise de 5,00\$ à l'achat d'une nouvelle batterie lorsque le client retourne une vieille batterie. Ces batteries récupérées sont acheminées par le commerce à des récupérateurs et recycleurs. Les commerces suivants offrent cette récupération :

- Canadian Tire
- Wal Mart

De plus, sept (7) garages retournent les batteries récupérées à leurs fournisseurs. Ces fournisseurs sont UAP, Exide et East Pen Power Battery.

2.1.7.2 Huiles usées

Consciente des dangers des rejets des huiles usées dans l'environnement, la Fondation québécoise en environnement, en collaboration avec ses partenaires, les marchands Canadian Tire du Québec, Sani-Mobile, Recyc-Québec et Environnement Canada, a initié un vaste programme de récupération des huiles usées. Le magasin Canadian Tire, situé au 550, boulevard Laflèche à Baie-Comeau, reçoit donc les huiles usées provenant des consommateurs qui effectueront eux-mêmes la vidange d'huile. Le programme de récupération accepte uniquement les huiles à moteurs, les huiles hydrauliques, les huiles de transmission ainsi que les filtres à huile dans leur forme d'origine. Le programme est donc réservé aux huiles usées d'origine domestique.

La Ville de Baie-Comeau offre également, depuis l'ouverture de son site de dépôt de produits dangereux, la récupération des huiles usées. Cette récupération est effectuée par la compagnie Onyx. Pointe-aux-Outardes offre également le même service avec cette même compagnie.

Les industries, commerces (garages) et institutions doivent récupérer leurs huiles usées par leur propre moyen. Généralement, ceux-ci font affaires avec les compagnies spécialisées dans le domaine de la récupération des huiles usées.

Tous les garages offrant un service de vidange d'huiles usées, les récupèrent et en disposent par l'entremise de compagnies spécialisées. Les huiles usées, filtres et absorbants sont habituellement récupérés par la compagnie Onyx inc. ou Les Services Environnementaux de l'Est. Ces huiles sont valorisées à 100 %. Aussi, nous avons certaines compagnies externes comme Safety-Kleen, Castrol et Ecocycle qui récupèrent sur le territoire.

Enfin, le gouvernement du Québec a publié, en juin 2000, un projet de règlement sur la récupération et la valorisation des huiles usagées, des contenants d'huile et des filtres à huile usagés². L'objectif de règlement est d'obliger les entreprises qui mettent sur le marché des huiles à moteurs, de transmission et hydrauliques à récupérer ces huiles et filtres usés ou de participer financièrement à un programme.

2.1.7.3 Peinture

En avril 1996, la Fondation québécoise en environnement a initié, en partenariat avec le groupe RONA Dismat, le centre de formation en entreprises et récupération (CFER) et Météo média, la mise en place d'un vaste plan de gestion pour solutionner le problème des rebuts de peinture au Québec. Par ce plan, les consommateurs peuvent contribuer activement à protéger l'environnement en apportant, sans frais, leurs surplus de peinture et de teinture aux magasins RONA, soit :

- Roland Tremblay et Fils, 740, boulevard Laflèche, Baie-Comeau
- Julien et Frères (B.C.) inc., 19, rue Dollard, Baie-Comeau

Ce dernier possède une boîte à l'extérieur pour recevoir les contenants usagés.

Outre ce programme, le site de dépôt de la Ville de Baie-Comeau et de Pointe-aux-Outardes, acceptent les contenants de peinture, teinture, vernis, laques, etc.

² Gazette officielle du Québec, partie 2, no 23, 7 juin 2000

Le gouvernement du Québec a également adopté, en juin 2000, un « *Règlement sur la récupération et la valorisation des contenants de peinture et des peintures mis au rebut* »³. Ce règlement oblige les détenteurs de marques à implanter un système de récupération ou à adhérer à un organisme de récupération agréé par le ministère de l'Environnement. Les teintures, apprêts, vernis, laques, produits de traitement de bois et de la maçonnerie, ainsi que toute préparation de même nature destinée à des fins d'entretien, de protection ou de décoration, sont assimilés à des peintures au sens du règlement.

L'organisme de récupération, Éco-peinture, a été agréé mais après consultation auprès de cet organisme, aucun point de collecte n'a encore été identifié sur le territoire de planification. Cet organisme offre des programmes aux municipalités pour les aider à financer une partie des infrastructures nécessaires à la récupération et aussi une aide pour défrayer une partie du transport.

³ Gazette officielle du Québec, partie 2, no 24, 14 juin 2000

2.1.7.4 Piles rechargeables

Sur le site internet www.rbrc.org. (Rechargeable Battery Recycling Corporation), nous pouvons lire que la société de recyclage des piles rechargeables récupère maintenant les accumulateurs aux ions de lithium (Li-Lom), les piles au nickel-cadmium (Ni-Cd), les accumulateurs à hydrure métallique de nickel (Ni-Mh) et les petites piles scellées au plomb⁴ (Pb) qui alimentent les outils mécaniques sans fil, les téléphones cellulaires et sans fil, les ordinateurs portables et les caméscopes.

La RBRC offre trois programmes de collecte, de transport et de recyclage des piles rechargeables usées. Les contenants pour la collecte de piles rechargeables usées sont fournis au magasin où les clients apportent leurs piles rechargeables usées. Le détaillant les expédie à la RBRC afin qu'elles soient recyclées. La RBRC fournit le matériel au point de vente et paie les coûts de transport et de recyclage des piles. Le détaillant participe au programme gratuitement. Le même programme est offert gratuitement aux municipalités. Cependant, la municipalité est responsable de la collecte. L'organisme aide également les entreprises, les institutions et les organismes gouvernementaux à organiser et à gérer la collecte des piles rechargeables non domestique au travail. Les participants seraient :

- Radio Shack
- Centre du rasoir, Centre régional Manicouagan
- Wal-Mart

2.1.7.5 Médicaments

Quatre (4) pharmacies sur cinq (5) sur le territoire offrent une récupération des médicaments périmés ou inutilisés et aussi des seringues.

⁴ Petite pile dont le poids est de 1 kg ou moins

2.1.8 RÉSIDUS ENCOMBRANTS

L'entrepreneur Fortin et Lévesque, un ferrailleur, offre le service de récupération des résidus encombrants à la municipalité de Pointe-aux-Outardes et Léonard Gendron à la municipalité de Ragueneau. Il n'y a pas d'entreprise effectuant ce travail dans les autres municipalités.

On retrouve sur le territoire de la MRC de Manicouagan quelques détaillants ainsi que le Dépannage de l'Anse, qui récupèrent les gros électroménagers usagés. La quantité totale récupérée est inconnue.

2.1.9 TEXTILES

On trouve sur le territoire de la MRC de Manicouagan un organisme incorporé à but non lucratif d'aide et d'entraide, le Dépannage de l'Anse. Cet organisme est soucieux de rendre accessible à la population des biens et vêtements à prix modique, de contribuer au développement de la région par des projets variés d'insertion sociale et de participer activement à la protection de l'environnement.

De façon spécifique, il récupère, réutilise, recycle des vêtements, des textiles, des accessoires, des meubles et opère un centre de tri régional des textiles, deux friperies, un plancher pour la vente de meubles usagés et un atelier de fabrication de chiffons.

Le centre de tri régional est situé à même la Friperie de l'Anse au 858, rue de Puyjalon à Baie-Comeau et l'autre friperie, La Friperie de la Baie, au 55, Place LaSalle, Baie-Comeau. Le comptoir de vente de meubles usagés est également situé au même endroit que la Friperie de la Baie.

Le centre de tri reçoit tout ce qui y parvient, soit par des dons directs de la population de la région immédiatement (dépôt par la chute à linge ou dans l'une ou l'autre des deux friperies) et ce qui est récupéré sur le territoire qui va des Escoumins à Sept-Îles. Sur le territoire de la MRC, plusieurs points de collecte comme l'Église St-Nom-de-Marie, certaines écoles comme Boisvert et Leventoux à Baie-Comeau, la Marée à Pointe-Lebel et Les Dunes à Pointe-aux-Outardes, contribuent à recueillir toutes sortes de produits.

Une fois le tri fait, les divers produits sont transférés, soit pour être lavés, réparés, entreposés ou dirigés vers les planchers de vente. Les produits qui ne sont pas conservés pour les fins immédiates des friperies sont mis en ballots pour le marché de l'exportation.

Cet organisme permet à des personnes référées (adolescents et adultes) par les services de probation, de travailler afin de se conformer aux sentences imposées par les juges de différentes instances judiciaires et reçoit également depuis cinq (5) ans (1996-1997) des jeunes du Programme Intégration Communautaire de la Commission scolaire de l'Estuaire qui vise à intégrer au marché du travail des jeunes handicapés.

Selon des informations recueillies auprès de M. Camille St-Pierre, directeur général de cet organisme, au cours d'une année, cet organisme a récupéré les matières suivantes:

Matières résiduelles	Quantités récupérées	Quantités réemployées	Quantités recyclées
Textiles	310 tonnes	283,8 tonnes	26,2 tonnes
Souliers, bottes, sacs à main	38,4 tonnes	4,5 tonnes	
Meubles, électroménagers	1 749 unités	1 749 unités	
Jouets	6 851 unités	6 851 unités	
Livres, revues	5 145 unités	5 145 unités	
Tissus neufs, coton, dentelle, laine	7 tonnes	5,5 tonnes	

Il est difficile de déterminer de façon précise le tonnage des items comptabilisés à l'unité mais nous estimons qu'un tonnage de 50 tonnes serait assez représentatif. Nous aurions donc un total de 405,4 tonnes de matières récupérées, 343,8 tonnes de réemployées et 26.2 tonnes de recyclées.

Le Dépannage de l'Anse a également vendu, en 2001-2002, 560 gallons de peinture recyclée par le CFER de Victoriaville.

2.1.10 MÉTAUX

À la fin de ce chapitre, nous avons effectués la liste des récupérateurs de métaux de la région. Les récupérateurs domiciliés sur le territoire de la MRC sont les suivants :

- Fortin et Lévesque, 1400, boulevard Industriel, Baie-Comeau
- Cartonnerie Baie-Comeau (1992) inc., 54, rue William Dobel, Baie-Comeau
- Recyclage d'aluminium Québec, 128, boulevard Comeau, Baie-Comeau
- Entreprises Léonard Gendron, 2535, rang 2, Ragueneau
- Garage Marcel Jean, 1800, rang 2, Ragueneau

Les récupérateurs desservent aussi bien les secteurs industriel que résidentiel, commercial et institutionnel. En 2001, sans tenir compte de Recyclage d'aluminium Québec, qui se spécialise dans la récupération de l'aluminium provenant d'Alcoa, nous avons comptabilisé 4 036 tonnes de métaux ainsi récupérés. Cette matière première est ensuite revendue aux fonderies à l'extérieur.

2.1.11 PNEUS HORS D'USAGE

On trouve sur le territoire de la MRC de Manicouagan 33 points de collecte de pneus usagés répartis dans les municipalités. Ces pneus proviennent des garages lors de changements de pneus. Ils sont récupérés par le biais du Programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage de Recyc-Québec. Le transporteur agréé pour la région est Transport Lyon inc. En 2001, près de 43 901 pneus EPA, soit plus de 369 tonnes ont été récupérées.

Cependant, nous avons eu beaucoup de commentaires à l'effet que le service donné par le transporteur est peu fréquent et qu'il est très difficile à obtenir.

2.1.12 DÉPÔTS ILLICITES

La grande disponibilité des espaces sur le territoire fait en sorte que souvent des biens encombrants tels des automobiles, électroménagers et ferrailles sont laissés à l'abandon dans des dépôts illicites (anciennes sablières, boisés, ruisseaux, dénivellation de terrain, etc.). Ces dépôts sont sources de pollution et souvent dangereux pour les animaux. Ces dépôts ont été identifiés et le ministère de l'Environnement du Québec nous a transmis la localisation de ces sites. Il y en a cinq (5) à Baie-Comeau, trois (3) à Ragueneau et huit (8) sur le TNO. Bien sûr il y en a bien d'autres, soit de trente (30) à quarante (40), d'après le comité ZIP.

La Corporation d'amélioration et de protection de l'environnement (CAPE) et le Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire, en plus de leurs nombreuses implications visant à protéger les berges du St-Laurent et de ses tributaires, se sont impliqués activement dans le nettoyage des dépotoirs clandestins situés dans la MRC Manicouagan.

Les statistiques des campagnes de nettoyage réalisées par la CAPE et par le Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire (1993-1999) sont les suivantes⁵.

	1993	1995	1998	1999	2002 (partielle)
Verre (kg)	195	0,1 m ³	0		
Matériaux de construction (m ³)	59	102,1	190,1		
Papier (m ³)	6				
Pneus (unité)	339	178,7(m ³)	242		100
Sacs verts (unité)	8				
Métaux (m ³)	300	1181,6	246,8		18 tonnes
Divers (m ³)	165	556,4	217,5		14 tonnes
Tonnes	41,5	538,78	117,8	210,65	33

⁵ Statistiques des campagnes de nettoyage des dépotoirs clandestins réalisées par la CAPE et par le Comité ZIP (1993-1999).

INTERVENANTS

Les municipalités

MRC	Manicouagan	Code	960
------------	-------------	-------------	-----

Nom de la municipalité	Chute-aux-Outardes	Code	96035
Adresse	44, rue Jean, C.P. 490 G0H 1C0	Désignation	Village
Téléphone	(418) 567-2144	Superficie (km²)	8,31
Télécopieur	(418) 567-4478	Densité (km²)	236,82
		Secteur	rural
Revenu moyen familial 1995	39 321 \$	Population 1996 (hab)	(1) 2186
Niveau du revenu	inférieur	Population 1997 (hab)	(1) 2208 (2) 2155
Nombre de ménages	755 (1)	Population 1998 (hab)	(1) 2163 (2) 2155
		Population 1999 (hab)	(1) 2120 (2) 2183
		Population 2000 (hab)	(1) 2097 (2) 2017
		Population 2001 (hab)	(3) 1968 (2) 2110

Nom de la municipalité	Rivière-aux-Outardes	Code	96902
Adresse	768, rue Bossé Baie-Comeau G5C 1L6	Désignation	Territoire non organisé
Téléphone	(418) 589-9594	Superficie (km²)	37 432,94
Télécopieur	(418) 589-6383	Densité (km²)	0
		Secteur	rural
Revenu moyen familial 1995	n/a	Population 1996 (hab)	(1) 59
Niveau du revenu	n/a	Population 1997 (hab)	(1) 58
Nombre de ménages	25 (1)	Population 1998 (hab)	(1) 55
		Population 1999 (hab)	(1) 56
		Population 2000 (hab)	(1) 54
		Population 2001 (hab)	(3) 48

(1) Selon la Base de données sur les matières résiduelles, Recyc-Québec

(2) Selon le MAM au Québec

(3) Selon Statistiques Canada, recensement 2001

Nom de la municipalité	Ragueneau	Code	96040
Adresse	523, route 138, C.P. G0H 1S0	Désignation	Paroisse
Téléphone	(418) 567-2345	Superficie (km²)	215,92
Télécopieur	(418) 567-2344	Densité (km²)	7,34
		Secteur	rural
Revenu moyen familial 1995	44 696 \$	Population 1996 (hab)	(1) 1704
Niveau du revenu	supérieur	Population 1997 (hab)	(1) 1664 (2) 1684
Nombre de ménages	590 (1)	Population 1998 (hab)	(1) 1635 (2) 1684
		Population 1999 (hab)	(1) 1625 (2) 1624
		Population 2000 (hab)	(1) 1599 (2) 1599
		Population 2001 (hab)	(3) 1584 (2) 1575

Nom de la municipalité	Pointe-aux-Outardes	Code	96030
Adresse	471, chemin Principal G0H 1H0	Désignation	Village
Téléphone	(418) 567-2203	Superficie (km²)	71,56
Télécopieur	(418) 567-4409	Densité (km²)	19,74
		Secteur	rural
Revenu moyen familial 1995	49 504 \$	Population 1996 (hab)	(1) 1355
Niveau du revenu	supérieur	Population 1997 (hab)	(1) 1395 (2) 1339
Nombre de ménages	500 (1)	Population 1998 (hab)	(1) 1465 (2) 1339
		Population 1999 (hab)	(1) 1491 (2) 1543
		Population 2000 (hab)	(1) 1538 (2) 1538
		Population 2001 (hab)	(3) 1413 (2) 1533

- (1) Selon la Base de données sur les matières résiduelles, Recyc-Québec
(2) Selon le MAM au Québec
(3) Selon Statistiques Canada, recensement 2001

Nom de la municipalité	Pointe-Lebel	Code	96025
Adresse	365, rue Granier G0H 1N0	Désignation	Village
Téléphone	(418) 589-8073	Superficie (km²)	91,16
Télécopieur	(418) 589-6154	Densité (km²)	21,18
		Secteur	rural
Revenu moyen familial 1995	56 718 \$	Population 1996 (hab)	(1) 2040
Niveau du revenu	supérieur	Population 1997 (hab)	(1) 2087 (2) 2011
Nombre de ménages	725 (1)	Population 1998 (hab)	(1) 2071 (2) 2011
		Population 1999 (hab)	(1) 2060 (2) 2118
		Population 2000 (hab)	(1) 2066 (2) 2066
		Population 2001 (hab)	(3) 1931 (2) 2033

Nom de la municipalité	Baie-Comeau	Code	96020
Adresse	19, avenue Marquette G4Z 1K5	Désignation	Ville
Téléphone	(418) 296-4931	Superficie (km²)	371,69
Télécopieur	(418) 296-3759	Densité (km²)	62,10
		Secteur	rural
Revenu moyen familial 1995	57 911 \$	Population 1996 (hab)	(1) 26 056
Niveau du revenu	supérieur	Population 1997 (hab)	(1) 25 777 (2) 25 554
Nombre de ménages	9645 (1)	Population 1998 (hab)	(1) 25 333 (2) 25 554
		Population 1999 (hab)	(1) 25 026 (2) 25 345
		Population 2000 (hab)	(1) 24 676 (2) 24 676
		Population 2001 (hab)	(3) 23 079 (2) 24 207

- (1) Selon la Base de données sur les matières résiduelles, Recyc-Québec
 (2) Selon le MAM au Québec
 (3) Selon Statistiques Canada, recensement 2001

Nom de la municipalité	Franquelin	Code	96015
Adresse	27, rue des Érables, C.P. 10 G0H 1E0	Désignation	Municipalité
Téléphone	(418) 296-1406	Superficie (km²)	529,84
Télécopieur	(418) 296-6946	Densité (km²)	0,71
		Secteur	rural
Revenu moyen familial 1995	47 961 \$	Population 1996 (hab)	(1) 392
Niveau du revenu	supérieur	Population 1997 (hab)	(1) 396 (2) 391
Nombre de ménages	155 (1)	Population 1998 (hab)	(1) 400 (2) 391
		Population 1999 (hab)	(1) 409 (2) 410
		Population 2000 (hab)	(1) 414 (2) 414
		Population 2001 (hab)	(3) 378 (2) 408

Nom de la municipalité	Godbout	Code	96010
Adresse	144, rue Pascal-Comeau, C.P. 248 G0H 1G0	Désignation	Village
Téléphone	(418) 568-7581	Superficie (km²)	204,34
Télécopieur	(418) 568-7401	Densité (km²)	1,60
		Secteur	rural
Revenu moyen familial 1995	30 122 \$	Population 1996 (hab)	(1) 391
Niveau du revenu	inférieur	Population 1997 (hab)	(1) 376 (2) 390
Nombre de ménages	170 (1)	Population 1998 (hab)	(1) 381 (2) 390
		Population 1999 (hab)	(1) 374 (2) 391
		Population 2000 (hab)	(1) 368 (2) 368
		Population 2001 (hab)	(3) 327 (2) 351

- (1) Selon la Base de données sur les matières résiduelles, Recyc-Québec
(2) Selon le MAM au Québec
(3) Selon Statistiques Canada, recensement 2001

Nom de la municipalité	Baie-Trinité	Code	96005
Adresse	28, route 138, C.P. 100 G0H 1A0	Désignation	Village
Téléphone	(418) 939-2231	Superficie (km²)	536,33
Télécopieur	(418) 939-2616	Densité (km²)	1,13
		Secteur	rural
Revenu moyen familial 1995	36 214 \$	Population 1996 (hab)	(1) 648
Niveau du revenu	inférieur	Population 1997 (hab)	(1) 652 (2) 646
Nombre de ménages	260 (1)	Population 1998 (hab)	(1) 651 (2) 646
		Population 1999 (hab)	(1) 643 (2) 660
		Population 2000 (hab)	(1) 641 (2) 641
		Population 2001 (hab)	(3) 604 (2) 622

Réserve amérindienne	Betsiamites		
Adresse	4, rue Mesheteu G0H 1B0	Désignation	Réserve
Téléphone	(418) 567-8488	Superficie (km²)	283
Télécopieur	(418) 567-2868	Densité (km²)	8,08
		Secteur	rural
Revenu moyen familial 1995	29 874 \$	Population 1996 (hab)	
Niveau du revenu	inférieur	Population 1997 (hab)	(4) 2042
Nombre de ménages	570 (4)	Population 1998 (hab)	(4) 2042
		Population 1999 (hab)	(4) 2179
		Population 2000 (hab)	(4) 2521
		Population 2001 (hab)	(4) 2560

- (1) Selon la Base de données sur les matières résiduelles, Recyc-Québec
- (2) Selon le MAM au Québec
- (3) Selon Statistiques Canada, recensement 2001
- (4) Selon le Conseil de bande

Les espaces naturels

MRC	Manicouagan	Code	960
------------	-------------	-------------	-----

Espace:	ZEC Varin	Code :	960
----------------	-----------	---------------	-----

Superficie : n/d

Adresse : C.P. 341, Baie-Comeau (Québec) G4Z 2H1

Téléphone : (418) 296-6254

Courriel :

Espace:	ZEC Trinité	Code :	960
----------------	-------------	---------------	-----

Superficie : n/d

Adresse : 2, rue St-Laurent, C.P. 39, Baie-Trinité (Québec) G0H 1A0

Téléphone : (418) 939-2242

Courriel :

Espace:	ZEC de la Rivière-Godbout et Mistassini	Code :	960
----------------	---	---------------	-----

Superficie : n/d

Adresse : C.P. 36, Route 138, Godbout (Québec) G0H 1G0

Téléphone : (418) 568-7565

Courriel :

Espace: Réserve écologique Louis-Babel **Code :** 960
Superficie : 23 540,0 ha
Adresse : Ministère de l'Environnement du Québec et Conseil de bande de Betsiamites
Téléphone : (418) 294-8888 **Télocopieur :** (418)
Courriel :

Espace: Parc nature de Pointe-aux-Outardes **Code :** 960
Superficie : 1 km²
Adresse : 4, rue Labrie, C.P. 159, Pointe-aux-Outardes (Québec) G0H 1M0
Téléphone : (418) 567-4226 ou 567-4227
et télécopieur
Site web : <http://yes.virtuel.net/pnpao/> **Courriel :** parcnat@globetrotter.net

Espace: Parc Boréal du Saint-Laurent **Code :** 960
Superficie : 12,7 ha
Adresse : 19, avenue Marquette, Baie-Comeau (Québec) G4Z 1K5
Téléphone : (418) 296-8106
Courriel :
Gestion : Corporation Plein-Air de Manicouagan

Espace: Centre de villégiature de Papinachois **Code :** 960
Superficie : n/d
Adresse : Chemin Papinachois, Betsiamites
Téléphone : (418) 567-8350
Courriel : n/d

Espace: Village forestier d'antan **Code :** 960
Superficie : n/d
Adresse : 16, rue des Érables, Franquelin (Québec) G0H 1E0
Téléphone : (418) 296-3203
Courriel : n/d

Les commissions scolaires

MRC	Manicouagan	Code	960
------------	-------------	-------------	-----

Commission scolaire:	Commission scolaire Eastern Shores/ Eastern Shores School Board	Code :	960
-----------------------------	--	---------------	-----

Adresse :	40, rue Mount Sorel, New Carlisle (Québec) G0C 1Z0
------------------	--

Téléphone :	(418) 752-2247
--------------------	----------------

Courriel :	dgessb@essb.qc.ca
-------------------	-------------------

Nombre d'étudiants :	
-----------------------------	--

Commission scolaire:	Commission scolaire de l'Estuaire	Code :	960
-----------------------------	-----------------------------------	---------------	-----

Adresse :	771, boulevard Joliet, Baie-Comeau (Québec) G5C 1P3
------------------	---

Téléphone :	(418) 589-0806
--------------------	----------------

Courriel :	dgestuaire@grics.qc.ca
-------------------	------------------------

Nombre d'étudiants :	5376
-----------------------------	------

Les institutions scolaires

MRC	Manicouagan	Code	960
<hr/>			
Établissement scolaire:	École Leventoux	Code :	96020
Adresse :	25, avenue Plessis Baie-Comeau G4Z 1X6	<input type="checkbox"/> Micro-entreprise	
Téléphone :	(418) 296-6646	<input type="checkbox"/> École verte de Brundland	
Télécopieur :	(418) 296-1659	Nombre d'étudiants :	441
Courriel :		Niveau :	P
<hr/>			
Établissement scolaire:	École Mgr-Bélanger	Code :	96020
Adresse :	920, boulevard Bélanger Baie-Comeau G5C 2N9	<input type="checkbox"/> Micro-entreprise	
Téléphone :	(418) 589-2021	<input type="checkbox"/> École verte de Brundland	
Télécopieur :	(418) 589-2022	Nombre d'étudiants :	321
Courriel :		Niveau :	P
<hr/>			
Établissement scolaire:	École St-Cœur-de-Marie	Code :	96020
Adresse :	711, boulevard Joliet Baie-Comeau G5C 2N9	<input type="checkbox"/> Micro-entreprise	
Téléphone :	(418) 589-0861	<input type="checkbox"/> École verte de Brundland	
Télécopieur :	(418) 589-0865	Nombre d'étudiants :	293
Courriel :		Niveau :	P

Établissement scolaire: École secondaire Jean-Paul II **Code :** 96020

Adresse : 20, avenue de Ramesay
Baie-Comeau G4Z 1B2 **Micro-entreprise**

Téléphone : (418) 296-6212 **École verte de Brundland**

Télécopieur : (418) 296-3654 **Nombre d'étudiants :** 131

Courriel : **Niveau :** S

Établissement scolaire: École Trudel **Code :** 96020

Adresse : 680, rue Marguerite
Baie-Comeau G5C 1L6 **Micro-entreprise**

Téléphone : (418) 589-3279 **École verte de Brundland**

Télécopieur : (418) 589-4379 **Nombre d'étudiants :** 207

Courriel : **Niveau :** P

Établissement scolaire: Polyvalente des Baies **Code :** 96020

Adresse : 40, rue Michel-Hémond
Baie-Comeau G4Z 2K4 **Micro-entreprise**

Téléphone : (418) 296-6755 **École verte de Brundland**

Télécopieur : (418) 296-6759 **Nombre d'étudiants :** 942

Courriel : **Niveau :** S

Établissement scolaire: École Sainte-Marie **Code :** 96040

Adresse : 12, rue Guy-Mercier
Ragueneau G0H 1S0 **Micro-entreprise**

Téléphone : (418) 567-2291 **École verte de Brundland**

Télécopieur : (418) 567-2292 **Nombre d'étudiants :** 121

Courriel : **Niveau :** P

Établissement scolaire: École La Marée **Code :** 96025

Adresse : 380, rue Granier **Micro-entreprise**
Pointe-Lebel G0H 1N0 **École verte de Brundland**

Téléphone : (418) 589-2325

Télécopieur : (418) 589-2519 **Nombre d'étudiants :** 225

Courriel : **Niveau :** P

Établissement scolaire: École McCormick **Code :** 96020

Adresse : 30, rue Mance **Micro-entreprise**
Baie-Comeau G4Z 1M7 **École verte de Brundland**

Téléphone : (418) 296-6644

Télécopieur : (418) 296-6645 **Nombre d'étudiants :** 239

Courriel : **Niveau :** P

Établissement scolaire: École Les Dunes **Code :** 96030

Adresse : 481, rue Principale **Micro-entreprise**
Pointe-aux-Outardes G0H 1M0 **École verte de Brundland**

Téléphone : (418) 567-2281

Télécopieur : (418) 567-8225 **Nombre d'étudiants :** 152

Courriel : **Niveau :** P

Établissement scolaire: École Richard **Code :** 96035

Adresse : 4, rue de l'École **Micro-entreprise**
Chute-aux-Outardes G0H 1C0 **École verte de Brundland**

Téléphone : (418) 567-2525

Télécopieur : (418) 567-2121 **Nombre d'étudiants :** 196

Courriel : **Niveau :** P

Établissement scolaire: Cégep de Baie-Comeau **Code :** 96020

Adresse : 537, boulevard Blanche
Baie-Comeau G5C 2B2 **Micro-entreprise**

Téléphone : (418) 589-5707 **École verte de Brundland**

Télécopieur : (418) 589-9842 **Nombre d'étudiants :** 654

Courriel : <http://www.cegep-baie-comeau.qc.ca> **Niveau :** C

Établissement scolaire: École Saint-Joseph **Code :** 96005

Adresse : 1, rue Saint-Joseph, C.P. 60
Baie-Trinité G0H 1A0 **Micro-entreprise**

Téléphone : (418) 939-2245 **École verte de Brundland**

Télécopieur : (418) 939-2201 **Nombre d'étudiants :** 72

Courriel : **Niveau :** P/S

Établissement scolaire: École Mgr-Labrie **Code :** 96010

Adresse : 101, rue Levack
Godbout G0H 1G0 **Micro-entreprise**

Téléphone : (418) 568-7670 **École verte de Brundland**

Télécopieur : **Nombre d'étudiants :** 17

Courriel : **Niveau :** P

Établissement scolaire: École Père-Duclos **Code :** 96015

Adresse : 5, rue des Cèdres
Franquelin G0H 1E0 **Micro-entreprise**

Téléphone : (418) 296-1421 **École verte de Brundland**

Télécopieur : **Nombre d'étudiants :** 31

Courriel : **Niveau :** P

Établissement scolaire: CEA Édifice Albert-Deschênes **Code :** 96020

Adresse : 600, rue Jalbert
Baie-Comeau G5C 1Z9 **Micro-entreprise**

Téléphone : (418) 589-0867 **École verte de Brundland**

Télécopieur : (418) 589-1358 **Nombre d'étudiants :** 286

Courriel : **Niveau :** S

Établissement scolaire: CFP - Édifice André-Jacob **Code :** 96020

Adresse : 530, boulevard Blanche
Baie-Comeau G5C 2B3 **Micro-entreprise**

Téléphone : (418) 589-0089 **École verte de Brundland**

Télécopieur : (418) 589-1347 **Nombre d'étudiants :** 230

Courriel : **Niveau :** S

Établissement scolaire: École Baie-Comeau High **Code :** 96020

Adresse : 39, avenue Marquette
Baie-Comeau G4Z 1K4 **Micro-entreprise**

Téléphone : (418) 296-2832 **École verte de Brundland**

Télécopieur : (418) 296-4883 **Nombre d'étudiants :** 116

Courriel : bchsadm@virtuel.net **Niveau :** S

Établissement scolaire: École Bois-du-Nord **Code :** 96020

Adresse : 2398, rue Napoléon
Baie-Comeau G5C 1A5 **Micro-entreprise**

Téléphone : (418) 589-9961 **École verte de Brundland**

Télécopieur : (418) 589-5951 **Nombre d'étudiants :** 362

Courriel : **Niveau :** P

Établissement scolaire: École Boisvert **Code :** 96020

Adresse : 105, rue Legardeur
Baie-Comeau G4Z 1E8 **Micro-entreprise**

Téléphone : (418) 296-6523 **École verte de Brundland**

Télécopieur : (418) 296-0366 **Nombre d'étudiants :** 220

Courriel : **Niveau :** P

Établissement scolaire: Polyvalente des Rives **Code :** 96020

Adresse : 640, boulevard Blanche
Baie-Comeau G5C 2B3 **Micro-entreprise**

Téléphone : (418) 589-1301 **École verte de Brundland**

Télécopieur : (418) 589-1959 **Nombre d'étudiants :** 1021

Courriel : **Niveau :** S

Les établissements de santé

MRC	Manicouagan	Code	960
------------	-------------	-------------	-----

Nom: CENTRE DE PROTECTION ET DE RÉADAPTATION DE LA CÔTE-NORD

Adresse : 835, boulevard Joliet, Baie-Comeau G5C 1P5

Téléphone : (418) 589-9927

Télécopieur : (418) 589-4304

Mission : Centre de protection enfance-jeunesse, centre de réadaptation

Capacité : 229

Superficie (m²) : n/d

Nom: CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL BAIE-COMEAU

Adresse : 635, boulevard Joliet, Baie-Comeau G5C 1P1

Téléphone : (418) 589-3701

Télécopieur : (418) 589-9654

Mission : Centre hospitalier de soins généraux et spécialisés

Capacité : 91

Superficie (m²) : n/d

Nom: CLSC ET CENTRE D'HÉBERGEMENT MANICOUAGAN
Adresse : 600, rue Jalbert, Baie-Comeau G5C 1Z9
Téléphone : (418) 589-2191
Télécopieur : (418) 589-7784
Mission : Centre local de services communautaires et hébergement en soins longue durée
Capacité : Résidence NA Labrie : 60 lits
Résidence Boisvert : 55 lits
Résidence Joliet : 22 lits
Superficie (m²) : n/d

Nom: RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX
Adresse : Édifice Aubert, 691, rue Jalbert, Baie-Comeau G5C 2A1
Téléphone : (418) 589-9845
Télécopieur : (418) 589-8574
Mission : Bureaux administratifs
Capacité :
Superficie (m²) : n/d

Les organismes de développement économique, technologique et coopératif

MRC	Manicouagan	Code	960
------------	-------------	-------------	-----

Organisme : Chambre de commerce de Baie-Comeau

Adresse : 63, Place LaSalle, Baie-Comeau G4Z 2J8

Téléphone : (418) 296-2010

Télécopieur : (418) 296-5397

Courriel :

Organisme: Association régionale des commissaires industriels de la Côte-Nord

Adresse : 544, rue Dequen, Sept-Iles G4R 2R4

Téléphone : (418) 962-7677

Télécopieur : (418) 964-3213

Courriel : cldfjord@cldfjord.com

Organisme: SADC Manicouagan

Adresse : 67, Place LaSalle, 3ième étage, Baie-Comeau G4Z 2Z1

Téléphone : (418) 296-6956

Télécopieur : (418) 296-5176

Courriel : cadc_manicouagan@ciril.qc.ca

Organisme: Centre local de développement de Manicouagan
Adresse : 67, Place LaSalle, local 401, Baie-Comeau G4Z 1K1
Téléphone : (418) 296-2593
Télécopieur : (418) 296-2636
Courriel : cldmanic@quebectel.com

Organisme: Conseil régional de développement de la Côte-Nord
Adresse : 625, boulevard Laflèche, Baie-Comeau G5C 1C5
Téléphone : (418) 589-5781
Télécopieur : (418) 589-5782
Courriel : crdcn@virtuel.net

Les organismes municipaux et gouvernementaux

MRC	Manicouagan	Code	960
------------	-------------	-------------	-----

Organisme :	Direction régionale de MENV de la Côte-Nord	Code :	960
Adresse :	818, boulevard Laure, R.C., Sept-Iles G4R 1Y8		
Téléphone :	(418) 964-8888		
Télécopieur :	(418) 964-8023		
Courriel :	dr09@menv.gouv.qc.ca		

Organisme :	Directions régionales MIC Côte-Nord	Code :	960
Adresse :	Centre commercial Laflèche 625, boulevard Laflèche, bureau 1.81, Baie-Comeau G5C 1C5		
Téléphone :	(418) 295-4050		
Télécopieur :	(418) 295-4885		
Courriel :	dr.cote.nord@mic.gouv.qc.ca		

Organisme :	Direction régionale de MAPAQ Saguenay/St-Laurent/Côte-Nord	Code :	960
Adresse :	801, chemin du Pont Taché Nord, local 1.02, Alma G8B 5W2		
Téléphone :	(418) 662-6486		
Télécopieur :	(418) 668-8694		
Courriel :			

Organisme : Direction régionale de la gestion du territoire public Côte-Nord **Code :** 960

Adresse : 625, boulevard Laflèche, R.C. 702, Baie-Comeau G5C 1C5

Téléphone : (418) 295-4737

Télécopieur : (418) 295-4106

Courriel : cote-nord@mrn.gouv.qc.ca

Organisme : Communication-Québec **Code :** 960

Adresse : 625, boulevard Laflèche, R.C. 701, Baie-Comeau G5C 1C5

Téléphone : (418) 295-4000

Télécopieur : (418) 289-6584

Courriel :

Organisme : Ministère des Affaires municipales
et de la Métropole **Code :** 960

Adresse : 625, boulevard Lafèche, 1.801, Baie-Comeau G5C 1C5

Téléphone : (418) 295-4241

Télécopieur : (418) 295-4955

Courriel :

Organisme : Ministère des Régions (bureau régional) **Code :** 960

Adresse : 625, boulevard Lafèche, R.C. 711, Baie-Comeau G5C 1C5

Téléphone : (418) 589-4345

Télécopieur : (418) 295-4199

Courriel :

Organisme : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité
direction régionale Côte-Nord **Code :** 960

Adresse : 550, boulevard Blanche, Baie-Comeau G5C 2B3

Téléphone : (418) 295-4020

Télécopieur : (418) 295-4437

Courriel :

Organisme : Centre local d'emploi (CLE) de Baie-Comeau **Code :** 960

Adresse : 625, boulevard Lafèche, 1.810, Baie-Comeau G5C 1C5

Téléphone : (418) 589-3719

Télécopieur : (418) 295-4114

Courriel :

Organisme : Ministère de l'Éducation
direction régionale Côte-Nord **Code :** 960

Adresse : 625, boulevard Laflèche, bureau 708, Baie-Comeau G5C 1C5

Téléphone : (418) 295-4400

Télécopieur : (418) 295-4467

Courriel :

Organisme : Ministère de l'Environnement
Bureau local Environnement **Code :** 960

Adresse : 20, boulevard Comeau, 1er étage, bureau 2.12, Baie-Comeau G4Z 3A8

Téléphone : (418) 294-8888

Télécopieur : (418) 294-8018

Courriel :

Organisme : Ministère des Ressources naturelles
direction régionale de la Côte-Nord **Code :** 960

Adresse : 625, boulevard Laflèche, local R.C. 702, Baie-Comeau G5C 1C5

Téléphone : (418) 295-4676

Télécopieur : (418) 295-4682

Courriel :

Organisme : Ministère de la Sécurité publique
Programme d'encadrement en milieu ouvert (PEMO) **Code :** 960

Adresse : 283, boulevard LaSalle, Baie-Comeau G4Z 2L5

Téléphone : (418) 296-3933

Télécopieur : (418) 294-8819

Courriel :

Organisme : Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement (BAPE) Montréal **Code :** 960

Adresse : 500, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 7.300, C.P. 23
Montréal H2Z 1W7

Téléphone : 1-800-463-4732

Télécopieur : (418) 643-9474

Courriel :

Organisme : Société québécoise de récupération et de recyclage (Recyc-Québec) **Code :** 960

Adresse : 7171, rue Jean-Talon Est, bureau 500, Anjou H1M 3N2

Téléphone : (514) 352-5002

Télécopieur : (514) 873-6542

Courriel :

Les organismes environnementaux

MRC	Manicouagan	Code	960
------------	-------------	-------------	-----

Organisme : Comité (ZIP) zone d'intervention prioritaire de la rive nord de l'estuaire

Adresse : 9, Place LaSalle, local 101, Baie-Comeau G4Z 1J8

Téléphone : (418) 296-0404

Télécopieur : (418) 296-8787

Courriel : zipnord@globetrotter.net

Organisme : Comité du bassin de la Rivière-aux-Anglais

Adresse : 9, Place LaSalle, local 101, Baie-Comeau G4Z 1J8

Téléphone : (418) 296-0404

Télécopieur : (418) 296-8787

Courriel : zipnord@globetrotter.net

Organisme : Corporation de protection de l'environnement de Baie-Comeau

Adresse : C.P. 2412

Téléphone : (418) 295-2179

Télécopieur :

Courriel :

Organisme : Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord

Adresse : 350, rue Smith, bureau 252, C.P. 340, Sept-Iles (Québec) G4R 4K6

Téléphone : (418) 962-6362

Télécopieur : (418) 962-4625

Courriel : crecn@bbsi.net

ENTENTES ET ACTIVITÉS

Les ententes intermunicipales

MRC	Manicouagan	Code	960
------------	-------------	-------------	-----

Nom : Régie intermunicipale d'enfouissement sanitaire de Manicouagan

Municipalité : Chute-aux-Outardes **Code** 960

Objet : Exploitation d'un L.E.S.

Nom : Régie intermunicipale d'enfouissement sanitaire de Manicouagan

Municipalité : Pointe-aux-Outardes **Code** 960

Objet : Exploitation d'un L.E.S.

Nom : Régie intermunicipale d'enfouissement sanitaire de Manicouagan

Municipalité : Ragueneau **Code** 960

Objet : Exploitation d'un L.E.S.

Nom : Régie intermunicipale d'enfouissement sanitaire de Manicouagan

Municipalité : Pointe-Lebel **Code** 960

Objet : Exploitation d'un L.E.S.

Nom : Régie intermunicipale d'enfouissement sanitaire de Manicouagan

Municipalité : Baie-Comeau **Code** 960

Objet : Exploitation d'un L.E.S.

Nom : Entente relative à la cueillette des déchets solides
Municipalité : Ragueneau **Code** 960
Objet : Cueillette des déchets solides
Date : 1er avril 1999

Nom : Entente relative à la cueillette des déchets solides
Municipalité : Pointe-Lebel **Code** 960
Objet : Cueillette des déchets solides
Date : 1er avril 1999

Nom : Entente relative à la cueillette des déchets solides
Municipalité : Pointe-aux-Outardes **Code** 960
Objet : Cueillette des déchets solides
Date : 1er avril 1999

Les lieux d'enfouissement sanitaire

MRC	Manicouagan	Code	960
------------	-------------	-------------	-----

Propriétaire : Régie intermunicipale d'enfouissement sanitaire de Manicouagan (RIESM)

Exploitant : RIESM

Adresse postale : 5101, chemin de la Scierie, Ragueneau (Québec) G0H 1S0

Adresse physique : chemin de la Scierie, Ragueneau

Téléphone : (418) 589-4557

Télécopieur : (418) 589-6450

Date d'ouverture : 2 juillet 2002

Durée : 83 ans

Capacité : ± 2 500 000 tonnes

Volume annuel : 30 000 t

Les lieux d'enfouissement industriels privés

MRC	Manicouagan	Code	960
------------	-------------	-------------	-----

Propriétaire : Alcoa et Municipalité de Ragueneau
Exploitant : Recyclage d'aluminium Québec
Adresse postale : 128, boulevard Comeau, Baie-Comeau G4Z 3A8
Adresse physique : chemin de la Scierie, Ragueneau
Téléphone : (418) 294-2020 **Télécopieur :**
Date d'ouverture : 1994

Propriétaire : Abitibi Consolidated
Exploitant : Abitibi Consolidated
Adresse postale : 20, avenue Marquette, Baie-Comeau G4Z 1K6
Adresse physique :
Téléphone : (418) 296-3371 **Télécopieur :** (418) 296-7428
Date d'ouverture :

Propriétaire : Kruger inc.
Exploitant : Kruger inc.
Adresse postale : 3100, chemin d'Auteuil, C.P. 400, Ragueneau G0H 1S0
Adresse physique : Lots 11 à 17 du Rang V, lots 10 à 15 et lot 34 du Rang IV de Ragueneau
Téléphone : (418) 567-4114 **Télécopieur :** (418) 567-9559
Date d'autorisation : août 1997
Volume annuel : 100 000 tonnes métriques verte

Propriétaire : Scierie Baie-Trinité

Exploitant :

Adresse postale :

Adresse physique :

Téléphone : (418) 853-3520

Télécopieur : (418)

Date d'autorisation :

Volume annuel :

Propriétaire : Abitibi Consolidated, division Scierie des Outardes

Exploitant : Abitibi Consolidated, division Scierie des Outardes

Adresse postale : C.P. 2250, Baie-Comeau G5C 2S9

Adresse physique : chemin de la Scierie

Téléphone : (418) 589-9229

Télécopieur : (418) 589-5176

Date d'autorisation : 1998

Volume annuel : 100 000 mètres cubes

Capacité totale : 2 500 000 mètres cubes

Les sites de traitement des boues

MRC	Manicouagan	Code	960
------------	-------------	-------------	-----

Propriétaire : Sani Manic Côte-Nord
Exploitant : Sani Manic Côte-Nord
Adresse postale : 305, rue Bossé, Baie-Comeau G5C 1L1
Adresse physique : chemin de la Scierie, Les Buissons
Téléphone : (418) 589-2376 **Télécopieur :**
Responsable : Madame Claire Lavallée
Capacité : 400 tonnes métriques / année
Type de traitement : 2 lagunes d'infiltration + 1 lit de séchage
Date d'ouverture : 1992

Propriétaire : Onyx industrie
Exploitant : Onyx industrie
Adresse postale : 55, boulevard Comeau, Baie-Comeau G4Z 3A7
Adresse physique : chemin de la Scierie, Pointe-aux-Outardes
Téléphone : (418) 589-2344 **Télécopieur :** (418) 296-0504
Responsable : Monsieur Réginald Truchon
Capacité : 285 m³ / année
Type de traitement : 2 lagunes d'infiltration
Date d'ouverture :

Les dépôts en tranchée

MRC	Manicouagan	Code	960
------------	-------------	-------------	-----

Propriétaire : Ministère des Ressources naturelles
Exploitant : Village de Godbout
Responsable : Carolle Vallée, secrétaire-trésorière
Adresse postale : Village de Godbout, 44, rue Pascal-Comeau, C.P. 248, Godbout G0H 1G0
Téléphone : (418) 568-7581 **Télécopieur :** (418) 568-7401
Adresse physique : Bloc « M » du canton de Monts, Godbout, route 138, Godbout
Date d'autorisation : 18 novembre 1977
Capacité : Inconnue

Propriétaire : Ministère des Ressources naturelles
Exploitant : Municipalité de Franquelin
Responsable : Daniel Moreau
Adresse postale : Municipalité de Franquelin, 27, rue des Érables, C.P. 10, Franquelin G0H 1E0
Téléphone : (418) 296-1406 **Télécopieur :** (418) 296-6946
Adresse physique : Bloc « D », canton Franquelin, Franquelin
Date d'autorisation : 13 février 1984 et 27 mai 1992
Superficie : 1,67 hec (1992)

Propriétaire : Ministère des Ressources naturelles
Exploitant : Village de Baie-Trinité
Responsable : Monique C. Chouinard
Adresse postale : Village de Baie-Trinité, 28, route 138, C.P. 100, Baie-Trinité G0H 1A0
Téléphone : (418) 939-2231 **Télécopieur :** (418) 939-2616
Adresse physique : Canton de De Monts, Baie-Trinité
Date d'autorisation : 21 septembre 1982 et 18 mai 1989
Superficie : 90 000 pieds carrés (1982), 22 500 m² (1989)

Propriétaire : Ministère des Ressources naturelles
Exploitant : Hydro-Québec
Responsable : Frédéric Munger
Adresse postale : 135, boulevard Comeau, Baie-Comeau G4Z 2H8
Téléphone : (418) 296-8450 **Télécopieur :** (418) 294-3884
Adresse physique : Manic V, MRC de Manicouagan
Date d'autorisation : septembre 1996
Superficie : 6460 m²

Propriétaire : Ministère des Ressources naturelles
Exploitant : Pourvoirie Sentinelle du Nord inc.
Responsable : Jean-Claude Tremblay, propriétaire
Adresse postale : 1646, rue Pothier, C.P. 2191, Baie-Comeau G5C 2S9
Téléphone : (418) 589-5083 **Télécopieur :** (418)
Adresse physique : Lac Paradis, Manic V, MRC de Manicouagan
Date d'autorisation :

Propriétaire : Ministère des Ressources naturelles
Exploitant : Hydro-Québec
Responsable : Administration de projets
Adresse postale : 135, boulevard Comeau, Baie-Comeau G4Z 2H8
Téléphone : (418) 296-8450 **Télécopieur :** (418) 296-3884
Adresse physique : Rivière Toulnostouc
Date d'autorisation : septembre 2001
Superficie : 36 000 m²

Propriétaire : Ministère des Ressources naturelles
Exploitant : Les forestiers Rébec inc.
Responsable : Denis Renaud
Adresse postale : 1053, boulevard Ducharme, La Tuque G9X 3C3
Téléphone : **Télécopieur :**
Adresse physique : TNO (Lac des Passes)
Superficie : 62 775 m²
Date d'autorisation : décembre 1999

Propriétaire : Ministère des Ressources naturelles
Exploitant : Les forestiers Rébec inc.
Responsable : Denis Renaud
Adresse postale : 1053, boulevard Ducharme, La Tuque G9X 3C3
Téléphone : **Télécopieur :**
Adresse physique : TNO (Camp forestier lac Praslin)
Superficie : 6 750 m²
Date d'autorisation : juin 1998 (fermé)

Propriétaire : Ministère des Ressources naturelles
Exploitant : Donohue Quno inc. (Abitibi Consolidated)
Responsable : Jimmy Desbiens
Adresse postale : Les Entreprises Julien Bernier inc., 46 de la Scierie, Pointe-aux-Outardes
Téléphone : (418) 294-4150 **Télécopieur :** (418) 296-3057
Adresse physique : TNO (Camp du lac Saint-Pierre)
Superficie : 27 875 m²
Capacité : 10 000 m³
Volume annuel : 550 m³
Date d'autorisation : 10 janvier 1997

Propriétaire : Ministère des Ressources naturelles
Exploitant : Scierie des Outardes, division d'Abitibi Consolidated
Responsable : Yvan Thibeault
Adresse postale : Case postale 2250, Baie-Comeau G5C 2S9
Téléphone : (418) 589-9229 **Télécopieur :** (418) 589-5179
Adresse physique : TNO (Camp La Blache)
Superficie : 40 000 m²
Capacité : 20 000 m³
Volume annuel : 1 200 m³
Date d'autorisation : 13 mars 1995

Propriétaire : Ministère des Ressources naturelles
Exploitant : Scierie Baie-Trinité inc.
Responsable : Déric Hillman
Adresse postale : 142, route 138, C.P. 67, Baie-Trinité G0H 1A0
Téléphone : **Télécopieur :**
Adresse physique : TNO, près de Baie-Trinité
Superficie : 600 m²
Date d'autorisation : 19 février 1999

Les centres de tri

MRC	Manicouagan	Code	960
------------	-------------	-------------	-----

Nom : Centre de triage Côte-Nord,

Adresse : 33 rue Babin, Baie-Comeau G4Z 3A5

Téléphone : (418) 296-2526 **Télécopieur :** (418) 296-2728

Capacité: 4000 tonnes

<input checked="" type="checkbox"/> Papier	<input checked="" type="checkbox"/> Métaux non-ferreux	<input type="checkbox"/> Matériaux secs	<input type="checkbox"/> RDD
<input checked="" type="checkbox"/> Carton	<input type="checkbox"/> Électroménagers	<input type="checkbox"/> Résidus de bois	<input type="checkbox"/> Pneus
<input checked="" type="checkbox"/> Verre	<input checked="" type="checkbox"/> Pellicules de plastiques	<input type="checkbox"/> Palettes de bois	<input type="checkbox"/> Textiles
<input checked="" type="checkbox"/> Plastique	<input type="checkbox"/> Matériel informatique	<input type="checkbox"/> Carcasses automobiles	<input type="checkbox"/> Batteries
<input checked="" type="checkbox"/> Métaux ferreux	<input type="checkbox"/> Accessoires de maison	<input type="checkbox"/> Matières compostables	<input type="checkbox"/> Meubles

Nom : Corporation de protection de l'environnement de Sept-Iles

Adresse : C.P. 340, Sept-Iles G4R 4K6

Téléphone : (418) 962-1316 **Télécopieur :** (418) 964-3213

Capacité:

<input checked="" type="checkbox"/> Papier	<input checked="" type="checkbox"/> Métaux non-ferreux	<input type="checkbox"/> Matériaux secs	<input type="checkbox"/> RDD
<input checked="" type="checkbox"/> Carton	<input type="checkbox"/> Électroménagers	<input checked="" type="checkbox"/> Résidus de bois	<input type="checkbox"/> Pneus
<input checked="" type="checkbox"/> Verre	<input type="checkbox"/> Pellicules de plastiques	<input type="checkbox"/> Palettes de bois	<input type="checkbox"/> Textiles
<input checked="" type="checkbox"/> Plastique	<input type="checkbox"/> Matériel informatique	<input type="checkbox"/> Carcasses automobiles	<input type="checkbox"/> Batteries
<input checked="" type="checkbox"/> Métaux ferreux	<input type="checkbox"/> Accessoires de maison	<input type="checkbox"/> Matières compostables	<input type="checkbox"/> Meubles

Les déchetteries

MRC	Manicouagan	Code	960
------------	-------------	-------------	-----

Nom : Écobois

Adresse : Centre industriel, 22 Place Lasalle, Baie-Comeau G4Z 1K3

Téléphone : (418) 296-6388

Télécopieur : (418) 296-0724

Capacité:

- | | | | |
|--|--|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Papier | <input checked="" type="checkbox"/> Métaux non-ferreux | <input checked="" type="checkbox"/> Matériaux secs | <input type="checkbox"/> RDD |
| <input checked="" type="checkbox"/> Carton | <input checked="" type="checkbox"/> Électroménagers | <input checked="" type="checkbox"/> Résidus de bois | <input checked="" type="checkbox"/> Pneus |
| <input checked="" type="checkbox"/> Verre | <input checked="" type="checkbox"/> Pellicules de plastiques | <input checked="" type="checkbox"/> Palettes de bois | <input type="checkbox"/> Textiles |
| <input checked="" type="checkbox"/> Plastique | <input type="checkbox"/> Matériel informatique | <input type="checkbox"/> Carcasses automobiles | <input type="checkbox"/> Batteries |
| <input checked="" type="checkbox"/> Métaux ferreux | <input checked="" type="checkbox"/> Accessoires de maison | <input type="checkbox"/> Matières compostables | <input checked="" type="checkbox"/> Meubles |
| <input checked="" type="checkbox"/> Béton - asphalte | | | |
-

Les récupérateurs

MRC	Manicouagan	Code	960
------------	-------------	-------------	-----

Nom : Recyclage d'aluminium Québec

Adresse : 128, boulevard Comeau, Baie-Comeau G4Z 3A8

Téléphone : (418) 296-9303 **Télécopieur :** (418) 296-0305

- | | | |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> Papier | <input type="checkbox"/> Matériel informatique | <input type="checkbox"/> Pneu |
| <input type="checkbox"/> Carton | <input type="checkbox"/> Accessoires de maison | <input type="checkbox"/> Textile |
| <input type="checkbox"/> Verre | <input type="checkbox"/> Matériaux secs | <input type="checkbox"/> Boues |
| <input type="checkbox"/> Plastique | <input type="checkbox"/> Palettes de bois | <input type="checkbox"/> Articles de sport |
| <input type="checkbox"/> Métaux ferreux | <input type="checkbox"/> Carcasses d'automobile | <input type="checkbox"/> Fils électriques |
| <input checked="" type="checkbox"/> Métaux non-ferreux | <input type="checkbox"/> RDD | <input type="checkbox"/> Batteries |
| <input type="checkbox"/> Peinture | <input type="checkbox"/> Antigels | <input type="checkbox"/> Propane |
-

Nom : Onyx Industries

Adresse : 55, boulevard Comeau, Baie-Comeau G4Z 3A7

Téléphone : (418) 589-2344 **Télécopieur :** (418) 296-0504

- | | | |
|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> Papier | <input type="checkbox"/> Matériel informatique | <input type="checkbox"/> Pneu |
| <input type="checkbox"/> Carton | <input type="checkbox"/> Accessoires de maison | <input type="checkbox"/> Textile |
| <input type="checkbox"/> Verre | <input type="checkbox"/> Matériaux secs | <input checked="" type="checkbox"/> Boues |
| <input type="checkbox"/> Plastique | <input type="checkbox"/> Palettes de bois | <input type="checkbox"/> Articles de sport |
| <input type="checkbox"/> Métaux ferreux | <input type="checkbox"/> Carcasses d'automobile | <input type="checkbox"/> Fils électriques |
| <input type="checkbox"/> Métaux non-ferreux | <input checked="" type="checkbox"/> RDD | <input checked="" type="checkbox"/> Batteries |
| <input checked="" type="checkbox"/> Peinture | <input checked="" type="checkbox"/> Antigels | <input checked="" type="checkbox"/> Propane |
-

Nom : Les Services environnementaux de l'Est inc.

Adresse : C.P. 2275, Baie-Comeau G5C 2S9

Téléphone : (418) 295-3130 **Télécopieur :** (418) 295-3180

<input type="checkbox"/> Papier	<input type="checkbox"/> Matériel informatique	<input type="checkbox"/> Pneu
<input type="checkbox"/> Carton	<input type="checkbox"/> Accessoires de maison	<input type="checkbox"/> Textile
<input type="checkbox"/> Verre	<input type="checkbox"/> Matériaux secs	<input type="checkbox"/> Boues
<input type="checkbox"/> Plastique	<input type="checkbox"/> Palettes de bois	<input type="checkbox"/> Articles de sport
<input type="checkbox"/> Métaux ferreux	<input type="checkbox"/> Carcasses d'automobile	<input type="checkbox"/> Fils électriques
<input type="checkbox"/> Métaux non-ferreux	<input checked="" type="checkbox"/> RDD	<input checked="" type="checkbox"/> Batteries
<input checked="" type="checkbox"/> Peinture	<input checked="" type="checkbox"/> Antigels	<input type="checkbox"/> Propane

Nom : Sani-Manic Côte-Nord (Solubac)

Adresse : 305, rue Bossé, Baie-Comeau G5C 1L1

Téléphone : (418) 589-2376 **Télécopieur :** (418) 295-2492

<input type="checkbox"/> Papier	<input type="checkbox"/> Matériel informatique	<input type="checkbox"/> Pneu
<input type="checkbox"/> Carton	<input type="checkbox"/> Accessoires de maison	<input type="checkbox"/> Textile
<input type="checkbox"/> Verre	<input type="checkbox"/> Matériaux secs	<input checked="" type="checkbox"/> Boues
<input type="checkbox"/> Plastique	<input type="checkbox"/> Palettes de bois	<input type="checkbox"/> Articles de sport
<input type="checkbox"/> Métaux ferreux	<input type="checkbox"/> Carcasses d'automobile	<input type="checkbox"/> Fils électriques
<input type="checkbox"/> Métaux non-ferreux	<input checked="" type="checkbox"/> RDD	<input type="checkbox"/> Batteries
<input type="checkbox"/> Peinture	<input type="checkbox"/> Antigels	<input type="checkbox"/> Propane

Nom : Entreprises Léonard Gendron

Adresse : 2535, 2^e Rang, Ragueneau G0H 1S0

Téléphone : (418) 567-9616 **Télécopieur :** (418)

<input type="checkbox"/> Papier	<input type="checkbox"/> Matériel informatique	<input checked="" type="checkbox"/> Pneu
<input type="checkbox"/> Carton	<input type="checkbox"/> Accessoires de maison	<input type="checkbox"/> Textile
<input type="checkbox"/> Verre	<input type="checkbox"/> Matériaux secs	<input type="checkbox"/> Boues
<input type="checkbox"/> Plastique	<input type="checkbox"/> Palettes de bois	<input type="checkbox"/> Articles de sport
<input checked="" type="checkbox"/> Métaux ferreux	<input checked="" type="checkbox"/> Carcasses d'automobile	<input type="checkbox"/> Fils électriques
<input checked="" type="checkbox"/> Métaux non-ferreux	<input type="checkbox"/> RDD	<input checked="" type="checkbox"/> Batteries
<input type="checkbox"/> Peinture	<input type="checkbox"/> Antigels	<input checked="" type="checkbox"/> Bonbonne de propane

Nom : Garage Marcel Jean

Adresse : 1800, 2^e Rang, Ragueneau G0H 1S0

Téléphone : (418) 567-8513

Télécopieur : (418)

- | | | |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Papier | <input type="checkbox"/> Matériel informatique | <input type="checkbox"/> Pneu |
| <input type="checkbox"/> Carton | <input type="checkbox"/> Accessoires de maison | <input type="checkbox"/> Textile |
| <input type="checkbox"/> Verre | <input type="checkbox"/> Matériaux secs | <input type="checkbox"/> Boues |
| <input type="checkbox"/> Plastique | <input type="checkbox"/> Palettes de bois | <input type="checkbox"/> Articles de sport |
| <input checked="" type="checkbox"/> Métaux ferreux | <input checked="" type="checkbox"/> Carcasses d'automobile | <input type="checkbox"/> Fils électriques |
| <input type="checkbox"/> Métaux non-ferreux | <input type="checkbox"/> RDD | <input type="checkbox"/> Batteries |
| <input type="checkbox"/> Peinture | <input type="checkbox"/> Antigels | <input type="checkbox"/> Bonbonne de propane |
-

Nom : Cartonnerie Baie-Comeau (1992) inc.

Adresse :

Téléphone : (418)

Télécopieur : (418)

- | | | |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Papier | <input type="checkbox"/> Matériel informatique | <input type="checkbox"/> Pneu |
| <input checked="" type="checkbox"/> Carton | <input type="checkbox"/> Accessoires de maison | <input type="checkbox"/> Textile |
| <input type="checkbox"/> Verre | <input type="checkbox"/> Matériaux secs | <input type="checkbox"/> Boues |
| <input type="checkbox"/> Plastique | <input type="checkbox"/> Palettes de bois | <input type="checkbox"/> Articles de sport |
| <input checked="" type="checkbox"/> Métaux ferreux | <input checked="" type="checkbox"/> Carcasses d'automobile | <input type="checkbox"/> Fils électriques |
| <input checked="" type="checkbox"/> Métaux non-ferreux | <input type="checkbox"/> RDD | <input type="checkbox"/> Batteries |
| <input type="checkbox"/> Peinture | <input type="checkbox"/> Antigels | <input type="checkbox"/> Bonbonne de propane |
-

Nom : Fortin et Lévesque inc.

Adresse :

Téléphone : (418)

Télécopieur : (418)

- | | | |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Papier | <input type="checkbox"/> Matériel informatique | <input type="checkbox"/> Pneu |
| <input type="checkbox"/> Carton | <input type="checkbox"/> Accessoires de maison | <input type="checkbox"/> Textile |
| <input type="checkbox"/> Verre | <input type="checkbox"/> Matériaux secs | <input type="checkbox"/> Boues |
| <input type="checkbox"/> Plastique | <input type="checkbox"/> Palettes de bois | <input type="checkbox"/> Articles de sport |
| <input checked="" type="checkbox"/> Métaux ferreux | <input checked="" type="checkbox"/> Carcasses d'automobile | <input type="checkbox"/> Fils électriques |
| <input checked="" type="checkbox"/> Métaux non-ferreux | <input type="checkbox"/> RDD | <input type="checkbox"/> Batteries |
| <input type="checkbox"/> Peinture | <input type="checkbox"/> Antigels | <input type="checkbox"/> Bonbonne de propane |
-

Nom : Florian Picard recyclage inc.

Adresse : 1893, boulevard Laure, Sept-Iles G4R 4K1

Téléphone : (418) 962-5556 **Télécopieur :** (418) 962-1395

<input type="checkbox"/> Papier	<input type="checkbox"/> Matériel informatique	<input type="checkbox"/> Pneu
<input type="checkbox"/> Carton	<input type="checkbox"/> Accessoires de maison	<input type="checkbox"/> Textile
<input type="checkbox"/> Verre	<input type="checkbox"/> Matériaux secs	<input type="checkbox"/> Boues
<input type="checkbox"/> Plastique	<input type="checkbox"/> Palettes de bois	<input type="checkbox"/> Articles de sport
<input type="checkbox"/> Métaux ferreux	<input type="checkbox"/> Carcasses d'automobile	<input type="checkbox"/> Fils électriques
<input checked="" type="checkbox"/> Métaux non-ferreux	<input type="checkbox"/> RDD	<input type="checkbox"/> Batteries
<input type="checkbox"/> Peinture	<input type="checkbox"/> Antigels	<input type="checkbox"/> Bonbonne de propane

Nom : Jean-Marie Petitpas

Adresse : 1277, rue Boréale, Havre-Saint-Pierre G0G 1P0

Téléphone : (418) 538-3143 **Télécopieur :** (418)

<input type="checkbox"/> Papier	<input checked="" type="checkbox"/> Matériel informatique	<input checked="" type="checkbox"/> Composantes électroniques
<input type="checkbox"/> Carton	<input type="checkbox"/> Accessoires de maison	<input type="checkbox"/> Textile
<input type="checkbox"/> Verre	<input type="checkbox"/> Matériaux secs	<input type="checkbox"/> Boues
<input type="checkbox"/> Plastique	<input type="checkbox"/> Palettes de bois	<input type="checkbox"/> Articles de sport
<input type="checkbox"/> Métaux ferreux	<input type="checkbox"/> Carcasses d'automobile	<input type="checkbox"/> Fils électriques
<input type="checkbox"/> Métaux non-ferreux	<input type="checkbox"/> RDD	<input type="checkbox"/> Batteries
<input type="checkbox"/> Peinture	<input type="checkbox"/> Antigels	<input type="checkbox"/> Bonbonne de propane

Nom : Récupération Brisson

Adresse : 378, Route 138, C.P. 154, Sainte-Anne-de-Portneuf G0T 1P0

Téléphone : (418) 238-2191 **Télécopieur :** (418) 238-5452

<input type="checkbox"/> Papier	<input type="checkbox"/> Matériel informatique	<input type="checkbox"/> Pneu
<input type="checkbox"/> Carton	<input type="checkbox"/> Accessoires de maison	<input type="checkbox"/> Textile
<input type="checkbox"/> Verre	<input type="checkbox"/> Matériaux secs	<input type="checkbox"/> Boues
<input type="checkbox"/> Plastique	<input type="checkbox"/> Palettes de bois	<input type="checkbox"/> Articles de sport
<input checked="" type="checkbox"/> Métaux ferreux	<input checked="" type="checkbox"/> Carcasses d'automobile	<input type="checkbox"/> Fils électriques
<input checked="" type="checkbox"/> Métaux non-ferreux	<input type="checkbox"/> RDD	<input checked="" type="checkbox"/> Batteries
<input type="checkbox"/> Peinture	<input type="checkbox"/> Antigels	<input type="checkbox"/> Bonbonne de propane

Nom : Recyclage P.F. inc.

Adresse : 10, rue du Ruisseau, C.P. 264, Port-Cartier G5B 2G8

Téléphone : (418) 766-6581 **Télécopieur :** (418) 766-6581

<input checked="" type="checkbox"/> Papier	<input type="checkbox"/> Matériel informatique	<input type="checkbox"/> Pneu
<input checked="" type="checkbox"/> Carton	<input type="checkbox"/> Accessoires de maison	<input type="checkbox"/> Textile
<input type="checkbox"/> Verre	<input type="checkbox"/> Matériaux secs	<input type="checkbox"/> Boues
<input type="checkbox"/> Plastique	<input checked="" type="checkbox"/> Palettes de bois	<input type="checkbox"/> Articles de sport
<input checked="" type="checkbox"/> Métaux ferreux	<input checked="" type="checkbox"/> Carcasses d'automobile	<input type="checkbox"/> Fils électriques
<input checked="" type="checkbox"/> Métaux non-ferreux	<input type="checkbox"/> RDD	<input type="checkbox"/> Batteries
<input type="checkbox"/> Peinture	<input type="checkbox"/> Antigels	<input type="checkbox"/> Bonbonne de propane
<input checked="" type="checkbox"/> Équipement minier	<input checked="" type="checkbox"/> Équipement désuet	

Nom : Sept-Iles métal ltée

Adresse : 1966, boulevard Laure, Sept-Iles G4R 4K1

Téléphone : (418) 962-5237 **Télécopieur :** (418) 962-6336

<input type="checkbox"/> Papier	<input type="checkbox"/> Matériel informatique	<input type="checkbox"/> Pneu
<input type="checkbox"/> Carton	<input type="checkbox"/> Accessoires de maison	<input type="checkbox"/> Textile
<input type="checkbox"/> Verre	<input type="checkbox"/> Matériaux secs	<input type="checkbox"/> Boues
<input type="checkbox"/> Plastique	<input type="checkbox"/> Palettes de bois	<input type="checkbox"/> Articles de sport
<input checked="" type="checkbox"/> Métaux ferreux	<input type="checkbox"/> Carcasses d'automobile	<input type="checkbox"/> Fils électriques
<input checked="" type="checkbox"/> Métaux non-ferreux	<input type="checkbox"/> RDD	<input type="checkbox"/> Batteries
<input type="checkbox"/> Peinture	<input type="checkbox"/> Antigels	<input type="checkbox"/> Bonbonne de propane

Les recycleurs

MRC	Manicouagan	Code	960
------------	-------------	-------------	-----

Recycleur: Donohue (Baie-Comeau)

Adresse: Baie-Comeau

Téléphone : (418) 296-3371

Télécopieur : (418) 296-7554

- | | | |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> Carton | <input type="checkbox"/> Matériaux secs | <input type="checkbox"/> Cartouches d'impression |
| <input type="checkbox"/> Verre | <input type="checkbox"/> RDD | <input type="checkbox"/> Résidus de bois |
| <input type="checkbox"/> Plastique | <input type="checkbox"/> Pneus | <input type="checkbox"/> Résidus inorganiques |
| <input type="checkbox"/> Métaux ferreux | <input type="checkbox"/> Textile | <input type="checkbox"/> Résidus d'alumine/silice |
| <input type="checkbox"/> Métaux non-ferreux | <input type="checkbox"/> Batteries d'automobile | <input type="checkbox"/> Résidus de meulage |
| <input type="checkbox"/> Matériel informatique | <input type="checkbox"/> Boues de papetières | <input checked="" type="checkbox"/> Papier journal |
-

Recycleur: Dépannage de l'Anse

Adresse: 858, rue de Puyjalon, Baie-Comeau G5C 1N1

Téléphone : (418) 589-7881

Télécopieur : (418) 295-1707

- | | | |
|---|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Papier | <input type="checkbox"/> Matériaux secs | <input type="checkbox"/> Cartouches d'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> Carton | <input type="checkbox"/> RDD | <input type="checkbox"/> Résidus de bois |
| <input type="checkbox"/> Verre | <input type="checkbox"/> Pneus | <input type="checkbox"/> Résidus inorganiques |
| <input type="checkbox"/> Plastique | <input checked="" type="checkbox"/> Textile | <input type="checkbox"/> Résidus d'alumine/silice |
| <input type="checkbox"/> Métaux ferreux | <input type="checkbox"/> Batteries d'automobile | <input type="checkbox"/> Résidus de meulage |
| <input type="checkbox"/> Métaux non-ferreux | <input type="checkbox"/> Boues de papetières | <input type="checkbox"/> Papier journal |
| <input type="checkbox"/> Matériel informatique | <input checked="" type="checkbox"/> Articles de sports | <input checked="" type="checkbox"/> Électroménagers |
| <input checked="" type="checkbox"/> Accessoires de maison | <input checked="" type="checkbox"/> Meubles | |
-

Les récupérateurs situés à l'extérieur de la Côte-Nord

MRC	Manicouagan	Code	960
------------	-------------	-------------	-----

Recycleur: Safety-Kleen Canada inc.

Adresse: 85, rue de Hambourg, St-Augustin-de-Desmaures G3A 1S6

Téléphone : (418) 878-4570

Télécopieur : (418) 878-3533

- | | | |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Carton | <input type="checkbox"/> Matériaux secs | <input type="checkbox"/> Cartouches d'impression |
| <input type="checkbox"/> Verre | <input checked="" type="checkbox"/> RDD | <input type="checkbox"/> Résidus de bois |
| <input type="checkbox"/> Plastique | <input type="checkbox"/> Pneus | <input type="checkbox"/> Résidus inorganiques |
| <input type="checkbox"/> Métaux ferreux | <input type="checkbox"/> Textile | <input type="checkbox"/> Résidus d'alumine/silice |
| <input type="checkbox"/> Métaux non-ferreux | <input checked="" type="checkbox"/> Batteries d'automobile | <input type="checkbox"/> Résidus de meulage |
| <input type="checkbox"/> Matériel informatique | <input type="checkbox"/> Boues de papetières | <input checked="" type="checkbox"/> Papier journal |
| <input checked="" type="checkbox"/> Peinture | <input checked="" type="checkbox"/> Antigél | <input checked="" type="checkbox"/> Solvants |
-

Recycleur: Castrol Canada inc.

Adresse: 3620, Lakeshore blvd West, Toronto (Ontario) M8W 1P2

Téléphone : (416) 252-5511

Télécopieur :

- | | | |
|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> Carton | <input type="checkbox"/> Matériaux secs | <input type="checkbox"/> Cartouches d'impression |
| <input type="checkbox"/> Verre | <input checked="" type="checkbox"/> RDD | <input type="checkbox"/> Résidus de bois |
| <input type="checkbox"/> Plastique | <input type="checkbox"/> Pneus | <input type="checkbox"/> Résidus inorganiques |
| <input type="checkbox"/> Métaux ferreux | <input type="checkbox"/> Textile | <input type="checkbox"/> Résidus d'alumine/silice |
| <input type="checkbox"/> Métaux non-ferreux | <input type="checkbox"/> Batteries d'automobile | <input type="checkbox"/> Résidus de meulage |
| <input type="checkbox"/> Matériel informatique | <input type="checkbox"/> Boues de papetières | <input type="checkbox"/> Papier journal |
| <input type="checkbox"/> Peinture | <input type="checkbox"/> Antigél | <input checked="" type="checkbox"/> Huiles usées |
-

Recycleur: Ecocycle

Adresse: 7950, avenue Pion, St-Hyacinthe J2S 8B1

Téléphone : 1-800-363-1067

Télécopieur : (450) 796-4525

- | | | |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> Carton | <input type="checkbox"/> Matériaux secs | <input type="checkbox"/> Cartouches d'impression |
| <input type="checkbox"/> Verre | <input type="checkbox"/> RDD | <input type="checkbox"/> Résidus de bois |
| <input type="checkbox"/> Plastique | <input type="checkbox"/> Pneus | <input type="checkbox"/> Résidus inorganiques |
| <input type="checkbox"/> Métaux ferreux | <input type="checkbox"/> Textile | <input type="checkbox"/> Résidus d'alumine/silice |
| <input type="checkbox"/> Métaux non-ferreux | <input type="checkbox"/> Batteries d'automobile | <input type="checkbox"/> Résidus de meulage |
| <input type="checkbox"/> Matériel informatique | <input type="checkbox"/> Boues de papetières | <input type="checkbox"/> Papier journal |
| <input checked="" type="checkbox"/> Huiles usées et filtres | <input checked="" type="checkbox"/> Peinture | <input checked="" type="checkbox"/> Prestone |
-

Recycleur: Batterie Exide

Adresse:

Téléphone :

Télécopieur :

- | | | |
|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> Carton | <input type="checkbox"/> Matériaux secs | <input type="checkbox"/> Cartouches d'impression |
| <input type="checkbox"/> Verre | <input type="checkbox"/> RDD | <input type="checkbox"/> Résidus de bois |
| <input type="checkbox"/> Plastique | <input type="checkbox"/> Pneus | <input type="checkbox"/> Résidus inorganiques |
| <input type="checkbox"/> Métaux ferreux | <input type="checkbox"/> Textile | <input type="checkbox"/> Résidus d'alumine/silice |
| <input type="checkbox"/> Métaux non-ferreux | <input type="checkbox"/> Batteries d'automobile | <input type="checkbox"/> Résidus de meulage |
| <input type="checkbox"/> Matériel informatique | <input type="checkbox"/> Boues de papetières | <input type="checkbox"/> Papier journal |
| <input type="checkbox"/> Huiles usées et filtres | <input type="checkbox"/> Peinture | <input checked="" type="checkbox"/> Batterie |
-

Recycleur: Power Battery

Adresse:

Téléphone :

Télécopieur :

- | | | |
|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> Carton | <input type="checkbox"/> Matériaux secs | <input type="checkbox"/> Cartouches d'impression |
| <input type="checkbox"/> Verre | <input type="checkbox"/> RDD | <input type="checkbox"/> Résidus de bois |
| <input type="checkbox"/> Plastique | <input type="checkbox"/> Pneus | <input type="checkbox"/> Résidus inorganiques |
| <input type="checkbox"/> Métaux ferreux | <input type="checkbox"/> Textile | <input type="checkbox"/> Résidus d'alumine/silice |
| <input type="checkbox"/> Métaux non-ferreux | <input type="checkbox"/> Batteries d'automobile | <input type="checkbox"/> Résidus de meulage |
| <input type="checkbox"/> Matériel informatique | <input type="checkbox"/> Boues de papetières | <input type="checkbox"/> Papier journal |
| <input type="checkbox"/> Huiles usées et filtres | <input type="checkbox"/> Peinture | <input checked="" type="checkbox"/> Batterie |
-

**MRC DE MANICOUAGAN
PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**CHAPITRE 3
GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	1
3 GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.....	2
3.1 ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU TERRITOIRE	2
3.1.1 Responsabilités régionales et locales.....	2
3.1.2 Ententes intermunicipales.....	3
3.1.3 Réglementation municipale.....	4
3.2 MODES DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.....	7
3.2.1 Secteur résidentiel	7
3.2.1.1 Ordures ménagères.....	7
3.2.1.2 Matières recyclables	11
3.2.1.3 Matières putrescibles.....	13
3.2.1.4 Résidus domestiques dangereux.....	15
3.2.1.5 Résidus encombrants	15
3.2.1.6 Matériaux secs.....	16
3.2.1.7 Sols contaminés	17
3.3 MODE DE GESTION DES BOUES MUNICIPALES	18
3.3.1 Boues de fosses septiques.....	18
3.3.2 Boues municipales.....	20
3.4 ACTIVITÉS D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION	21

3. GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Ce chapitre décrit l'organisation administrative, la réglementation en vigueur ainsi que les programmes municipaux de gestion des matières résiduelles.

3.1 ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU TERRITOIRE

3.1.1 RESPONSABILITÉS RÉGIONALES ET LOCALES

Actuellement, la MRC de Manicouagan assume la responsabilité de la gestion des matières résiduelles sur le T.N.O. (municipalité de Rivière-aux-Outardes) et la production, l'adoption et la révision du présent plan de gestion, tel que le prescrit la Loi sur la qualité de l'environnement. La responsabilité légale et administrative incombe plutôt aux municipalités locales.

Le Code municipal et la Loi sur les Cités et villes accordent aux municipalités le pouvoir de gérer les matières résiduelles sur leur territoire. Dans la MRC de Manicouagan, sept (7) municipalités sur dix (10) se chargent de la collecte des matières résiduelles provenant du secteur résidentiel. Plusieurs institutions, commerces et industries de petite taille sont également desservis par les collectes municipales. Cependant, à Baie-Comeau, les grandes industries et beaucoup de commerces et d'institutions, se départissent eux-mêmes de leurs matières. Dans les autres municipalités, les industries ne sont pas desservies par la collecte municipale que ce soit à Baie-Trinité, Pointe-aux-Outardes ou Chute-aux-Outardes. Cependant la tourbière Premier située à Pointe-Lebel et la Société Kruger inc. à Ragueneau, voient leurs déchets domestiques ramassés par la municipalité. L'on peut dire de façon générale que les institutions, les commerces et les industries de plus grande taille sont souvent exclus des collectes municipales. La proportion des secteurs desservis par les services municipaux est variable et propre à chaque municipalité.

Les municipalités locales offrent également plusieurs autres services relativement à la gestion des matières résiduelles. Ces services sont souvent offerts en association avec le secteur privé, notamment la récupération des résidus domestiques dangereux, la collecte des encombrants et la collecte sélective. Le tableau 9 donne les caractéristiques générales concernant la collecte des matières résiduelles.

3.1.2 ENTENTES INTERMUNICIPALES

Par souci d'économie, cinq (5) municipalités ont décidé de déléguer certaines de leurs responsabilités ou de gérer la disposition de leurs matières résiduelles en commun. C'est ainsi qu'un comité intermunicipal a été formé en 1979 par une entente entre cinq (5) municipalités, soit Chute-aux-Outardes, Hauterive, Pointe-aux-Outardes, Pointe-Lebel et Ragueneau. Ce comité intermunicipal est devenu la Régie intermunicipale d'enfouissement sanitaire de Manicouagan (RIESM) le 28 mai 1982. S'est joint à la RIESM la Ville de Baie-Comeau suite à la fusion de cette dernière avec la Ville de Hauterive. La Régie gère le site d'enfouissement situé maintenant à Ragueneau et a la responsabilité de l'enfouissement des déchets de ces cinq (5) municipalités membres. Elle y reçoit les déchets solides et les matériaux secs. Il n'y a pas d'échéance à cette entente concrétisée par un décret gouvernemental.

Également, une autre entente signée le 19 avril 1999, relative à la cueillette des déchets solides sur leur territoire, entre les municipalités de Ragueneau, Pointe-Lebel et Pointe-aux-Outardes. Cette entente est en vigueur pour une durée de cinq (5) ans, soit jusqu'au 15 août 2004.

La réserve amérindienne de Betsiamites dispose ses matières au site de la Régie, comme cliente, au même titre que tout autre client. Il n'y a aucune entente, celle-ci est libre d'utiliser les services de la Régie en autant qu'elle en assume le coût établi par règlement de la Régie.

Aucune entente n'existe concernant les traitement des eaux usées et des boues des fosses septiques. En effet, aucun site de traitement des eaux usées municipales n'a été conçu pour recevoir les boues des fosses septiques.

Il est à souligner un travail commun entre le ministère de l'Environnement et le ministère des Ressources naturelles pour identifier les sites de dépôts clandestins sur les terres publiques.

3.1.3 RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

Les règlements municipaux actuellement en vigueur, ont trait au fonctionnement de la collecte municipale des ordures, ainsi qu'aux problèmes des nuisances. Ils sont ici énumérés :

Municipalité	Titre du règlement municipal
Baie-Comeau	Règlement 96-483 concernant les nuisances et l'environnement
Chute-aux-Outardes	Règlement 2000-99 concernant la paix, le bon ordre et les nuisances
Pointe-aux-Outardes	Règlement 192-93 concernant l'entreposage, la cueillette et la disposition des vidanges et d'autres rebuts ainsi que les nuisances Règlement 2000-99 concernant la paix, le bon ordre et les nuisances
Pointe-Lebel	Règlement 257-93 concernant l'entreposage, la cueillette et la disposition des vidanges et autres rebuts, ainsi que les nuisances
Ragueneau	Règlement 93-08 concernant l'entreposage, la cueillette et la disposition des vidanges et autre rebuts, ainsi que les nuisances
Franquelin	Règlement 98-02 concernant la paix publique, le bon ordre et les nuisances
Godbout	Règlement 2000-99 concernant la paix publique, le bon ordre et les nuisances
Baie-Trinité	Règlement 98-02 concernant la paix publique, le bon ordre et les nuisances
Rivière-aux-Outardes (TNO) (MRC)	Règlement 98-67 concernant la paix publique, le bon ordre et les nuisances
Betsiamites	Aucune réglementation – directive du conseil de bande ou des travaux publics

On retrouve donc dans chacune des municipalités une réglementation concernant la collecte des ordures. Ces règlements visent notamment à définir les matières résiduelles acceptées ou refusées dans la collecte des ordures ou encore à fixer des normes relatives aux contenants. Sur la liste de matières prohibées par les municipalités, on peut lire notamment : « les carcasses d'animaux, les matériaux secs, la peinture et les huiles, les carcasses d'automobile, les résidus de construction ».

De façon générale, ces règlements ont pour but d'empêcher la disposition anarchique des résidus. Ils visent également à limiter les matières résiduelles qui seront ramassées, à celles qu'il est permis d'éliminer dans un lieu d'enfouissement.

À l'instar des autres municipalités, la Ville de Baie-Comeau a prévu dans son règlement la cueillette sélective.

Cependant, dans tous les règlements d'urbanisme, les sites de dépôts de matières dangereuses sont interdits. La municipalité de Ragueneau a amendé son zonage aux fins de permettre sur son territoire l'établissement de sites d'enfouissement sanitaire et les sites d'enfouissement d'écorces pourvu qu'ils respectent les normes prescrites à la Loi sur la qualité de l'environnement. Sur le TNO il y est permis dans la classe « site d'utilité publique », d'exploiter un incinérateur et d'y effectuer de l'enfouissement sanitaire.

Dans la municipalité de Pointe-Lebel, Pointe-aux-Outardes, Franquelin et Baie-Trinité, la réglementation d'urbanisme permet d'y exploiter un lieu d'enfouissement sanitaire ou l'entreposage de déchets solides dans certaines zones. Dans les municipalités de Chute-aux-Outardes et Godbout, la réglementation actuelle ne permet pas cet usage.

En ce qui concerne la réglementation sur la vidange obligatoire des fosses septiques, aucune municipalité ne contrôle la vidange des fosses septiques sur son territoire conformément aux normes québécoises sur la matière. Seulement les municipalités de Franquelin, Godbout et Baie-Trinité ont dans leur règlement sur les nuisances l'article suivant :

« Est une nuisance et est prohibé le fait d'utiliser une fosse septique ou un puisard qui a atteint sa capacité maximale selon les normes du fabricant ou qui n'a pas été vidé au cours des 24 derniers mois ou qui ne l'a pas été dans les 30 jours d'un avis en ce sens émis par l'autorité compétente en raison de l'atteinte de sa capacité maximale. »

3.2 MODES DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

L'étude de la gestion des matières résiduelles est réalisée en fonction des trois grands groupes de génération de résidus :

- le secteur résidentiel;
- les secteurs des institutions, des commerces et des industries (ICI);
- le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition.

3.2.1 SECTEUR RÉSIDENTIEL

Des services municipaux sont offerts pour quatre (4) catégories de résidus solides :

- les ordures ménagères;
- les matières recyclables;
- les résidus domestiques dangereux;
- les résidus encombrants.

En ce qui concerne les boues, aucune municipalité n'offre le service. Le tableau 9 résume la situation pour chacune des municipalités du territoire de planification.

3.2.1.1 Ordures ménagères

Sept (7) municipalités (Betsiamites inclus) sur dix (10) offrent un service de collecte de porte en porte pour les ordures ménagères. Le service dessert environ 14 266 portes sur le territoire. La fréquence de collecte est hebdomadaire dans les municipalités offrant le service et à raison de deux (2) fois semaine à Betsiamites. Un total de 674 portes ne sont pas desservies ainsi que les 2163 chalets et camps de la municipalité de Rivière-aux-Outardes.

Parmi ces résidences, certaines ont été transformées en résidences permanentes. Dans certains cas, les résidants concernés ne bénéficient pas d'un service de collecte par apport volontaire. Les déchets non rapportés à la résidence, sont brûlés ou laissés sur place ou souvent on les retrouve dans la nature.

À l'extérieur de Baie-Comeau, chacune des municipalités et Betsiamites recueillent également avec la cueillette domestique les ordures des institutions, des commerces et d'une industrie à Pointe-Lebel et à Ragueneau (déchets de bureau et de cuisine). À Baie-Comeau, la situation est plus complexe. D'abord lors d'une cueillette domestique, un entrepreneur recueille les résidus des résidences de six (6) logements et moins, des petits commerces, des petites institutions. Lors de cette même cueillette, il accepte les encombrants. Un autre entrepreneur effectue la cueillette des résidus des résidences de sept (7) logements et plus, des commerces et des institutions ayant un volume de matière de 0,57 m³ et plus par service d'enlèvement. Nous avons comptabilisé 59 institutions, 615 unités de logements et 246 commerces utilisant ce service. Ces volumes sont comptabilisés dans la section I.C.I. Aussi, deux (2) réceptacles reçoivent par apport volontaire les résidus provenant des résidences de villégiature autour du lac Fer à cheval et l'autre au lac Potvin. La première, d'une capacité de vingt (20) verges cubes, est transportée par un camion de la Ville de Baie-Comeau, alors que la deuxième, d'une capacité de quatre (4) verges cubes, est vidée par le même entrepreneur effectuant la cueillette auprès des ICI.

Notons qu'un grand nombre d'établissements sont identifiés au rôle d'évaluation foncier comme étant des établissements à vocation résidentielle bien qu'ils aient une vocation partiellement commerciale. En effet, certains règlements d'urbanisme permettent l'établissement d'un commerce ou d'un bureau professionnel dans une résidence privée en autant que la superficie commerciale ne dépasse pas 25% de la superficie de plancher. Ceci concerne, entre autres, des bureaux d'entrepreneurs, salon de coiffure, travailleurs autonomes, etc. Dans tous les cas, ces établissements sont inclus dans la collecte résidentielle.

Cependant, nous estimons à 271 unités ICI sur le territoire de la Régie qui verraient leurs matières ramassées par la cueillette domestique. Il s'agit des ICI des municipalités de Chute-aux-Outardes, Ragueneau, Pointe-Lebel, Pointe-aux-Outardes, Betsiamites et de Baie-Comeau, dont le volume dans ce dernier cas est insuffisant pour nécessiter le recours à une boîte de quatre (4) verges cubes.

Sur le territoire de la réserve amérindienne de Betsiamites, les ordures ménagères sont ramassées deux (2) fois par semaine par les employés du conseil de bande. De plus, en plus d'un dépôt par apport volontaire, le conseil de bande met à la disposition d'un groupe qui travaille en forêt ou près de la réserve, un contenant pour recueillir les déchets domestiques. Aussi, après chacun des séjours en forêt de quelques jours à plusieurs semaines, les amérindiens rapportent à la réserve tous leurs déchets afin de protéger la nature. Aucun site de dépôt clandestin n'a été répertorié sur le territoire si ce n'est qu'un seul où il fût trouvé des barils provenant, semble-t-il, d'un entrepreneur ayant participé à des travaux sur la route 138.

Toutes les matières ainsi recueillies sont éliminées au site intermunicipal d'enfouissement sanitaire de Ragueneau à l'exception de la municipalité de Baie-Trinité qui dispose de son propre site de dépôt en tranchée. Pour les municipalités de Franquelin et de Godbout, qui n'offrent pas le service de cueillette, l'apport volontaire se fait dans leur site respectif de dépôt en tranchée.

Sur le territoire du TNO de la rivière-aux-Outardes, le ministère de l'Environnement émet des permis pour la disposition des matières en dépôt en tranchée pour les pourvoiries et les travailleurs forestiers. L'information sur les fosses à déchets des pourvoiries n'est pas disponible. La Pourvoirie Sentinelle du Nord gère un site de dépôt en tranchée à Manic V où environ 15 chalets y déposent leurs matières. Cependant, pour les 2163 unités d'évaluation, soit les chalets et les camps de chasse et pêche, plusieurs doivent revenir avec leurs ordures. Le camping situé à Manic 2 doit disposer lui-même de ses matières. Un entrepreneur les transporte au site régional.

Cependant, Hydro-Québec, qui possède les installations suivantes sur ce territoire, prend soin de gérer la disposition des matières produites par ces installations :

Endroit	Type d'établissement	Nombre d'employés
Manic 2	Centrale	45
Manic 3	Centrale	35
Manic 5 + PA	Centrale	73
Outardes 2	Centrale	10
Outardes 3	Centrale	20
Outardes 4	Centrale	26
Poste Manicouagan	Poste	21
Poste Micoua	Poste	19
Chantier Toulnostouc		800

Hydro-Québec met beaucoup d'efforts pour réduire à la source, réemployer et valoriser les matières résiduelles. Elle favorise dans son mode de gestion le réemploi du papier, carton, poteaux de bois et mobilier par la vente et les pneus par le recyclage. Elle possède un programme de récupération et une politique environnementale et effectue actuellement une étude de caractérisation des matières résiduelles qui vise les centres administratifs à l'échelle provinciale. À moyen terme, cette étude devrait conduire à l'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles pour les centres administratifs puisque ceux-ci récupèrent une bonne partie des matières résiduelles occasionnées par les autres installations de l'entreprise.

Le budget annuel pour l'élimination est de 102 000 \$, 10 000 \$ pour la récupération et un revenu de 51 500 \$ pour la vente de métaux.

Parmi les 2163 unités d'évaluation, nous avons compilé que 1611 unités sont des propriétés appartenant à un résidant du territoire alors que les 724 autres unités ont des propriétaires provenant d'aussi loin que la France en passant par les Etats-Unis, la région de Montréal, Québec, les Bois-Francs, etc.

Nous avons estimé que 46 tonnes de matières étaient produites sur ce territoire sans tenir compte d'Hydro-Québec. Dans ce dernier cas, les quantités transportées des installations, non récupérées et non enfouies dans le site de dépôt en tranchée sont comptabilisées dans les ICI. Dans le site de dépôt en tranchée de Manic 5, environ 130 m³ par année y sont acheminées mais une fois brûlées, il reste environ 1 m³ / semaine à enfouir. Au site de la Toulnostouc, le chantier débute et les quantités sont à estimer.

Nous croyons qu'environ 11 628 tonnes de déchets domestiques sont enfouies sur le territoire en ne considérant pas les quantités produites et enfouies sur le TNO.

L'ensemble des municipalités de la MRC de Manicouagan dépense près de 558 360 \$ pour la collecte et le transport des ordures ménagères et 607 794 \$ pour l'élimination, pour un total de 1 166 154 \$. Ceci représente un coût par porte desservie de 82,38 \$.

3.2.1.2 Matières recyclables

En août 2002, deux (2) municipalités de la MRC Manicouagan offraient un service de récupération des matières recyclables. En janvier 2003, deux (2) autres municipalités devraient adopter cette bonne pratique.

Dans un cas, il s'agit d'une collecte par apport volontaire, dans l'autre municipalité, il s'agit d'une collecte porte à porte. La fréquence des collectes (voir tableau 11), est à toutes les semaines dans le cas de Baie-Comeau. Quoique la collecte soit offerte à toutes les portes à Baie-Comeau, environ 60% ou 6040 portes participent en période estivale et seulement 30% ou environ 3020 portes en période hivernale, malgré que le service est offert aux 10 060 portes résidentielles de la municipalité. La collecte sélective de porte à porte municipale est également offerte aux commerces et aux institutions. À Baie-Comeau, 475 bacs roulants de 360 litres ont été distribués gratuitement auprès de différents commerces et institutions et 114 boîtes de

récupération de carton sont en location. Dans ce dernier cas, la ville accorde un montant de 12 \$ par boîte par levée. Malgré cela, seulement environ 1000 tonnes étaient récupérées annuellement. Cependant, les chiffres de la dernière année sont plus encourageants. Au centre de triage Côte-Nord où toutes les matières recueillies par les collectes municipales sont acheminées, on nous indique un total de 1520 tonnes pour l'année se terminant le 31 août 2002.

L'expérience de la municipalité de Pointe-aux-Outardes est trop jeune pour comparer. Les chiffres nous indiquent que la Ville de Baie-Comeau dépense 339 323,70 \$ pour la cueillette sélective auprès du résidentiel et 71 636,60 \$ auprès des ICI.

Le coût de la cueillette sélective par porte serait de l'ordre de 33,73 \$ si l'on considère les 10 060 portes. Au niveau du rendement, on constate qu'il en coûte 162 \$ pour récupérer une tonne de matières recyclables par le biais de la collecte sélective de porte en porte et auprès des ICI. Cependant, ces coûts pourraient diminuer dû à l'augmentation des quantités recyclées. Si les citoyens récupéraient la totalité des matières recyclables par la collecte sélective porte à porte, le coût unitaire serait beaucoup plus bas, fort possible dans l'ordre de 70 \$ par tonne récupérée.

3.2.1.3 Matières putrescibles

Les matières putrescibles se divisent généralement en deux catégories :

- résidus verts :
feuilles, herbes, plantes, branches, arbres de Noël, résidus de jardinage

- résidus alimentaires :
 - a) résidus de table (nourriture domestique et de restauration) papier et carton souillé
 - b) résidus agro-alimentaires (produits par les industries de transformation des aliments) boucherie, boulangerie

Les résidus verts peuvent tous être valorisés par le biais du compostage domestique tandis que les résidus alimentaires ne peuvent l'être, qu'en partie, par cette méthode.

En 2002, aucune municipalité n'a offert la collecte à trois voies, c'est-à-dire la collecte des matières recyclables, des matières compostables et des ordures.

La Corporation de protection de l'environnement de Baie-Comeau (CAPE) avait distribué dans les années 1997 environ un millier de composteurs domestiques à un coût modique. Cependant, nous n'avons aucun suivi sur l'utilisation de ceux-ci. Les composteurs domestiques permettent de mettre en valeur les résidus verts et une partie des résidus de table. Cette corporation faisait la promotion du compostage domestique en organisant des conférences, en faisant paraître des chroniques dans les médias et en recherchant l'engagement de partenaires privés.

À chaque année, en janvier, la CAPE organisait également la récupération des arbres de Noël dans la Ville de Baie-Comeau et environ 2000 arbres étaient ramassés, déchiquetés et valorisés comme combustible dans la chaudière à biomasse, propriété de la compagnie Donohue (Abitibi Consolidated aujourd'hui). Après l'arrêt des opérations de la CAPE en 1999, le service des travaux publics de la Ville de Baie-Comeau a poursuivi cette opération avec l'aide de la Société des parcs de Baie-Comeau. Les arbres de Noël sont maintenant, après déchiquetage, utilisés comme paillis pour l'entretien des arbres que l'on retrouve sur les terre-pleins et parcs de la ville.

Également, la Société des parcs reçoit les branches et les résidus d'émondage des arbres qu'elle entretient ou que la Ville de Baie-Comeau, dans le cadre de ses opérations d'entretien des lignes électriques et des panneaux de signalisation, produit. Il s'agit principalement de feuillus et ce paillis est plus intéressant car il est moins acide et contient plus d'azote, il s'agit d'un bois raméal. De plus, la société reçoit également les résidus d'Hydro-Québec et de l'entrepreneur chargé de l'entretien de la route 389 vers Manic 5. Le volume total annuel est de l'ordre de 600 m³ de paillis. Le paillis non utilisé autour des arbres sera dirigé vers le compostage.

Le compostage a débuté vers 1996 au site des étangs aérés du secteur Marquette, « Étang des bois ». Le compost végétal est composé des résidus de désherbage, résidus de paillis et les résidus de tonte de gazon. La production est d'environ 90 m³ par année. Le site des étangs pourrait accueillir une production plus élevée.

3.2.1.4 Résidus domestiques dangereux

En 1993, la CAPE de Baie-Comeau a commencé à tenir des journées de récupération des résidus domestiques dangereux. Les huiles usées, les fonds de peinture, les batteries, les liquides et les solides organiques inflammables ainsi que les solvants y étaient récupérés. Cette activité, qui permettait la récupération de 11 tonnes annuellement, s'est poursuivie pendant les années 1994, 1995, 1996 et fût abandonnée en 1997. La Ville de Baie-Comeau concrétisait en avril 2002 la formule d'un poste permanent. Par la suite, en juin 2002, la Municipalité de Pointe-aux-Outardes créait également un point de dépôts dans sa municipalité. Les matières ramassées sont dirigées vers le poste de Baie-Comeau afin d'y accumuler un volume critique pour diminuer les coûts de transfert. À Betsiamites, deux (2) fois par année, une journée de cueillette par apport volontaire est organisée avec la collaboration de la compagnie Onyx. Le tableau 12 présente un résumé de la situation.

3.2.1.5 Résidus encombrants

Le tableau 13 nous présente la situation sur le territoire de planification. À l'exception de Godbout, Franquelin et la municipalité de Rivière-aux-Outardes, toutes les municipalités de la MRC offrent un service de collecte des résidus encombrants en 2002. Seulement la municipalité de Pointe-aux-Outardes effectue un tri de ces matières et les métaux sont récupérés par un ferrailleur et ce même entrepreneur récupère une partie de ces matières. Dans les autres municipalités, les résidus encombrants sont transmis à l'enfouissement. Il est impossible d'obtenir le volume des matières ramassées. Ce volume étant compilé avec les ordures ménagères de chacune des municipalités pour celles faisant partie de la Régie intermunicipale d'enfouissement et pour Baie-Trinité cela n'a pas été possible d'avoir cette information.

3.2.1.6 Matériaux secs

Les matériaux secs sont composés de granulats (asphalte, béton et brique), de bois, d'aciers, de papiers et emballages, de gypse, de bardeaux d'asphalte, d'isolants, de vitres, de plastiques, d'aluminium et autres. Ils se divisent en deux grandes catégories : les débris de construction et démolition de bâtiments ainsi que les débris de construction et rénovation de routes et ponts. De façon générale, les débris de construction et de démolition de bâtiments sont transportés au site d'enfouissement sanitaire. Au cours de l'année 2001, par les particuliers, y sont transportées 2911,80 tonnes et à cela s'ajoute 2006,15 tonnes par les entrepreneurs et 1590,20 tonnes de déchets spéciaux, soit un total de 6508,15 tonnes ou 24,1% des matières apportées au site d'enfouissement. Une petite partie de ce tonnage était constituée de déchets domestiques placés dans le même voyage par le particulier que les matières secs. Il est impossible d'évaluer ces quantités.

En ce qui a trait à la catégorie de débris de construction et de rénovation de routes et ponts, une partie de ceux-ci sont réintégrés dans les ouvrages et les sols ne rencontrant pas les exigences du devis du concepteur, sont étendus à proximité des chantiers ou transportés dans une ancienne sablière pour combler celle-ci. Le site le plus important est situé au nord du parc de maisons mobiles de l'Entente à Baie-Comeau appelé « Sablière Clément Deschênes ». Ces débris ne sont pas enfouis au site d'enfouissement, à moins de très rare exception.

Cependant, le pavage « béton bitumineux » est systématiquement récupéré et valorisé à 100%. Après décroisonnement, ce matériel est utilisé comme classe « A » sur le même projet ou utilisé pour effectuer du recouvrement sur une route de gravier. À partir des données reçues, nous estimons qu'annuellement 4000 tonnes sont ainsi récupérées. De plus, les Carrières Bob-Son inc., situé à proximité du Centre de triage Côte-Nord, reçoivent environ 1000 tonnes de pavage et 1000 tonnes de béton de ciment afin de décroisonner ces matériaux et de les réutiliser. Les quantités ne tiennent

pas compte des quantités récupérées par le ministère des Transports qui sont de l'ordre de 45 000 tonnes annuellement.

3.2.1.7 Sols contaminés

Nous appellons ainsi les sols légèrement contaminés qui sont dirigés vers l'enfouissement.

Au cours de l'année 2001, 81,21 tonnes de ces déchets ont été enfouis, provenant d'Hydro-Québec. Ces sols contenant principalement des hydrocarbures sont utilisés comme matériaux de recouvrement journalier à la place du sable extrait et transporté d'une sablière. Nous pouvons considérer que ces matières sont réemployées mais ne font pas partie du plan de gestion.

3.3 MODES DE GESTION DES BOUES MUNICIPALES

Les eaux usées domestiques sont acheminées soit vers une fosse septique individuelle, soit à un réseau d'égout sanitaire ou unitaire. Dans ce dernier cas, les réseaux transportent les eaux usées provenant des résidences, des commerces, institutions et parfois même des industries, soit vers des étangs aérés dans le cas de Baie-Comeau et Betsiamites, soit vers des fosses de rétention, ou soit directement dans un cours d'eau. Ces eaux usées, en repos dans les diverses unités de rétention, produisent des boues que l'on doit valoriser ou éliminer à intervalle régulier. Nous allons traiter dans cette partie de la gestion des boues résidentielles dans la MRC en fonction de ces deux filières.

3.3.1 BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

Au Québec, c'est le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées de la Loi sur la qualité de l'environnement qui détermine de façon très précise le choix et la mise en place des installations septiques. Cette législation oblige les administrations municipales à appliquer ce règlement sur leur territoire pour toute unité inférieure à 3200 litres / jour.

Le règlement de cette loi précise que la vidange est obligatoire :

- à tous les deux (2) ans pour les résidences utilisées de façon permanente;
- à tous les quatre (4) ans pour les résidences utilisées de façon saisonnière.

Il faut comprendre que la fosse septique n'épure pas les eaux usées. Elle sert plutôt à piéger et emmagasiner les matières solides et les matières grasses. S'ils n'étaient pas piégés dans la fosse septique, les solides et les graisses pourraient colmater l'élément épurateur et empêcher l'infiltration des eaux dans le sol. Quant aux nombreux microbes que l'on trouve inévitablement dans une fosse septique, ils jouent un rôle

capital puisqu'ils aident à réduire le volume des boues et à minimiser d'autant la fréquence des vidanges de la fosse.

Sur le territoire, sans compter le TNO où l'information n'est pas disponible, nous comptons environ 2799 fosses septiques individuelles. Depuis, la Municipalité de Pointe-aux-Outardes a adopté, en décembre 2002, un règlement sur la vidange obligatoire des fosses septiques. Ce règlement est géré par la municipalité. Aucune autre municipalité ne gère un programme de vidange obligatoire. L'article 49 du règlement numéro 98-67 concernant la paix publique, le bon ordre et les nuisances de la MRC de Manicouagan, statue :

« Vidange annuelle des fosses et puisards :

est une nuisance et est prohibé le fait d'utiliser une fosse septique ou un puisard qui a atteint sa capacité maximale selon les normes du fabricant ou qui n'a pas été vidé au cours des 24 derniers mois ou qui ne l'a pas été dans les 30 jours d'un avis en ce sens émis par l'autorité compétente en raison de l'atteinte de sa capacité maximale ».

Malgré la réglementation, ni la MRC ni aucune municipalité ne gère la vidange de fosses septiques sur le territoire.

La gestion est laissée à l'entreprise privée. En effet, deux (2) entreprises, soit Sani-Manic Côte-Nord (Solubac) et Onyx font la vidange des fosses septiques sur le territoire. L'une recueille 5000 tonnes de boues de siccité variable dont 40% provient de l'industrie. Après séchage de ces boues, elles sont réduites à environ 400 tonnes de boues plus solides. L'autre recueille environ 1200 tonnes de boues de siccité variable. L'ensemble de ces boues est soit valorisé ou enfoui au site d'enfouissement. Nous n'avons pas le coût d'une vidange, mais nous estimons que le coût varie de 100 \$ à 160 \$ la vidange pour une moyenne de l'ordre de 120 \$ par vidange. Les écarts

peuvent être important à cause de certaines particularités comme la distance des lieux, la difficulté de vidange, le nombre de fosses dans le même secteur, etc.

3.3.2 BOUES MUNICIPALES

Sur le territoire, seulement la Ville de Baie-Comeau et Betsiamites possèdent des étangs aérés pour traiter les eaux usées. Les capacités de ces installations sont de l'ordre de 10 478 m³ / jour pour les étangs du secteur Marquette et de 11 879 m³ / jour pour les étangs du secteur Mingan et de l'ordre de 814 m³ / jour à Betsiamites⁶. Ragueneau (2), Baie-Trinité (1) et Franquelin (2) possèdent des fosses de rétention pour une partie de leurs contribuables, tandis que Chute-aux-Outardes n'a aucun site de traitement. Les municipalités de Pointe-Lebel, Pointe-aux-Outardes et de Godbout sont munies de fosses septiques individuelles, à l'exception des terrains de camping et des parcs de maisons mobiles. Les capacités des fosses à Ragueneau sont de 12 000 gallons et 24 000 gallons. Le tableau 40 précise l'ensemble de la capacité de ces installations.

De plus, aucune municipalité n'est équipée pour épaissir les boues de façon à obtenir une siccité (teneur en matières sèches) plus élevée. L'entreprise privée effectue sur demande la vidange des boues des diverses municipalités et le volume fait partie des quantités plus haut indiquées. Dans le cas de la ville de Baie-Comeau, même si le premier étang a été mis en service en 1992, aucune vidange n'a encore été faite et le niveau des boues est encore assez bas. Pourtant, les concepteurs prévoyaient une première vidange dans les sept (7) à huit (8) années après la mise en service. À Betsiamites, une étude sur la quantité des boues accumulées au fond des étangs, a été effectuée par M. Jean-François Guay, technicien en assainissement pour le compte du Conseil de bande de Betsiamites, mais nous n'avons pas les conclusions. En théorie, la vidange du 1^{er} étang devrait être prévue à court terme selon les hypothèses de

⁶ Rapport mensuel pour le mois de juillet 2000 du service des travaux publics.

conception. La vidange devient nécessaire lorsque la quantité de boues au fond de l'étang atteint le tiers de la profondeur de l'étang ou que le temps de rétention est réduit de 15%. Le processus que nous avons expliqué plus tôt prend ici toute son importance à l'effet que les microbes aident à réduire le volume des boues. Le tableau 14 résume la situation.

3.4 ACTIVITÉS D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION

Les activités d'information et de sensibilisation sont réalisées à l'initiative des municipalités locales. Le tableau 17 nous présente ce que chacune des municipalités fait dans ce domaine à des degrés différents et par des moyens différents. Le bulletin municipal est le véhicule le plus courant dans les petites municipalités alors que Baie-Comeau a favorisé beaucoup la télévision par une campagne très bien orchestrée. Betsiamites favorise la radio locale.

Les coûts liés à l'information et à la sensibilisation sont souvent estimés puisque ceux-ci sont généralement inclus dans le coût total de production du bulletin municipal, par exemple, ou encore sont compris dans le salaire du personnel déjà en place dans le cas de la radio communautaire de Betsiamites. Dans le cas de Baie-Comeau, où la donnée est plus précise, il en coûte environ 2,00 \$ par porte pour les programmes municipaux d'information et de sensibilisation.

Tableau 9 : Caractéristiques générales concernant la collecte des matières résiduelles

Municipalités	Disposition	Collecte							
		Domestique	Sélective	RDD	Résidus organiques	Encombrants	Spéciale	Boues	ICI
Baie-Comeau	Régie	Privé	Privé	Privé	-	Privé	-	Privé	Privé
Chute-aux-Outardes	Régie	Municipal	-	-	Municipal	Municipal	Municipal	Privé	Municipal
Pointe-aux-Outardes	Régie	Privé	Privé	Privé	-	Privé	Privé	Privé	Privé
Pointe-Label	Régie	Privé	-	Entente à venir avec Ville B-C	-	Privé	-	Privé	Privé
Ragueneau	Régie	Privé	-	-	-	Municipal	-	Privé	Privé
Franquelin	Municipal	-	-	-	-	-	-	Privé	-
Godbout	Municipal	-	-	-	-	-	-	Privé	-
Baie-Trinité	Municipal	Municipal	-	-	-	Municipal	-	Privé	Privé
Rivière-aux-Outardes (TNO)	-	-	-	-	-	-	-	Privé	-
Betsiamites (réserve amérindienne)	Régie	Municipal	-	Privé	-	Municipal	-	Privé	Municipal

Tableau 9 : Caractéristiques générales concernant la collecte des matières résiduelles (suite)

Municipalités	Nombre d'unités de logements	Nombre de ICI *	Bacs roulants	Collecte sélective porte à porte	Collecte sélective par apport	Collecte des encombrants	Dépôt pour déchets spéciaux	Fosses septiques	Collecte sélective
Baie-Comeau	10 166	433	10 %	1 fois/sem.	-	1 fois/sem.	0	106	1 fois/sem.
Chute-aux-Outardes	814	28	98 %	-	-	1 fois/sem.	-	3	-
Pointe-aux-Outardes	684	28 ⁽¹⁾	-	-	0	1 fois/année	0	513	-
Pointe-Lebel	933	43 ⁽²⁾	100 %	-	-	1 fois/année	-	663	-
Ragueneau	723	37	-	-	-	1 fois/année	-	521	-
Franquelin	388	2	-	-	-	-	-	323	-
Godbout	347	16	-	-	-	-	-	338	-
Baie-Trinité	504	23 ⁽³⁾	-	-	-	1 fois/année	métaux	332	-
Rivière-aux-Outardes (TNO)	2 163	109	-	-	-	-	-	ND	-
Betsiamites (réserve amérindienne)	570	7	75 %	-	-	1 fois/sem	0	-	-

* selon le rôle d'évaluation

(1) incluant un camping de 207 emplacements

(2) incluant un camping de 170 emplacements

(3) incluant un camping de 42 emplacements

Tableau 10 : Contrats de collecte des matières résiduelles domestiques

Municipalités	Entreprise	Durée ans	Date échéance	Nombre de portes desservies	Lieu d'élimination	Coût de collecte et transport ⁽¹⁾	Coût d'élimination	Coût total	Fréquence collecte
Baie-Comeau	T.B.C.	5	Mai 2007	10 096	LES Ragueneau	278 360	456 120	734 480	1 fois/sem.
Chute-aux-Outardes	Municipal	-	-	636	Ragueneau	59 000	32 984	91 984	J D+C L, C
Pointe-aux-Outardes	Construction Ragueneau	5	15 août 2004	659 *	Ragueneau	38 800	19 040	57 840	M D+C
Pointe-Lebel	Construction Ragueneau	5	15 août 2004	862 **	Ragueneau	76 800	31 192	107 992	L D+C J C
Ragueneau	Construction Ragueneau	5	15 août 2004	628	LES Ragueneau	40 400	20 608	61 008	M D+C
Franquelin	-	-	-	-	DET Franquelin	-	3 200	3 200	-
Godbout	-	-	-	200	DET Godbout	-	1 500	1 500	-
Baie-Trinité	Municipal	-	-	497 ***	DET Baie-Trinité	40 000	6 150	46 150	1 fois/sem.
Rivière-aux-Outardes (TNO)	-	-	-	-	voir fiche	-	-	-	-
Betsiamites (réserve amérindienne)	Municipal	-	-	577	LES Ragueneau	25 000	37 000	62 000	2 fois/sem.
Total				14 155	-	558 360	607 794	1 166 154	-

* 1 camping de 207 sites

** 1 camping de 170 sites

*** incluant un camping de 42 sites

(1) sans taxe

Tableau 11 : Contrats de collecte sélective des matières recyclables

Municipalités	Entrepreneurs	Date d'échéance	Durée (an)	Fréquence des collectes (N)	Nombres de portes	Type de collecte			ICI desservis	Destruction	Coût de collecte + transport \$/an	Coût du traitement \$/an	Coût total \$/an
						PP		AV					
						Bac bleu	Bac roulant						
Baie-Comeau	Michel Miller	Mai 2007	5 ans	1 fois / semaine	6040	±10 000	475		375 bacs et 104 B	Centre de tri	203 593	135 700	339,323
Pointe-aux-Outardes	Fortin et Lévesque	selon besoin	-	-			-	0	0	Centre de tri	13 620	1 680	15 300
Coût total de collecte et transport											217 213		217 213
Coût total de traitement												137 380	137 380
Coûts totaux											217 213	137 380	354 593

Tableau 12 : Contrats de collecte des résidus domestiques dangereux

Municipalités	Nom entreprise	Date d'échéance	Durée an	Type de collecte		Coût collecte et transport	Disposition coût	Total
				Journées	Unité mobile			
Baie-Comeau	Onyx Industrie	début mai 2002	pas spécifiée	1 le samedi		-		10 000 \$
Pointe-aux-Outardes	Onyx Industrie				0			-
Betsiamites	Onyx Industrie				0	-	-	-

Tableau 13: Collecte des encombrants

Municipalités	Nom entreprise	Date d'échéance	Durée	Fréquences	Coût collecte et transport	Coût d'élimination	Coût total
Baie-Comeau	TBC	5	mai 2007	1 fois / semaine	23 005 \$	-	23 005 \$
Chute-aux-Outardes	Municipal	-	-	1 fois / semaine	inclus dans cueillette domestique	-	-
Pointe-aux-Outardes	-	-	-	Apport volontaire	-	-	inclus dans cueillette sélective
Pointe-Lebel				1 fois / année			
Ragueneau	Municipal			1 fois / année	3 800 \$	-	3 800 \$
Franquelin	-	-	-		-	-	-
Baie-Trinité	Municipal			1 fois / année	500 \$	200 \$	700 \$
Godbout	-	-	-	-	-	-	-
Rivière-aux-Outardes TNO	-	-	-	-	-	-	-
Betsiamites	Municipal	-	-	1 fois / semaine	-	-	-
Total					27 305 \$	200 \$	27 505 \$

Tableau 14: Collecte des boues

Municipalités	Nom entreprise	Type de collecte				Coût de collecte et transport	Coût élimination	Coût total
		Résidentielle		Municipale	Industrielle			
		Permanent	Saisonnier					
Baie-Comeau	Onyx S.E. de l'Est	Privé	Privé	-	Privé	-	-	-
Chute-aux-Outardes	-	-	-	-	-	-	-	-
Pointe-aux-Outardes	Onyx S.E. de l'Est	Privé	Privé	Privé	Privé	-	-	-
Pointe-Lebel	Onyx S.E. de l'Est	Privé	Privé	-	Privé	-	-	-
Ragueneau	Onyx S.E. de l'Est	Privé	Privé	Privé	Privé	-	-	-
Franquelin	Onyx S.E. de l'Est	Privé	Privé	Privé	-	-	-	-
Baie-Trinité	Onyx S.E. de l'Est	Privé	Privé	Privé	Privé	-	-	-
Godbout	Onyx S.E. de l'Est	Privé	Privé	-	Privé	-	-	-
TNO Rivière-aux-Outardes	Onyx S.E. de l'Est	Privé	Privé	-	-	-	-	-
Betsiamites	Onyx S.E. de l'Est	-	-	Privé	-	-	-	-

Tableau 15: Contrats de collecte de matières recyclables dans les ICI

Municipalités	Nom de l'entreprise (liste)	Date d'échéance	Durée (an)	Fréquence	Matières visées	Coût collecte et transport	Coût de traitement	Coût total
Baie-Comeau	Michel Miller inc.	Mai 2007	5 ans	1 fois / semaine	Carton, métal papier, plastique	42 950	28 686 \$	71 636
Chute-aux-Outardes	-	-	-	-	-	-	-	-
Pointe-aux-Outardes	-	-	-	-	-	-	-	-
Pointe-Lebel	-	-	-	-	-	-	-	-
Ragueneau	-	-	-	-	-	-	-	-
Franquelin	-	-	-	-	-	-	-	-
Baie-Trinité	-	-	-	-	-	-	-	-
Godbout	-	-	-	-	-	-	-	-
Rivière-aux-Outardes TNO	-	-	-	-	-	-	-	-
Betsiamites	-	-	-	-	-	-	-	-
Total						42 950	28 686	71 636

Tableau 16: Contrats de collecte spéciale

Municipalités	Nom de l'entreprise (liste)	Date d'échéance	Durée (an)	Fréquence	Matières visées	Coût collecte et transport	Coût de traitement	Coût total
Baie-Comeau	-	-	-	-	-	-	-	-
Chute-aux-Outardes	-	-	-	-	-	-	-	-
Pointe-aux-Outardes	-	-	-	-	-	-	-	-
Pointe-Lebel	-	-	-	-	-	-	-	-
Ragueneau	-	-	-	-	-	-	-	-
Franquelin	-	-	-	-	-	-	-	-
Baie-Trinité	-	-	-	-	-	-	-	-
Godbout	-	-	-	-	-	-	-	-
Rivière-aux-Outardes TNO	-	-	-	-	-	-	-	-
Betsiamites	-	-	-	-	-	-	-	-

Tableau 17: Activités de communication et de sensibilisation

Municipalités	Moyens	Matières visées	Coût
Baie-Trinité	Journal 3 fois / année information municipal		400 \$ / année
Chute-aux-Outardes	Comité ZIP	Environnement	N/D
Pointe-aux-Outardes	Bulletin municipal sondage	Environnement	1 500 \$ / année
Pointe-Label	Bulletin	Environnement	N/D
Franquelin	-	-	-
Godbout	-	-	-
Ville de Baie-Comeau	TV journal	Environnement - cueillette des vidanges - dépotoirs clandestins	20 000 \$
Ragueneau	Bulletin municipal	Environnement	400 \$ / année
Betsiamites	Radio locale	Environnement	5 000 \$

Tableau 18 : Coûts totaux assurés par le secteur municipal

Collecte et transport	Coûts / année
Collecte des matières résiduelles domestiques	558 360
Collecte sélective	220 593
Collecte des RDD	-
Collecte des encombrants	27 305
Collecte des boues	-
Collecte des ICI	42 950
Collecte spéciale	-
Sous-total :	849 208
Installations	
LES	597 000
DMS	-
Dépotoirs	11 050
Centre de Tri	164 386
Dépôts permanents de RDD	10 000
Déchetterie, parc à conteneurs	-
Programmes et activités de sensibilisation	27 300
Sous-total :	809 736
Total :	1 658 944

**MRC DE MANICOUAGAN
PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

CHAPITRE 4
BILAN DE MASSE 2001

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	1
4 BILAN DE MASSE 2001	3
4.1 BILAN DE MASSE DES MATIÈRES ÉLIMINÉES.....	5
4.1.1 Bilan de masse des matières incinérées.....	5
4.1.2 Bilan de masse des matières éliminées à l'enfouissement sanitaire	5
4.1.3 Bilan de masse des matières éliminées dans des dépôts en tranchées....	9
4.1.4 Bilan de masse des matières éliminées dans les sites de matériaux secs.....	11
4.1.5 Bilan de masse des matières éliminées dans les autres formes de décharge	12
4.2 BILAN DE MASSE DES MATIÈRES MISES EN VALEUR	13
4.2.1 Bilan collecte sélective des recyclables	13
4.2.2 Bilan résidus organiques.....	15
4.2.3 Bilan résidus domestiques dangereux	15
4.2.4 Bilan matériaux secs.....	17
4.2.5 Bilan textiles.....	17
4.2.6 Bilan encombrants	18
4.2.7 Bilan pneus hors d'usage.....	18
4.2.8 Bilan contenants consignés	19
4.2.9 Bilan réemploi à la maison.....	19
4.2.10 Bilan total des matières générées dans la MRC de Manicouagan.....	20
4.2.11 Portrait de la production journalière de matières résiduelles du secteur municipal	21
4.2.12 Portrait des matières générées dans le secteur municipal.....	23
4.2.13 Potentiel de mise en valeur des matières résiduelles du secteur municipal.....	25
4.2.14 Portrait des matières pouvant être récupérées par la collecte sélective ..	27
4.2.15 Portrait des matières résiduelles générées dans le secteur de l'éducation.....	29
4.2.16 Portrait des matières résiduelles générées dans le secteur de la santé ..	31

TABLE DES MATIÈRES (SUITE)

4.3	BILAN DES BOUES PRODUITES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC MANICOUAGAN	33
4.3.1	Boues de fosses septiques (BFS).....	33
4.3.2	Boues municipales.....	35
4.3.3	Boues d'origine industrielle	35
4.4	COMPARAISON AVEC LA BASE DE DONNÉES SUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES (BDM ^r)	36
4.5	LIMITATION ET INTERDICTION D'IMPORTATION DE DÉCHETS.....	39
4.6	RECENSEMENT DES DIVERSES INSTALLATIONS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PUBLIQUES ET PRIVÉES.....	40
4.7	BESOINS DES MRC ENVIRONNANTES	42

4. BILAN DE MASSE 2001

Pour être conforme à l'article 53.9 de la Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives concernant la gestion des matières, le plan de gestion des matières résiduelles doit comprendre un inventaire des matières résiduelles produites sur le territoire. Cet inventaire doit inclure les matières produites par les citoyens et les citoyennes, le secteur municipal, ainsi que les matières produites par les secteurs ICI et les résidus de construction, rénovation et démolition. Ce bilan doit permettre de saisir la composition des matières résiduelles dans ces différents secteurs d'activités.

Pour effectuer le bilan des matières enfouies, nous avons utilisé les données statistiques des matières résiduelles pesées au site d'enfouissement régional de Manicouagan, estimé les quantités de matières produites dans les municipalités n'utilisant pas le site régional, rencontré ou contacté chacune des compagnies possédant un site privé d'enfouissement.

Pour effectuer le bilan des matières récupérées, valorisées et réemployées, nous avons contacté chacun des intervenants dans ce domaine, transmis 158 questionnaires aux ICI et rencontré les plus gros producteurs. Des 158 questionnaires, nous avons reçu 53 réponses. Le tableau suivant indique, à partir des réponses reçues, le nombre d'intervenants qui ont répondu effectuer cette action.

	Matières récupérées	Matières réemployées	Réduction à la source
Déchets (recyclage)	2		
Papier	29	31	3
Carton	31	16	4
Verre	8	1	2
Plastique	11	6	1
Métal	15	8	3
Matières organiques	3	2	2
Pneus	13	3	
Matériaux de construction et démolition	3	5	2
Bois	6	7	2
Textiles	2	3	1
Boues et autres résidus	4	2	1
Autres	4		1

Une seule est en mesure de quantifier les types et les quantités de matières récupérées et 26 nous disent qu'ils ont un programme de récupération et de recyclage, 5 une politique environnementale, 5 un plan de réduction des résidus et 1 une politique d'achat.

Nous allons donc, dans un premier temps, établir le bilan des matières enfouies sur le territoire à partir des données locales recueillies et nous allons, dans un deuxième temps, effectuer le bilan des matières récupérées, revalorisées, réemployées. La somme de ces deux bilans nous indiquera les quantités totales de matières générées sur le territoire.

Par la suite, nous effectuerons une comparaison avec la base de données sur les matières résiduelles (BDM^r). Cette base de données a été conçue par l'organisme Recyc-Québec et la plupart des données s'appuient sur l'étude de caractérisation des matières résiduelles au Québec, rédigée par *Chamard-Criq-Roche*. Ces données ont été obtenues par le biais de différents sondages auprès de municipalités et d'institutions échantillonnées.

4.1 BILAN DE MASSE DES MATIÈRES ÉLIMINÉES

L'ensemble des matières éliminées sur le territoire de planification sont déterminées en fonction du mode d'élimination. En effet, nous retrouvons sur le territoire les différents modes d'élimination suivants :

- 1) incinération
- 2) lieu d'enfouissement sanitaire technique
- 3) dépôt en tranchée
- 4) dépôt de matériaux secs
- 5) autres formes, soit les lieux privés d'enfouissement

Bien sûr, il y a aussi les dépôts illicites, mais nous ne connaissons pas les volumes.

4.1.1 Bilan de masse des matières incinérées :

Sur les quatre (4) sites de dépôt en tranchée, une partie des déchets y sont brûlés. La seule donnée disponible provient d'Hydro-Québec au site de Manic 5 où 1,5 m³ de déchets sont brûlés par semaine pour un total, d'après nous, d'environ 47 tonnes annuellement. La compagnie Abitibi Consolidated possède une chaudière à biomasse dans laquelle des matières sont brûlées à des fins énergétiques. Selon les données obtenues, 158 000 tonnes de biomasse dont 100 000 tonnes provenant d'Abitibi Consolidated (Scierie des Outardes) et 58 000 tonnes provenant d'Abitibi Consolidated y sont brûlées annuellement.

4.1.2 Bilan de masse des matières éliminées à l'enfouissement sanitaire:

Le seul lieu d'enfouissement sanitaire public étant celui de la Régie intermunicipale d'enfouissement sanitaire, nous résumons dans le tableau 19 les données provenant de la pesée des matières entrant au site.

Tableau 19 : Bilan des matières éliminées au site d'enfouissement sanitaire (2001) :

Municipalités	Tonnage domestique	Tonnage IC	Tonnage industrie	Tonnage C et D	Sols contaminés
Baie-Comeau	7 509,38	6 233,66	2 929,58		81,00 **
RIESM				6 508,37*	
Betsiamites	710,10				
Chute-aux-Outardes	836,07	135,00			
Pointe-aux-Outardes	541,19		240,04		
Pointe-Lebel	738,65				
Ragueneau	489,84				
Total	10 825,23	6 368,66	3 169,62	6 508,37	81,00

* : Nous avons estimé à 850 tonnes les matières laissées à l'entrée du site.

** : Les sols contaminés ne faisaient pas partie du plan de gestion, nous ne comptabilisons pas cette quantité.

Nous avons donc eu un total de 26 871,87 tonnes de matières éliminées au site de la Régie en 2001. Nous avons indiqué le tonnage des matières provenant du secteur de la construction et démolition sur la « municipalité » RIESM puisque nous ne connaissons pas la répartition par municipalité de ces matières. Selon l'étude de caractérisation des matières résiduelles effectuée par *Chamard-Criq-Roche*, 4,1 % de ces matières ou 266 tonnes, seraient des RDD.

Aussi, nous avons dû calculer le nombre de multi-logements utilisant les services de l'entrepreneur Michel Miller inc. pour disposer de leurs rebuts. En effet, ces déchets sont comptabilisés dans les ICI. Nous avons apporté la correction nécessaire.

Près de 40% des matières enfouies proviennent des ICI. Nous vous identifions dans le tableau 20 les principaux générateurs en indiquant la nature des matières produites.

Tableau 20 : Identification des principaux générateurs ICI et nature de leurs déchets :

Industries produits ou services	Principaux résidus de production	Quantités en tonnes/an
Alcoa 1700 employés 414 000 tonnes d'aluminium	Palettes de bois (20%), carton, filtre, matériaux secs, déchets de repas (300 t), métal, caoutchouc, plastique	1 540 *
Abitibi consolidated	Papier, carton, déchets de repas, métal	687 *
Abitibi consolidated Scierie des Outardes 395 employés	Bois, résidus de repas, métal	240 *
Cargill	Grains avariés, bois, carton	415 *
Hydro-Québec	Déchets mélangés	289 *
Crustacé Baie-Trinité	Carcasses de crabes	625 **
Poisonnerie Laprise	Déchets de crustacés et poisson	135 *
Commerces et institutions (par entreprise privée)	Papier, carton, déchets mélangés	1 781,56 *
Commerces (par Ville de Baie-Comeau)	Papier, carton, déchets mélangés	3 585 *
Épiceries (Ville de Baie-Comeau)	Papier, carton, déchets mélangés	1 001,70 *
Total :		10 299,26

* : quantités pesées

** : quantités estimées

Les industries Alcoa, Abitibi Consolidated, Abitibi Consolidated (Scierie des Outardes), Cargill et Hydro-Québec produisaient en 1993-1994 près de 9100 de résidus et ces mêmes compagnies produisent en 2001, 3169,62 tonnes. Il s'agit d'une diminution de l'ordre de 65% au cours des huit dernières années. Nous avons constaté lors de nos rencontres avec les représentants de certaines de ces compagnies, leur volonté de réduire encore plus la production de ces matières à enfouir.

La même observation ne peut être faite au niveau des autres ICI incluant les résidus C+D. En 1993-94, sur le territoire de la Régie, nous comptabilisions 8400 tonnes versus 8889 tonnes en 2001. La situation n'a pas évoluée et l'on remarque qu'il n'y a pas eu d'augmentation sensible de ICI pendant la même période.

Tableau 21 : Total des matières en provenance des ménages de la MRC de Manicouagan éliminées au cours de l'année 2001 (en tonne):

Municipalités	Quantités incinérées	Quantités éliminées dans un LES	Quantités éliminées dans un DMS	Quantités éliminées dans un DET	Quantités éliminées dans un dépôt nordique	Quantités éliminées dans un autre lieu d'élimination	Total
Baie-Comeau	0	7 509,38	0	0	0	n/d	7 509,38
RIESM (C et D)	0	4 502,37	0	0	0	n/d	4 502,37
Betsiamites	0	710,10	0	0	0	n/d	710,10
Chute-aux-Out	0	836,07	0	0	0	n/d	836,07
Pointe-aux-Out	0	541,19	0	0	0	n/d	541,19
Pointe-Lebel	0	738,65	0	0	0	n/d	738,65
Ragueneau	0	489,84	0	0	0	n/d	489,84
Franquelin *	n/d		0	216	0	n/d	216
Godbout *	n/d		0	212	0	n/d	212
Baie-Trinité *	n/d		0	329	0	n/d	329
Rivière-aux-Outardes *	n/d		0	46	0	n/d	46
Total	n/d	15 327,6 10 825,23 sans CetD	0	803	0	n/d	16 130,60 11 628,23 sans CetD

* : calcul à partir du nombre de logements permanents et saisonniers

4.1.3 Bilan de masse des matières éliminées dans des dépôts en tranchées:

Nous retrouvons les dépôts en tranchée sur le TNO et dans les municipalités de Franquelin, Godbout et Baie-Trinité. Le tableau 22 présente les quantités.

Tableau 22 : Bilan des matières éliminées dans les dépôts en tranchée:

Municipalités	Population	Tonnage domestique	Tonnage industriel	Tonnage IC
TNO	48	46	700	31
Franquelin	408	216		
Godbout	351	212		
Baie-Trinité	622	329	625	
Total	1 429	803	1 325	31

N'ayant aucune donnée précise, nous avons estimé le tonnage de chacune de ces municipalités à partir de la donnée de 2,11 kg/jour/ménage provenant du sommaire exécutif réalisé par *Chamard-Criq-Roche*, datée de décembre 2000.

En ce qui concerne le tonnage industriel, ces données proviennent des industries elles-mêmes. Nous avons utilisé un facteur de conversion de 0,4 t/m³.

Sur le TNO, nous avons, à partir du rôle d'évaluation, comptabilisé tous les propriétaires de chalets et camps résidants sur le territoire de la MRC et ceux résidants à l'extérieur. Nous avons fait l'hypothèse que les résidants ne produisent pas plus de matières résiduelles parce qu'ils ont un chalet ou un camp. En effet, cette personne, lorsqu'elle est à son chalet ou son camp, n'est pas dans sa municipalité, donc la quantité totale de matières produites est déjà incluse dans le total de sa municipalité où il rapporte de son voyage, dans une municipalité du territoire, les matières produites et non détruites à son chalet ou camp.

Nous avons dû faire l'hypothèse que les 724 propriétaires externes ne rapportaient pas leurs matières produites et laissaient celles-ci sur le territoire de planification. Si l'on considère le taux de 2,11 kg/ménage/jour pendant une durée moyenne de 30 jours, nous obtiendrons une production de 46 tonnes/an.

Tableau 21 : Total des matières en provenance des ICI de la MRC de Manicouagan éliminées au cours de l'année 2001 (en tonne):

Municipalités	Nombre de ICI	Quantités incinérées	Quantités éliminées dans un LES	Quantités éliminées dans un DMS	Quantités éliminées dans un DET	Quantités éliminées dans un dépôt nordique	Quantités éliminées dans un autre lieu d'élimination	Total
TNO	109	47			731*			778
Baie-Comeau	433	***	9 163,24				***	9 163,24
Chute-aux-Out	28		135					135
Pointe-Label	43							
Pointe-aux-Out	28		240,04				60 000**	60 240,04
Baie-Trinité	23				625		***	625
Ragueneau	37						61 879*	61 879
Franquelin	2							
Godbout	16							
Betsiamites	7							
RIESM (C+D)	-		2 006					2 006
Total	726	47	11 544,28		1 356		121 879	134 826,28

* : quantité estimé

** : facteur de 0,6 t/m²

*** : nous n'avons pas obtenu les données d'Abitibi Consolidated et de Scierie Baie-Trinité

4.1.4 Bilan de masse des matières éliminées dans des sites de matériaux secs:

Nous avons indiqué qu'il n'y a pas de site de dépôt de matériaux secs sur le territoire de planification.

La première catégorie de ces matières, soit les débris de construction et démolition de bâtiments, soit 6 508, sont enfouis au site d'enfouissement de la Régie. Dans les municipalités possédant un site de dépôt en tranchée, ces résidus y sont apportés.

La deuxième catégorie, les résidus de granulats, asphalte, béton provenant de la rénovation et de la construction des routes et des rues, sont parfois réutilisés comme matériaux de remblai classe « B » et ce qui n'est pas récupéré à cause du type de sol, tel que l'argile trop liquide, les résidus de décapage, etc., sont déposés dans des dépressions à proximité des chantiers et sont considérés comme matériaux de rebuts. Pour les fins du présent plan de gestion, nous allons considérer uniquement la couche d'asphalte. La fondation inférieure et la sous-fondation, à cause des quantités très importantes, ne sont pas considérées.

Nous avons donc, à partir des bordereaux de soumission des principaux donneurs d'ouvrage sur le territoire de la MRC, calculé ces quantités. Nous avons déterminé que 6682 tonnes de béton bitumineux et de béton de ciment ont été excavées et récupérées. Environ 1000 tonnes de béton de ciment et 1000 autres tonnes de béton bitumineux ont été transportées chez les Carrières Bob-Son pour être revalorisées. Mais environ 2350 tonnes de béton de ciment auraient été transportées et disposées dans des sites de dépôts de matériaux secs comme l'ancienne sablière « Clément Deschênes » ou ailleurs. Nous n'avons pas l'information précise.

4.1.5 Bilan de masse des matières éliminées dans les autres formes de décharge:

Dans le secteur ICI, toutes les matières résiduelles produites sur le territoire et acheminées dans des lieux d'élimination à usage unique doivent également être inventoriées et incluses dans le bilan total. Nous avons donc inventorié sur le territoire cinq (5) sites d'enfouissement à usage unique. Nous avons eu beaucoup de difficultés à obtenir des données sur ces sites privés et celles-ci ne sont peut-être pas toujours très justes. Au total, environ 200 000 tonnes de matières résiduelles seraient enfouies par année sur le territoire.

Le tableau 24 présente les sites privés d'enfouissement. Il est à noter que la compagnie Recyclage d'aluminium Québec évite l'enfouissement d'environ 24 114 128 livres ou 10 951 tonnes par année d'écumes de seconde fusion. En effet, cette compagnie recycle annuellement 17 713 tonnes d'écumes de seconde fusion provenant d'Alcoa.

Pour les fins du présent plan de gestion, les matières ne sont pas comptabilisées. Cependant, un comité du CLD de Manicouagan a comme mandat d'identifier des pistes de solutions à la valorisation de ces matières ainsi que les autres matières résiduelles produites par ces compagnies et disposées au site régional d'enfouissement.

Tableau 24 : Sites privés d'enfouissement :

Municipalité	Propriétaire	Volume annuel (t.m.)	Type de déchets	Nombres d'employés	Production annuelle
Ragueneau	Alcoa	9 555	écumes de seconde fusion	1 700	414 350 t.m.
Pointe-aux-Out.	Abitibi Consolidated (Scierie des Outardes)	60 000	sciures écorces de bois gravier	395	
Ragueneau		61 879	sciures écorces de bois gravier	85	99 000 000 ppm
Baie-Comeau	Abitibi Consolidated		cedres		
Baie-Trinité	Scierie Baie-Trinité			40 à 50	180 000 m ³

4.2 BILAN DE MASSE DES MATIÈRES MISES EN VALEUR

À partir des données locales disponibles, nous allons faire le portrait des matières mises en valeur sur le territoire de planification. Par la suite, nous allons faire une comparaison avec la base de données sur les matières résiduelles (BDM¹).

4.2.1 Bilan collecte sélective des recyclables :

Les données ont été obtenues auprès du Centre de triage Côte-Nord et aussi lors de rencontres auprès de chacun des récupérateurs du territoire. Cependant, il n'est pas possible de répartir les matières par municipalité puisque les récupérateurs de métaux ferreux et non-ferreux ne compilent pas cette information. Cependant, les matières récupérées par le Centre de triage Côte-Nord proviennent, dans la compilation fournie, du territoire de la Ville de Baie-Comeau puisque lors de la cueillette de l'information, seule la Ville de Baie-Comeau participait. Cependant, ces données incluent les matières provenant du municipal et des ICI. Il est impossible de déterminer la provenance.

Il nous apparaît évident qu'une bonne partie des métaux provient des ICI. En effet, nous retrouvons, selon la caractérisation des matières résiduelles au Québec de Chamard-Criq-Roche, décembre 2000, que 3,4 % de métaux dans la composition des matières résiduelles dans le secteur résidentiel, alors que dans le secteur industriel, quoique l'échantillonnage est très limité, cela va jusqu'à 40,3%. Toujours selon la même source d'information, seulement 3% de métaux se retrouve dans la composition des résidus de construction et de démolition.

Quant aux matières récupérées par le centre de tri, après vérification auprès de l'exploitant, celui-ci nous confirme qu'environ 60 % provient du résidentiel.

Tableau 25 : Portrait détaillé des matières recyclables récupérées (2001):

Municipalités	Entreprises	Papier (tonnes)	Carton (tonnes)	Verre (tonnes)	Plastique (tonnes)	Métaux (tonnes)	Total (tonnes)
Baie-Comeau	Centre de triage Côte-Nord	833	524	72	49	43	1 521
Baie-Comeau	Cartonnerie Baie- Comeau					300	300
Ragueneau	Entreprise Léonard Gendron					900	900
Ragueneau	Garage Marcel Jean					300	300
Baie-Comeau	Fortin et Lévesque inc.					2 536	2 536
Total		833	524	72	49	4 079	5 557

Un total de 5 557 tonnes de matières recyclables ont ainsi été récupérées dans le secteur de Baie-Comeau au cours de l'année 2001.

4.2.2 Bilan des résidus organiques :

Les seules données disponibles proviennent de la Société des Parcs de Baie-Comeau.

Tableau 26 : Portrait des matières compostables:

Ville de Baie-Comeau	150 tonnes de paillés
	63 tonnes de compost
Total	213* tonnes

* : Estimé à partir du nombre de m³

4.2.3 Bilan des résidus domestiques dangereux :

Comme mentionné précédemment, la Ville de Baie-Comeau gère un site de dépôts de RDD depuis mai 2002. L'entreprise responsable de la réception, l'entreposage, le transport et la disposition nous a indiqué que 20 tonnes avaient été récupérées pendant cinq (5) mois d'opération. Nous avons rencontré chacun des récupérateurs de ces matières. Le tableau 27 nous donne le portrait des résidus domestiques dangereux récupérés et valorisés sur le territoire de planification ainsi que ceux produits dans le secteur de la construction, rénovation et démolition où 266 tonnes auraient été enfouies.

Tableau 27 : Bilan des résidus dangereux:

Produits	Tonnage (tonne)	% de l'extérieur	% industriel	% domestique et commercial	% traité	% recyclé	% valorisé	% enfouissement spécial	Total * industriel	Total commerces	Total C et D (4,1%)	Total municipal
Solides huileux	1 000	20	90	10		80			720	80		
Peinture	1 000	30	95	5			50	50	665	35		
Solvants	400		85	15		50	50		340	60		
Glycol	100		50	50		100			50	50		
Huiles usées	500		20	80			100		100	400		
Eau huileuse	1 000		40	60	100				400	600		
Acide et base	75		100	0	100				75			
Sol contaminé *	300		25	75	100							
Pile alcaline	20		50	50				100	10	5		5
Pile acide	40		5	95					2	19		19
Bonbonne de propane	5,5		0	100								5,5
Aérosol	30		50	50					15	15		
Batterie de voiture	57		0	100						55		2
Boyaux hydrauliques	20		50	50					10	10		
RDD	30			100		50	40	10				30
Solvant	7		85	15		50	50		6	1		
Filtres à l'huile	91,8		75	25					68,8	23		
Absorbants	18,36		80	20					22,3	3,7		
Guenilles souillées	18,36		80	20					22,3	7		
Glycol	13,9		50	50					6,9			
Sol comtaminé *	14			100						1,2		
Batteries	1,2			100					2513,3	1368,6	266	61,5

* : retiré du plan de gestion

4.2.4 Bilan des matériaux secs :

Nous avons présenté plus haut les quantités produites dans le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition des bâtiments. Nous n'avons aucune information quant aux quantités qui auraient pu être récupérées.

En ce qui a trait aux matériaux provenant de la construction et de la rénovation des routes, nous avons estimé les quantités à partir des bordereaux de soumission des donneurs d'ouvrage en 2002 sur le territoire de la MRC. Le tableau 28 nous précise les quantités. Pour les fins du plan de gestion, nous ne comptabilisons pas les matières produites par le ministère des Transports puisque le plan est orienté vers le municipal et les ICI. De plus, une petite partie du béton a été récupérée aux Carrières Bob-Son inc.. En ce qui a trait aux quantités produites par la Ville de Baie-Comeau, nous en tenons compte mais nous comptabiliserons les quantités non récupérées (2350 tonnes) à l'item dépôt de matériaux secs puisque ces quantités ont été transportées sur un tel site.

Tableau 28 : Bilan des matériaux secs:

	Béton de ciment et béton bitumineux	Tonnage recyclé	% recyclé
Ville de Baie-Comeau	7 032	4 682	66,6%
Ministère des Transports	49 422	48 616	98,4%
Carrières Bob-Son	2 000	2 000	100%
Total	58 454	55 298	94,4%

4.2.5 Bilan des textiles et d'objets divers :

Le tableau 29 fait le portrait de la récupération, recyclage et de la valorisation du textile sur le territoire. Il est à noter qu'une partie indéterminée provient de l'extérieur du territoire de planification.

Tableau 29*: Portrait de la récupération, du recyclage et de la valorisation du textile et d'objets divers:

	Quantité (t) récupérée	Quantité réemployée	Quantité recyclée
Textiles	310	283,8	26,2
Souliers, bottes, sac à main	38,4	4,5	
Tissus neufs : coton, ratine, dentelles, lainage	7	5,5	
Total	355,4	293,8	26,2

* Ces données proviennent du Rapport annuel 2001-2002 du Dépannage de l'Anse.

4.2.6 Encombrants et objets divers :

Les encombrants et objets divers sont généralement ramassés en même temps que les déchets domestiques. Certaines municipalités effectuent une cueillette printanière de ces encombrants et de divers objets et le tout est transporté au site d'enfouissement. Ces municipalités sont Chute-aux-Outardes, Pointe-Lebel, Pointe-aux-Outardes et Ragueneau.

Les seules données de récupération et valorisation de ces matières proviennent du Dépannage de l'anse où nous estimons que 50 tonnes/année de ces matières sont récupérées et réutilisées.

4.2.7 Bilan pneus hors d'usage :

Il a été impossible d'obtenir auprès de Recyc-Québec les points de collecte au nombre de 33 sur le territoire ainsi que les quantités récupérées. Cependant, selon les données BDM^r, il y aurait eu en 2000, 43 901 pneus (unité EPA⁷) de récupérés et valorisés ou 369 tonnes.

⁷ EAP : Équivalent pneu automobile

4.2.8 Bilan des matières consignées:

Les données ont été obtenues auprès de Recyc-Québec selon la base de données sur les matières résiduelles (BDM¹).

Tableau 30 : Bilan des matières consignées récupérées et valorisées dans la MRC de Manicouagan au cours de l'année:

Matières consignées recueillies (tonnes)		
Verre	Plastique	Aluminium
70	41	48

pour un total de 160 tonnes sur 214 tonnes vendues ou 74,7%.

4.2.9 Réemploi à la maison:

Nous n'avons aucune donnée concernant le réemploi à la maison. Cependant, la Corporation de protection de l'environnement de Baie-Comeau ayant distribué en 1996 près de mille (1000) composteurs domestiques et ayant rencontré quelques utilisateurs qui poursuivent toujours le compostage, nous croyons qu'une bonne proportion poursuivent leurs bonnes habitudes. De plus, la Ville de Baie-Comeau a organisé, les 28 et 29 octobre 2002, deux (2) soirées de formation sur le compostage domestique. Il y a eu 125 personnes qui ont assisté à ces trois (3) heures de formation. L'on peut avancer, tout en étant très conservateur, qu'au moins 50% de ces citoyens poursuivent leurs opérations. Le tonnage ainsi dévié de l'enfouissement sera, en se basant sur les données du manuel GAP⁸, soit 72 kg/maison/an (pour deux personnes) ou 36 tonnes.

⁸ GAP : Manuel on generally accepted principes for calculating municipal solid waste system flow

4.2.10 Bilan total des matières générées dans la MRC de Manicouagan pour un an:

Nous présentons ces données pour l'ensemble de la MRC (tableau 31). Par la suite, nous comparons ces résultats locaux avec les données provinciales présentées au tableau 1. Voir tableau 32.

Tableau 31 : Synthèse des quantités de matières résiduelles générées pour l'ensemble du territoire de planification:

Matières	Secteur municipal t/an	Secteur ICI t/an	Secteur C et D t/an	Total t/an
MISE EN VALEUR				
Collecte sélective des recyclables *	943	4 414	200	5 557
Résidus organiques *	213			213
Résidus domestiques dangereux *	61,5	1 369		1 430,5
Matériaux secs *			55 298	6 682****
Textiles	355,4			355,4
Encombrants*	50			50
Pneus hors d'usage	21	348		369
Contenants consignés à remplissage unique	160			160
Traitement à la maison	36			36
Autres				
SOUS-TOTAL (A) : MATIÈRES MISES EN VALEUR	1 839,9	6 131	6 882	14 852,9
ÉLIMINATION				
Incinération ***		158 047		158 047
Enfouissement sanitaire	10 825	9 538	6 508	26 871
Dépôt en tranchée*	803	1 356		2 159
Dépôt de matériaux secs*			2 350	
Dépôt en milieu nordique				
Autres formes de décharge*		121 879		121 879
SOUS-TOTAL (B) : ÉLIMINATION^{xx}	11 628	10 941	8 858	31 427
MATIÈRES GÉNÉRÉES TOTALES : A + B	13 467,9	17 072	15 740	46 279,9
POPULATION TOTALE				35 393
GÉNÉRATION PER CAPITA (t/personne/année)				1,31

* : Calcul personnel à partir des données locales

*** : 158 000 t de biomasse exclues

** : Autres formes de décharge exclues

**** : 49 422 t du MTQ exclues

Tableau 32 : Données comparatives :

ENSEMBLE DU QUÉBEC						
Taux par habitant (tonnes/personnes/année)	1988	1992	1994	1996	1998	2000
Génération	1,02	0,99	0,99	1,18	1,24	1,48
Élimination	0,84	0,77	0,71	0,76	0,78	0,96
Récupération	0,18	0,22	0,27	0,42	0,46	0,52

MRC DE MANICOUAGAN		
Taux par habitant (tonnes/personnes/année)	Population 2001 MAM (35 393)	Population 2001 Statistiques Canada (33 620)
Génération	1,31	1,38
Élimination	0,89	0,93
Récupération	0,42	0,44

4.2.11 Portrait de la production journalière de matières résiduelles du secteur municipal:

À partir des données locales disponibles, nous allons présenter la production journalière de matières résiduelles du secteur municipal. Pour construire ce tableau, n'ayant pas de donnée par municipalité pour les textiles, les encombrants, les pneus hors d'usage et les contenants consignés, nous avons réparti les quantités selon la population.

Ce portrait, ainsi que les sections 4.2.12, 4.2.13, 4.2.14, 4.2.15 et 4.2.16, ne sont présentés que pour aider les intervenants futurs à mieux cibler les actions.

Tableau 33 : Portrait de la production journalière de matières résiduelles du secteur municipal:

Code	Municipalité	Niveau de revenus	Nombre de ménages unités	Superficie k ²	Population 2001	Densité hab/k ²	Secteur	Production t/jour	Total tonnage
96020	Baie-Comeau	S	9 645	371,69	24 207	62,10	rural	25,75	9 163
96005	Baie-Trinité	I	260	536,33	622	1,13	rural	0,95	337
	Betsiamites	I	570	283	2 560	8,08	rural	2,13	760
96035	Chute-aux-Outardes	I	755	8,31	2 110	236,82	rural	2,44	670
96025	Pointe-Lebel	S	725	91,16	2 033	21,18	rural	2,17	772
96030	Pointe-aux-Outardes	S	500	71,56	1 533	19,74	rural	1,59	566
96015	Franquelin	I	155	529,84	408	0,71	rural	0,62	221
96010	Godbout	I	170	204,34	351	1,60	rural	0,60	209
96040	Ragueneau	S	590	215,92	1 575	7,34	rural	1,45	519
96902	Rivière-aux-Outardes	-	25	37 432,94	48	-	rural	0,14	51
								Total :	13 468

4.2.12 Portrait des matières générées dans le secteur municipal:

À partir de l'étude de caractérisation des matières résiduelles au Québec, effectuée par Chamard-Criq-Roche, nous avons réparti la production des matières selon le type afin de mieux préciser les orientations à retenir. Le tableau 34 présente les résultats.

Tableau 34 : Portrait des matières générées du secteur municipal (t/an)*:

Code	Municipalité	Papier (23,0%)	Carton (5,9%)	Verre (6,7%)	Métaux (8,4%)	Plastique (7,3%)	Textile t/an (2.0%)	Matières putrescides t/an (40.8%)	Fibres sanitaires t/an (5.4%)	Autres résidus t/an (5.5%)	Total t/an
96020	Baie-Comeau	2 107	541	614	312	669	183	3 738	495	504	9 163
96005	Baie-Trinité	78	20	23	11	25	8	137	17	18	337
	Betsiamites	175	45	51	26	55	15	310	41	42	760
96035	Chute-aux-Outardes	200	51	58	30	64	17	355	47	48	870
96025	Pointe-Lebel	178	46	52	26	56	15	314	42	43	772
96030	Pointe-aux-Outardes	130	33	38	19	41	11	231	31	32	566
96015	Franquelin	51	13	15	8	16	4	90	12	12	221
96010	Godbout	48	13	14	7	15	4	85	11	12	209
96040	Ragueneau	119	31	35	18	38	10	211	28	29	519
96902	Rivière-aux-Outardes	12	3	3	2	4	1	21	2	3	51
Total :		3 098	796	903	459	983	268	5 492	726	743	13 468

* : Les quantités pour chaque type de matières résiduelles ont été obtenues par extrapolation à partir de l'étude de caractérisation des matières résiduelles au Québec

4.2.13 Potentiel de mise en valeur des matières résiduelles du secteur municipal:

Le tableau suivant présente une comparaison entre la production annuelle de matières résiduelles et la quantité potentiellement récupérable de ces matières résiduelles. Le taux représente le maximum théorique de mise en valeur pour les matières recyclables et compostables réunies.

Tableau 35 : Potentiel de mise en valeur des matières résiduelles du secteur municipal:

Code	Municipalité	Superficie k ²	Population 2001	Densité hab/k ²	Niveau de revenus	Secteur	Production totale (tonnes)	(¹) Potentiel de mise en valeur (tonnes)
96020	Baie-Comeau	371,69	24 207	62,10	S	rural	9 163	7 110
96005	Baie-Trinité	536,33	622	1,13	I	rural	337	262
	Betsiamites	283	2 560	8,08	I	rural	760	590
96035	Chute-aux-Outardes	8,31	2 110	236,82	I	rural	870	675
96025	Pointe-Lebel	91,16	2 033	21,18	S	rural	772	599
96030	Pointe-aux-Outardes	71,56	1 533	19,74	S	rural	566	439
96015	Franquelin	529,84	408	0,71	I	rural	221	171
96010	Godbout	204,34	351	1,60	I	rural	209	162
96040	Ragueneau	215,92	1 575	7,34	S	rural	519	403
96902	Rivière-aux-Outardes	37 432,94	48	-	-	rural	51	40
Total :							13 468	10 451

(1) : Le taux de récupération potentiel global provient de l'annexe 3 de la méthodologie de la base de données BDM^r, préparé par Recyc-Québec

4.2.14 Portrait des matières pouvant être récupérées par la collecte sélective:

Le tableau 36 présente les matières qui peuvent être récupérées par la collecte sélective. Le calcul de ces quantités a été fait à partir de l'annexe 4 du Guide méthodologique de la base de données BDM^r présenté par Recyc-Québec.

Tableau 36 : Portrait des matières pouvant être récupérées par la collecte sélective (t/an) ⁽¹⁾:

Code	Municipalité	Population 2001	Secteur	Papier t/an	Carton t/an	Verre t/an	Métaux t/an	Plastique t/an	Textile t/an	Matières putrescibles t/an	Fibres sanitaires t/an	Autres résidus t/an	Production totale t/an
96020	Baie-Comeau	24 207	rural	1 293	511	683	201	305	53	104	17	182	3 348
96005	Baie-Trinité	622	rural	33	13	18	5	8	1,4	3	0,4	5	86,8
	Betsiamites	2 560	rural	136	54	72	21	32	6	11	2	19	353
96035	Chute-aux-Outardes	2 110	rural	113	45	60	18	27	5	9	1,5	16	294,5
96025	Pointe-Lebel	2 033	rural	109	43	57	17	26	4	9	1,4	15	281,4
96030	Pointe-aux-Outardes	1 533	rural	82	32	43	13	19	3	7	1	11	211
96015	Franquelin	408	rural	22	9	12	3	5	0,9	2	0,3	3	57,2
96010	Godbout	351	rural	19	7	10	3	4	0,7	2	0,2	2	47,9
96040	Ragueneau	1 575	rural	84	33	44	13	4	3	7	1,1	12	201,1
96902	Rivière-aux-Outardes	48	rural	3	1	1	0,4	0,6	-	0,2	-	0,3	6,5
Total :				1 894	748	1 000	294,4	430,6	77	154,2	24,9	265,3	4 887,4

(1) Calcul fait à partir de l'Étude de caractérisation des matières résiduelles au Québec, Chamard et associés inc., CRIQ et Roche Ltée, Groupe conseil, Cap-Rouge, 2000, p. 76

4.2.15 Portrait des matières résiduelles générées dans le secteur de l'éducation:

Le tableau qui suit présente la composition des matières résiduelles pour le secteur de l'éducation. Cet inventaire fût établi à partir des données de l'Étude de caractérisation des matières résiduelles au Québec pour le secteur de l'éducation (Chamard-Criq-Roche).

Tableau 37 : Portrait des matières résiduelles générées dans le secteur de l'éducation:

Établissements scolaires	Niveau	Nombre d'étudiants	Papier	Carton	Verre	Métaux	Plastiques	Textile	Matières putrescibles	Fibres sanitaires	Autres résidus	Production totale
CEA Édifice Albert-Deschênes	S	286	3	2	1,3	0,5	2,7	0,03	5,5	2,2	1,9	19,13
Cégep de Baie-Comeau	C	654	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d
CFP Édifice André-Jacob	S	230	2,4	1,5	1	0,4	2,1	0,02	4,5	1,8	1,5	15,22
École Baie-Comeau High	S	116	1,2	0,8	0,2	0,2	1	0,01	2,3	0,9	0,8	7,41
École Bois-du-Nord	P	362	3,8	2,4	1,7	0,6	3,4	0,04	7	2,8	2,4	24,14
École Boisvert	P	220	3,0	1,1	-	0,2	0,8	0,5	2,2	1,7	0,8	10,3
École La Marée	P	225	2,7	1,3	0,5	0,3	1,5	0,27	2,2	1,7	1,15	11,62
École Les Dunes	P	152	1,9	0,9	0,4	0,2	1	0,18	2,2	1,2	0,8	8,78
École Leventoux	P	441	6,1	2,2	-	0,4	1,5	1	4,4	3,5	1,6	20,7
École McCormick	P	239	3,3	1,2	-	0,2	0,8	0,5	2,4	1,9	0,9	11,2
École Mgr-Bélanger	P	321	4,4	1,6	-	0,3	1,1	0,7	3,2	2,5	1,2	15
École Mgr-Labrie	P	17	0,2	0,1	-	-	0,06	0,04	0,17	0,13	0,06	0,76
École Père-Duclos	P	31	0,4	0,2	-	0,3	0,1	0,08	0,31	0,3	0,15	1,84
École Richard	P	196	2,4	1,1	0,5	0,2	1,3	0,24	2,8	1,5	1	11,04
École St-Cœur-de-Marie	P	293	4	1,4	-	0,3	1	0,7	2,9	2,3	1,1	13,7
École St-Joseph	P/S	72	1	0,4	-	0,7	0,3	0,17	0,7	0,6	0,27	4,14
École Ste-Marie	P	121	1,5	0,7	0,3	0,2	0,8	0,15	1,8	0,94	0,62	7,01
École Jean-Paul II	S	131	1,4	0,9	0,6	0,2	1,2	0,01	2,5	1,0	0,86	8,67
École Trudel	P	207	2,9	1	-	0,2	0,7	0,47	2,05	1,6	0,77	9,69
Polyvalente des Baies	S	942	10	6,3	4,4	1,5	8,9	0,1	18,3	7,2	6,1	62,8
Polyvalente des Rives	S	1 021	10,1	6,8	4,8	1,6	9,6	0,1	19,8	7,8	6,6	67,2
Total			66	33,9	15,7	8,5	39,9	5,31	87,23	43,57	30,58	330,69

4.2.16 Portrait des matières résiduelles générées dans le secteur de la santé:

Le tableau 38 présente la composition des matières résiduelles produites dans le secteur de la santé. Le bilan des matières résiduelles produites est rédigé à l'aide de l'Étude de caractérisation des matières résiduelles au Québec. Cependant, aucune donnée n'est disponible pour le Centre de protection et de réadaptation de la Côte-Nord.

En ce qui a trait au CLSC, nous avons conservé les données présentées dans la BDM^f puisque nous n'avons pas le nombre de m² de superficie du bâtiment existant.

Tableau 38 : Portrait des matières résiduelles générées dans le secteur de la santé (t/an) :

MRC Manicouagan							Code 960			
Établissement	Papier	Carton	Verre	Métaux	Plastique	Textile	Matières putrescides	Fibres sanitaires	Autres résidus	Total
Centre de protection et de réadaptation de la Côte-Nord	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d
Centre hospitalier régional de Baie-Comeau	18	5	2,0	2,2	20,6	2	3,6	116,2	30,1	199,7
CLSC et Centre d'hébergement de Manicouagan	3,6	2,2	2,2	1,2	8,8	0,2	3,0	18,6	5,3	45,1
CLSC (résidences longue durée)	8,1	5	5	2,7	20	0,5	6,9	42,5	12,2	102,9
Total	29,7	12,2	9,2	6,1	49,4	2,7	13,5	177,3	47,6	347,4

4.3 BILAN DES BOUES PRODUITES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC MANICOUAGAN

4.3.1 Boues de fosses septiques (BFS):

L'évaluation du volume de boues et d'écumes des fosses septiques est théorique. Il n'existe aucune donnée empirique sur les volumes produits. Le seul indice que nous avons est le total de boues récupérées sur le territoire par les deux (2) compagnies spécialisées dans ce domaine. D'après les informations, il y aurait environ 6 000 tonnes de boues collectées sur le territoire annuellement.

Cependant, pour calculer le volume produit sur le territoire, il faut poser certaines hypothèses. En effet, nous considérons que toutes les unités qui ne sont pas reliées à un système d'égout conforme sont réputées être munies d'une fosse. Cependant, il y a une exception comme la Municipalité de Chute-aux-Outardes où toutes les résidences sont raccordées à un réseau d'égout se déversant directement à la rivière-aux-Outardes et le fleuve sans traitement préalable.

Le tableau 39 présente les volumes produits par municipalité ainsi qu'une estimation des coûts de vidanges.

Tableau 39 : Boues de fosses septiques dans la MRC Manicouagan :

Municipalités	Nombre de résidences *		Analyse de boues	Règlement municipal	Quantités générées t/an **	Coût de collecte et transport/vidange
	Permanent	Saisonnier				
Baie-Comeau	20	86	non	non	108	100
Baie-Trinité	179	153	non	oui	440	160
Betsiamites	-	-		-	-	-
Chute-aux-Outardes	3	-	non	non	5	100
Franquelin	109	214	non	oui	372	120
Godbout	194	144	non	non	458	140
Pointe-Lebel	622	41	non	non	1 105	100
Pointe-aux-Outardes	470	43	non	oui	846	100
Ragueneau	444	77	non	non	830	115
TNO	6	n/d	non	oui	10	-
Total	2 047	758			4 174	

* Résidences potentiellement munies d'une fosse septique

** Selon formule, page 118 du Guide d'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles, AOMGMR

4.3.2 Boues municipales:

Aucun des volumes des boues n'est connu, car aucune municipalité n'a pu nous fournir des données à ce sujet. Le tableau 40 présente les caractéristiques générales des systèmes collectifs de traitement des eaux usées.

4.3.3 Boues d'origine industrielle:

La seule compagnie productrice de boues industrielles est la compagnie Abitibi Consolidated. En effet, cette papetière en produit annuellement 58 000 tonnes. Toutes ces boues sont brûlées à des fins énergétiques.

Tableau 40 : Boues municipales issues d'un système de traitement (incluant les institutions et les industries) :

Épuration des eaux usées						
Municipalités	Type	Capacité	Date de vidange prévue	Analyse de boues	Quantités générées t/an **	Coût de collecte et transport
Baie-Comeau	étang aéré	10 478 m ³ /j	n/d		1 510 ^x	n/d
	étang aéré	11 879 m ³ /j	n/d	non	1 658 ^x	n/d
	F.S.	23 m ³	1 f/an		23	n/d
Baie-Trinité	F.S.	30 m ³	2002	non	15	n/d
Betsiamites	étang aéré	814 m ³ /j	n/d		327	n/d
Pointe-Label	F.S.	248 m ³	n/d	non	125	n/d
Pointe-aux-Outardes	F.S.	70 m ³	1 f/2ans	non	35	n/d
Franquelin	F.S.	189 m ³		non	60	n/d
Ragueneau	F.S.	158 m ³	2002	non	80	n/d
Total					3 833	

* Quantités de boues dans les étangs aérés : 0,21 à 0,49 m³ par 1000 habitants par jour

4.4 COMPARAISON AVEC LA BASE DE DONNÉES SUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES (BDM')

Cette base de données a été conçue par l'organisme Recyc-Québec et la plupart des données s'appuient sur l'étude de « Caractérisation des matières résiduelles au Québec » rédigée par Chamard-Criq-Roche.

Ces données sont basées sur la population de l'année 2000 et sur le recensement des ménages de 1996. Lorsque nous comparons les entrées au site de la RIESM pour l'année 2000 avec les entrées 2001 pour les matières provenant du secteur municipal et une partie des commerces et institutions, nous comptabilisons une réduction de 238 tonnes de matières en 2001 par rapport à l'année 2000. Cette différence ne justifie pas de reprendre toute la banque de données.

Selon les données locales, le secteur municipal produirait 13 467,9 tonnes versus 9 136 tonnes selon la base de données. Le secteur de l'éducation produirait 330,69 versus 339 et le secteur de la santé 347,4 versus 419,9.

Tableau 41: Synthèse des données de la BDM^r pour l'ensemble de la MRC Manicouagan :

SECTEUR MUNICIPAL (BETSIAMITES EXCLU)					
<u>Production journalière (municipal)</u>					
À partir du nombre de ménages :		27,1 t/jour		9 891,5 t/an	
À partir de la population 2000 :		25,1 t/jour		9 161,5 t/an	
<u>Matières produites annuellement pour population 2000 (t/an)</u>					
Papier	1 044	Carton	448	Verre	442
Métaux	585	Plastique	900	Textile	385
Matières putrescibles	3 713	Fibres sanitaires	603	Autres résidus	1 014
Total	9 136				
<u>Potentiel de mise en valeur pour population 2000 (municipal)</u>					
Production totale	9 136				
Potentiel de mise en valeur	7 090				
SECTEUR ÉDUCATION					
<u>Matières résiduelles générées en 2000 (t/an)</u>					
Papier	70	Carton	35	Verre	16
Métaux	8	Plastique	40	Textile	6
Matières putrescibles	89	Fibres sanitaires	45	Autres résidus	31
Total	339				
SECTEUR SANTÉ					
<u>Matières résiduelles générées en 2000 (t/an)</u>					
Papier	37,7	Carton	11,6	Verre	5,9
Métaux	6,0	Plastique	47,8	Textile	0,6
Matières putrescibles	9,8	Fibres sanitaires	238,2	Autres résidus	62,3
Total	419,9				

Tableau 41: Synthèse des données de la BDM' pour l'ensemble de la MRC Manicouagan (suite):

CONTENANTS CONSIGNÉS				
<u>Matières récupérées et valorisées en 2000 (t/an)</u>				
	Aluminium	Plastique	Verre	Total
Vendue	64	57	94	214
Récupérée	48	41	70	160
Net	16	16	24	54

PNEUS CONSIGNÉS			
<u>Pneus récupérés et valorisés en 2000</u>			
Unité ÉPA :	43 901	Masse :	369

4.5 LIMITATION ET INTERDICTION D'IMPORTATION DE DÉCHETS

La politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 permet à une MRC de limiter ou refuser toute quantité de matières résiduelles destinées à l'élimination qui provient de l'extérieur de son territoire de planification. Cette mesure s'appliquera lors de l'entrée en vigueur des plans de gestion aux nouveaux projets d'établissement et d'agrandissement d'installations d'élimination, sans égard au caractère public ou privé de ces installations, à l'exclusion d'une installation d'élimination qui appartient à une entreprise et qui s'en sert exclusivement pour éliminer des matières résiduelles qu'elle produit.

Sur le territoire de planification, tout apport supplémentaire de déchets domestiques à éliminer ne présente aucun risque puisque le site d'enfouissement actuel est prévu pour 30 000 tonnes/an pendant 83 ans et de plus, le secteur est propice à l'établissement de d'autres lieux d'élimination.

4.6 RECENSEMENT DES DIVERSES INSTALLATIONS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PUBLIQUES ET PRIVÉES

Nous avons, au tableau 7, listé les infrastructures sur le territoire de planification touchant à l'élimination.

Nous avons également identifié, à la fin du chapitre 2 tous les autres types d'installation.

Au niveau de la capacité, le site d'enfouissement sanitaire de Ragueneau, propriété de la RIESM, est en mesure de recevoir un volume beaucoup plus important de matières résiduelles sans aucune modification. Le Centre de triage Côte-Nord, quant à lui, reçoit actuellement environ 1500 t.m. alors que sa capacité est évaluée à 4000 t. sur un horaire de travail de 40 heures/semaine. Cette capacité sera atteinte puisque nous devons récupérer 2530 tonnes de matières recyclables du secteur municipal, 4163 tonnes du secteur ICI pour un total d'environ 6693 tonnes. L'augmentation de la capacité est possible, soit en ajoutant une équipe de travail, soit en doublant la chaîne de triage.

Au niveau des matières putrescibles, il n'y a pas comme tel d'installation. Tout est à faire. La seule déchetterie sur le territoire est très jeune et il faut repenser son fonctionnement et son orientation. Le tableau suivant résume les installations :

Tableau 42 : Inventaire des installations de traitement de la MRC Manicouagan :

Installation	Propriétaire	Quantités récupérées (t/an)	Quantités traitées (t/an)	Quantités valorisées (t/an)	Quantités éliminées (\$/an)	Capacité inutilisée	Tarif (\$/t)
Centre de tri Côte-Nord	Michel Miller	1 620	1 620	1 520	100	2 380 *	84 \$
Sani-Manic	Sani-Manic	5 000	5 000	n/d	n/d	aucune	100 – 160 / fosse
Onyx Industrie	Onyx Indust.	1 200	1 200	n/d	n/d	aucune	100 – 160 / fosse
Dépannage de l'Anse	But non lucratif	355	355	320	35	-	-
Total							

* Sera utilisé par la MRC de Manicouagan

Tableau 43 : Inventaire des installations d'élimination de la MRC Manicouagan :

Installation	Promoteur	Date de début des opérations	Volume autorisé (t)	Volume complété (t/an)	Capacité annuelle (t/an)	Durée prévue (ans)	Avancement du dossier
Dépotoir							
Site de boues							
LES	RIESM	juillet 02	2 500 000	10 000	30 000	83	0,4 %
DET	Franquelin	1984 et 1992	1,67 hec.				
DET	Godbout	nov. 1977	n/d				
DET	Baie-Trinité	1982 et 1989	22 500 m ²				
DET	Hydro-Québec	1996	6 460 m ²	n/d	130 m ³	n/d	n/d
Total							

4.7 BESOINS DES MRC ENVIRONNANTES

Les MRC environnantes possèdent les lieux d'enfouissement suivants :

Tableau 44 : Inventaire des installations des MRC environnantes :

Les lieux d'enfouissement sanitaires (LES)							
Ouverture	Volume (m ³)			Année prévue de fermeture	Nombre de municipalités desservies	Population desservie	traitement
	autorisé	complété	annuel				
Bergeronnes (MRC Haute-Côte-Nord)							
1984	450 000	43,6 %	8 000	2 020	5	6 200	atténuation naturelle
Sainte-Anne-de-Portneuf (MRC Haute-Côte-Nord)							
1984	360 000	45 %	9 500	2 010	5	7 500	atténuation naturelle
Sept-Iles (Ville de Sept-Iles - MRN) MRC Sept-Rivières							
2003	1 500 000	0 %	23 000	2 023	3	26 500	étang aéré
Pentecôte (Ville de Port-Cartier - MRN) MRC Sept-Rivières							
1979	400 000	70 %	8 000	2 010	2	7 900	atténuation naturelle
Sept-Iles (MRC Sept-Rivières) Centre de tri							
1995	-	-	1 500 t	-	-	-	-
Chicoutimi (MRC du Fjord) Centre technologique AES							
1997	140 000 m ²		89 000 t		8		nouvelle génération
Chicoutimi (MRC du Fjord) Centre de tri							
1992	20 000 pi ²		25 000 t		14		

À l'exception de la Ville de Sept-Iles et de Baie-Comeau, il n'y a pas d'autres centre de tri dans la région Côte-Nord

Fiche 4.1 : Bilan des matériaux secs

Ville de Baie-Comeau

Nature des travaux	Type d'ouvrage	Quantité en		Pourcentage recyclé
		m ³	t	
Excavation de la structure de chaussée	Enlèvement et mise au rebut du pavage en béton bitumineux	150 **	375	100 %
Réfection de rue	Réfection de trottoir de béton de ciment	860 *	2 150	0 %
Réfection de rue	Réfection de chaussée de béton bitumineux	1 958 **	4 307	100 %
Total		2 968	6 832	± 4 682 t

* : Facteur de 2.5 t/m³ pour le béton de ciment

** : Facteur de 2.2 t/m³ pour le béton bitumineux

Municipalité	Nature des travaux	Nom de l'entreprise	Type d'ouvrages	Quantité en		Pourcentage recyclé	Méthode de disposition
				m ³	tm		
Betsiamites	Correction, renforcement et couche d'usure	Entreprises Jacques Dufour et fils inc.	Enlèvement de bordure en enrobé existante	43,43	95	100 %	Dans la surlargeur de remblai
Ragueneau	Décohésionnement	Entreprises Jacques Dufour et fils inc.	Décohésionnement rural, malaxage profondeur 200 mm	1 225*	2 205	100 %	Remis en place
Baie-Comeau	Réfection de fondation, pose d'isolant, trottoir et revêtement bitumineux	Les Pavages Macami inc.	Enlèvement et mise au rebut du trottoir de béton existant et enlèvement de la bordure de granite	360	900	75 %	Remplissage de terrain 25% sous la responsabilité de l'entrepreneur
			Décohésionnement, malaxage du revêtement existant (urbain)	5 100	11 220	100 %	Remis en place
			Correction par planage à froid	475	1 045		Mise en réserve à l'usine de l'entrepreneur
			Correction par planage à froid	1 850	4 070		Mise en réserve à l'usine de l'entrepreneur
Route 389	Correction de courbes, terrassement et divers travaux	Pavex Limitée	Restauration de la chaussée abandonnée	610*	1 098	100 %	Remis en place
			Décohésionnement, malaxage et mise en forme initiale	2 800	6 160	100 %	Remis en place
Route 389	Travaux sur la route 389, km14, km 23, décohésionnement aux km 170 à 175 et rapiéçage km 142 à 148	Michel Miller inc.	Décohésionnement, malaxage et mise en forme initiale	4 830	10 626	100 %	Remis en place
			Démolition de pavage (km 14)	224	493		Responsabilité de l'entrepreneur *
Franquelin	Réhabilitation de chaussée, enrobés et divers travaux	Les Pavages Macami inc.	Recyclage à froid du pavage sur une épaisseur de 100 mm avec un liant mixte émulsion de bitume / ciment	3 560	7 832	100 %	Remis en place
Godbout	Terrassement, gravelage et aménagement paysager	Inter-Cité Construction Limitée	Démolition de bâtiments				Mis au rebut dans un site autorisé par le ministère de l'Environnement
			Déblai de 2 ^e classe (restauration de la chaussée abandonnée)	1 800*	3 240	100 %	Déblai 2 ^e classe
Rivière-aux-Anglais	Reconstruction de la dalle	Construction Carbo	Démolition du béton Enrobé enlevé	140 40	350	100 % 0 %	Sous les remblais sur le chantier Envoyé aux Carrières Bob-Son inc. *
Total				23 057	49 422	48 616 ou 98,4%	

Facteur de 2.2 t/m³ pour le béton bitumineux

Facteur de 2.5 t/m³ pour le béton de ciment

* : Facteur de 1.8 t/m³ pour le mélange

**MRC DE MANICOUAGAN
PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

CHAPITRE 5
BILAN DE MASSE 2008

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	1
5 BILAN DE MASSE 2008.....	2
5.1 SECTEUR RÉSIDENTIEL.....	4
5.2 SECTEUR INSTITUTIONNEL, COMMERCIAL ET INDUSTRIEL.....	4
5.3 SECTEUR DE LA CONSTRUCTION, DE LA RÉNOVATION ET DE LA DÉMOLITION.....	5
5.4 BOUES MUNICIPALES ET FOSSES SEPTIQUES.....	6
5.5 MATIÈRES RÉSIDUELLES GLOBALES	9
5.6 SECTEURS À PRIVILÉGIER.....	10

5. BILAN DE MASSE 2008

Le bilan de masse pour les matières résiduelles produites sur le territoire de la MRC de Manicouagan est présenté au tableau 31.

Les objectifs de récupération sont ceux indiqués dans la Politique québécoise et présentés aux pages 3 et 4 du chapitre 1 du présent rapport. L'atteinte de ces objectifs est subordonnée aux actions que la MRC entreprendra dans la mise en œuvre de son plan de gestion des matières résiduelles ainsi que des ressources financières et humaines qu'elle voudra bien y affecter.

D'autre part, ces résultats sont basés sur :

- le taux de croissance de la population de la MRC évalué à – 3,7% de 2001 à 2006;
- le taux de croissance de la population de la MRC évalué à – 5,0% de 1996 à 2001;
- le taux de diminution des matières enfouies au site d'enfouissement régional de 1996 à 2001, évalué à – 23,9% (voir tableau 45);
- le taux de diminution des matières provenant du secteur résidentiel enfouis au site d'enfouissement régional de 1996 à 2001, évalué à – 12,2%.

Nous avons donc maintenu le même volume que nous avons actuellement, puisque le taux d'accroissement de production des matières résiduelles est évalué à 1,8% selon l'étude de caractérisation des matières résiduelles effectuée par Chamard-Criq-Roche, 2000. On observe qu'au cours des quatre (4) dernières années, le tonnage global enfoui au site régional est demeuré sensiblement dans l'échelle de 26 500 tonnes annuellement. La plus forte diminution ayant été observée de 1996 à 1998.

Tableau 45 : Sommaire des entrées au site d'enfouissement :

ANNÉE		MUNICIPALITÉS		COMMERCES		INDUSTRIES		TOTAL	
		VOYAGES	TONNAGE	VOYAGES	TONNAGE	VOYAGES	TONNAGE	VOYAGES	TONNAGE
1996	Mun.	2 433	15 064,6						
	Part.	13 356	2 898,0						
		15 789	17 962,7	2 845	10 750,0	1 569	5 613,7	20 203	34 326,3
		<u>78,15%</u>		<u>14,08%</u>		<u>7,77%</u>			
			<u>52,33%</u>		<u>31,32%</u>		<u>16,35%</u>		
1997	Mun.	2 302	14 595,1						
	Part.	12 910	2 686,8						
		15 212	17 281,9	2 614	9 905,8	1 185	4 212,5	19 011	31 400,2
		<u>80,02%</u>		<u>13,75%</u>		<u>6,23%</u>			
			<u>55,04%</u>		<u>31,55%</u>		<u>13,42%</u>		
1998	Mun.	2 462	14 388,8	2 850	15 578,7				
	Part.	11 753	2 359,1	Spéc.(627)	(9 448,2)				
		14 215	16 747,9	2 223	6 130,5	886	3 446,0	17 324	26 324,4
		<u>82,05%</u>		<u>12,83%</u>		<u>5,11%</u>			
			<u>63,62%</u>		<u>23,29%</u>		<u>13,09%</u>		
1999	Mun.	2 342	14 258,8						
	Part.	12 546	2 652,0						
		14 888	16 910,8	2 407	6 256,9	832	3 783,1	18 127	26 950,7
		<u>82,13%</u>		<u>13,28%</u>		<u>4,59%</u>			
			<u>62,75%</u>		<u>23,22%</u>		<u>14,04%</u>		
2000	Mun.	2 391	13 939,9						
	Part.	11 126	2 191,3						
		13 517	16 131,2	2 324	7 002,7	803	3 521,4	16 644	26 655,3
		<u>81,21%</u>		<u>13,96%</u>		<u>4,82%</u>			
			<u>60,52%</u>		<u>26,27%</u>		<u>13,21%</u>		
2001	Mun.	2 210	13 700,7						
	Part.	10 438	2 061,8						
		12 648	15 762,5	2 343	7 186,4	807	3 169,6	15 798	26 118,5*
		<u>80,06%</u>		<u>14,83%</u>		<u>5,11%</u>			
			<u>60,35%</u>		<u>27,51%</u>		<u>12,14%</u>		

* 15,62 tonnes de l'extérieur du territoire.

5.1 SECTEUR RÉSIDENTIEL

On constate que si les objectifs de mise en valeur sont atteints en 2008, la MRC de Manicouagan éliminera environ 7 200 tonnes métriques de déchets ultimes, soit un taux de récupération de 46% par rapport à l'ensemble des matières et de 60% par rapport à l'ensemble des matières récupérables, comparé à 13% et 17% en 2001. Il s'agit d'une nette amélioration. Ce taux est conditionnel à la mise en place de moyens d'améliorer le performance des collectes sélectives et surtout de recueillir les matières putrescibles.

5.2 SECTEUR INSTITUTIONNEL, COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

Ce secteur est plus performant que le secteur résidentiel. Comme mentionné à la page 7 du chapitre 4, les industries ont réduits de 65 % leur production de matières au cours des huit (8) dernières années. De plus, l'on observe que les récupérateurs tentent de récupérer tout le métal rejeté.

Sans tenir compte des matières récupérées par les compagnies externes à la région, l'on a constaté une très bonne récupération auprès de la majorité des garages du territoire. Les produits comme l'huile, les filtres, les batteries que nous avons comptabilisés dans les ICI, proviennent de l'usage domestique des résidants. Tous les chargements entrant au site d'enfouissement sont inspectés et si un produit indésirable est détecté, le responsable est immédiatement avisé de corriger la situation. Cette politique oblige de refuser l'accès au site d'un chargement contenant de l'huile ou des matières de même type.

Un taux de récupération de 39,3 % est atteint actuellement. En ne tenant pas compte des matières putrescibles, ce taux n'est que de 44,1 %. L'accent devra donc être mis dans la récupération des papiers, emballages et des métaux et aussi des matières putrescibles et du bois.

En effet, aucune récupération n'est faite actuellement dans le domaine des matières putrescibles auprès des institutions, commerces et industries.

Advenant que l'objectif est atteint, c'est 12 785 tonnes qui seraient détournées de l'enfouissement.

5.3 SECTEUR DE LA CONSTRUCTION, DE LA RÉNOVATION ET DE LA DÉMOLITION

Le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition mettra en valeur plus de 8 630 tonnes sur une production valorisable estimée à 14 386 tonnes.

Cet effort représente plus de 60% de mise en valeur. Deux (2) facteurs influencent ce taux :

a) tonnage des granulats

Nous avons déterminé, plus haut, que les résidus provenant de la construction, rénovation et démolition sont deux (2) catégories. La première catégorie, soit celle provenant des bâtiments, est facilement quantifiable, mais les résidus provenant de la catégorie de réfection des routes et des ponts est très difficile à quantifier. En effet, il n'existe aucune méthode pour déterminer quelles matières doivent être retenues dans le cadre de l'élaboration d'un plan de gestion et surtout quelles matières retenir pour calculer le pourcentage atteint.

Nous avons calculé, à partir des bordereaux de soumissions, deux (2) donneurs d'ouvrage sur le territoire et nous avons calculé près de 200 000 tonnes de matériaux de rebuts. Il est évident que toutes ces matières ne peuvent être considérées dans le cadre du présent plan.

Il y aurait une disproportion versus les autres matières. Après discussion avec un représentant de Recyc-Québec, nous avons convenu de considérer uniquement le béton bitumineux excavé sur ce type de chantier.

b) bois de construction

L'autre facteur qui peut influencer beaucoup la performance de ce secteur d'activité, est la récupération du bois dans les travaux de construction, rénovation et démolition. En effet, le succès dépendra des moyens mis en place pour récupérer ce type de matières puisque le bois occupe une proportion très importante de ce type de matières, près de 21,5% selon l'étude de caractérisation des matières résiduelles au Québec, Chamard-Criq-Roche, 2000.

5.4 BOUES MUNICIPALES ET FOSSES SEPTIQUES

La mise en valeur des boues de fosses septiques et celles des installations d'épuration des eaux usées peut s'effectuer facilement par la voie du compostage en autant que celles-ci répondent aux critères environnementaux. Un objectif de 60% peut être facilement atteint et même dépassé.

En 2008, si l'objectif est atteint, la région mettra en valeur plus de 4800 tonnes de boues pour une production estimée à 8007 tonnes.

Tableau 46 : Bilan des matières résiduelles – objectifs 2008 :

SECTEUR MUNICIPAL	Quantités générées t/an	Quantités pouvant être valorisées t/an ⁽¹⁾ A	Résidus à récupérer		Résidus récupérés en 2001		
			Objectif (%)	Tonnage t/an B	Tonnage t/an C	Taux atteint (%) C/A	% de l'objectif C/B
MATIÈRES RECYCLABLES							
Total des fibres (papier, carton...)		2 863	60 %	1 718	943	33 %	55 %
Contenants consignés		209	80 %	167	160	76 %	96 %
Contenants non-consignés		1 337	60 %	802		avec fibres	avec fibres
Aluminium non-consignés		52	20 %	10		avec fibres	avec fibres
SOUS-TOTAL		4 461	60 %	2 697	1 103	25 %	41 %
MATIÈRES PUTRESCIBLES							
Résidus putrescibles		3 030	60 %	1 818	-	-	-
Herbes et feuilles		1 150	60 %	690	249	22 %	36 %
SOUS-TOTAL		4 180	60 %	2 508	249	6 %	10 %
PRODUITS RÉEMPLOYABLES							
Textiles		274	50 %	137	355,4	129 %	259 %
Encombrants et pneus		1 400	60 %	840	71	5 %	8,5 %
SOUS-TOTAL		1 674	58 %	977	426,4	25 %	44 %
RÉSIDUS DANGEREUX		136	60 %	82	61,5	45 %	75 %
TOTAL MUNICIPAL	13 468	10 451		6 264	1 840	17%	29,4%
SECTEUR INSTITUTIONNEL, COMMERCIAL, INDUSTRIEL							
SECTEUR INSTITUTIONNEL, COMMERCIAL, INDUSTRIEL	Quantités générées t/an	Quantités pouvant être valorisées t/an ⁽¹⁾	Résidus à récupérer		Résidus récupérés en 2001		
			Objectif (%)	Tonnage t/an B	Tonnage t/an C	Taux atteint (%) C/A	% de l'objectif C/B
MATIÈRES RECYCLABLES							
Papiers et emballages		4 790	70 %	3 353			
Verre		204	95 %	194			
Plastique		880	70 %	616			
Métaux		5 868	95 %	5 575			
Textiles		n/d	70 %	n/d			
SOUS-TOTAL		11 742	83 %	9 738	4 414	37,6 %	45,3 %
RDD	1 369	1 369	100 %	1 369	1 369	100 %	100 %
SOUS-TOTAL		13 111	84,7 %	11 107	5 783	44,1 %	52,1 %
MATIÈRES PUTRESCIBLES							
Bois		1 099	70 %	769			
Résidus putrescibles		1 022	60 %	613			
SOUS-TOTAL		2 121	68 %	1 382	-	-	-
PNEUS	348	348	85 %	296	348	100 %	117,6 %
TOTAL ICI sans RDD	15 703	14 211	80,3 %	11 416	4 762	33,5 %	41,7 %
SOUS-TOTAL ICI	17 072	15 580	82,0 %	12 785	6 131	39,3 %	48 %

(1) Les tonnages sont déterminés d'après la Politique québécoise

Tableau 46 : Bilan des matières résiduelles – objectifs 2008 :

SECTEUR CONSTRUCTION, RÉNOVATION, DÉMOLITION	Quantités générées t/an	Quantités pouvant être valorisées t/an ⁽¹⁾ A	Résidus à récupérer		Résidus récupérés en 2001		
			Objectif (%)	Tonnage t/an B	Tonnage t/an C	Taux atteint (%) C/A	% de l'objectif C/B
RÉSIDUS VALORISABLES (90%)							
Papiers et emballage		432	60 %	259	-	-	-
Acier		476	60 %	285	200	42 %	70 %
Granulats		11 174	60 %	6 704	6 682	60 %	99,7 %
Bois		2 303	60 %	1 382	-	-	-
SOUS-TOTAL C et D	15 740	14 386	60 %	8 630	6 682	47,4 %	77,4 %
GRAND TOTAL							
	Quantités générées t/an	Quantités pouvant être valorisées t/an ⁽¹⁾ A	Résidus à récupérer		Résidus récupérés en 2001		
			Objectif (%)	Tonnage t/an B	Tonnage t/an C	Taux atteint (%) C/A	% de l'objectif C/B
Sans RDD	44 911	39 048	67,3 %	26 310	13 424	34,4 %	51 %
Avec RDD	46 280	40 417	68,5 %	27 679	14 853	36,7 %	53,7 %

(1) Les tonnages sont déterminés d'après la Politique québécoise

5.5 MATIÈRES RÉSIDUELLES GLOBALES

En atteignant les objectifs québécois de mise en valeur, la MRC Manicouagan récupérera plus de 27 679 tonnes de matières résiduelles sur une production totale de 46 280 par année après 2008.

Quant à la récupération, elle aura augmenté de plus de 86 %, passant d'environ 14 853 tonnes en 2001 à plus de 27 679 tonnes en 2008. Par rapport à l'objectif global de 65 % de ce qui est potentiellement mis en valeur, la MRC Manicouagan le dépasse avec un taux de 68,5 %. Cependant, nous continuerons d'enfouir, après 2008, environ 18 601 tonnes annuellement. Le tableau 47 résume la situation.

Tableau 47 : Déchets à éliminer après l'application des objectifs de récupération:

	Secteurs			Total (t/an)
	Municipal (t/an)	ICI (t/an)	C et D (t/an)	
Matières générées	13 468	17 072	15 740	46 280
Matières valorisables	10 451	15 580	14 386	40 417
Matières valorisées	- 6 264	12 785	8 630	27 679
Matières valorisables non-récupérées	4 187	2 795	5 756	12 738
Matières non-valorisables	+ 3 017	1 492	1 354	5 863
Déchets à éliminer	7 204	4 287	7 110	18 601
Déchets éliminés / matières générées	53 %	25,1 %	45,2%	40,2 %

5.6 SECTEURS À PRIVILÉGIER

Le tableau 48 présente les secteurs d'activités où la MRC de Manicouagan devra privilégier ses actions afin d'atteindre l'objectif global.

Tableau 48 : Secteurs à privilégier :

	Quantités à valoriser (tonnes)	Quantités récupérées (tonnes)	Écart
Fibres	5 330	1 357	3 973
Contenants non consignés	1 612	121	1 491
Métaux	5 860	4 279	1 581
Matières putrescibles	2 431	-	2 431
Herbes et feuilles	690	249	441
Encombrants	840	71	769
Bois	2 151	-	2 151
Total	18 684	5 641	12 837
Résidus à récupérer		27 679	
Résidus récupérés		14 853	
Secteurs à privilégier		12 837	
Total		27 690	

**MRC DE MANICOUAGAN
PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

CHAPITRE 6
PRINCIPES, ORIENTATIONS DE GESTION,
OBJECTIFS SPÉCIFIQUES ET ÉCHÉANCIER

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	1
6 PRINCIPES, ORIENTATIONS DE GESTION, OBJECTIFS SPÉCIFIQUES ET ÉCHÉANCIER	2
6.1 PRINCIPES	2
6.2 ORIENTATIONS DE GESTION ET OBJECTIFS SPÉCIFIQUES.....	2
6.3 ACTIONS PROPOSÉES PAR OBJECTIF DE GESTION.....	8
FICHES :	
Fiche 6.1 Campagne de sensibilisation	29
Fiche 6.2 Compostage domestique	30
Fiche 6.3 Herbicyclage.....	33
Fiche 6.4 La réglementation.....	34
Fiche 6.5 Collecte des ordures ménagères.....	35
Fiche 6.6 Collecte sélective	37
Fiche 6.7 Récupération des R.D.D.	40
Fiche 6.8 Collecte spéciale	42
Fiche 6.9 Déchetterie	44
Fiche 6.10 Compostage centralisé.....	49
Fiche 6.11 Tarification.....	53

6. PRINCIPES, ORIENTATIONS DE GESTION, OBJECTIFS SPÉCIFIQUES ET ÉCHÉANCIER

6.1 PRINCIPES

Pour l'identification des orientations, des objectifs et des scénarios de gestion, la MRC Manicouagan a considéré les principes suivants :

- L'application de la hiérarchie des 3 RV-E;
- L'application des principes du développement durable;
- Contribution à la création d'emploi particulièrement dans le secteur de l'économie sociale;
- L'implication de la population dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du plan de gestion;
- La création de partenariat avec l'entreprise privée et les organismes sans but lucratif.

Ces mêmes principes devront servir de guide pour les intervenants qui auront la responsabilité de voir à la mise en œuvre et au suivi du plan de gestion.

6.2 ORIENTATIONS DE GESTION ET OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Les orientations de gestion ont été ciblées premièrement, de manière à favoriser l'atteinte des objectifs nationaux de la politique québécoise de gestion des matières résiduelles et deuxièmement, pour permettre l'identification de mesures adaptées aux particularités et aux enjeux régionaux. Des objectifs spécifiques sont présentés pour chaque orientation de gestion.

Orientation 1

Réduction à la source du volume des matières résiduelles.

Objectifs spécifiques

- 1) Informer et sensibiliser la population pour favoriser des changements quant à leurs habitudes de consommation;
- 2) Informer et sensibiliser la population et les ICI sur les services de réemploi, de recyclage, de récupération et de valorisation disponibles sur le territoire de la MRC Manicouagan;
- 3) Favoriser une implication soutenue de la population et des ICI dans leurs efforts de réduction, de réemploi, de recyclage et de valorisation;
- 4) Impliquer le milieu scolaire dans diverses activités de réduction, de réutilisation, de recyclage et de valorisation;
- 5) Informer et sensibiliser la population sur les alternatives à l'enfouissement des résidus verts;
- 6) Offrir des programmes favorisant la valorisation des résidus verts;
- 7) Inciter le milieu municipal et les ICI à démontrer clairement leurs engagements à contribuer à la réduction à la source des matières résiduelles.

Orientation 2

Mettre en valeur 65% des matières résiduelles par la consolidation des services existants et par l'ajout de nouveaux services.

Objectifs spécifiques

- 1) Compléter le service de collecte des ordures ménagères et de collecte sélective de manière à assurer une participation de toutes les municipalités de la MRC Manicouagan;
- 2) Compléter le service de récupération des RDD de manière à favoriser la participation de l'ensemble de la population de la MRC Manicouagan;
- 3) Compléter le service de récupération des matériaux secs et des encombrants de manière à favoriser la participation de l'ensemble de la population de la MRC Manicouagan et du secteur ICI;
- 4) Assurer la récupération et le compostage des résidus verts et des boues municipales de la région dans un premier temps et la collecte à trois voies dans un deuxième temps;
- 5) Contribuer à la consolidation et au développement des efforts de récupération déjà en place dans le secteur du textile.

Orientation 3

Développer une vision, une action et une gestion régionale et intégrée des matières résiduelles.

Objectifs spécifiques

- 1) Mettre en place un mécanisme de coordination régionale de gestion des matières résiduelles;
- 2) Favoriser l'harmonisation et l'intégration des actions des intervenants en gestion des matières résiduelles;
- 3) Identifier un mécanisme pour assurer la mise en œuvre et le suivi du plan de gestion des matières résiduelles;
- 4) Favoriser la compilation et l'intégration des données relatives à la réduction, le réemploi, le recyclage, la collecte sélective, la valorisation et l'enfouissement de l'ensemble des matières résiduelles.

Orientation 4

Amélioration des modes de tarification pour faire face aux nouvelles réalités politiques, économiques, sociales et environnementales de la gestion des matières résiduelles.

Objectifs spécifiques

- 1) Établir une tarification qui s'inspire du principe « utilisateur payeur »;
- 2) Assurer la viabilité financière des organismes sans but lucratif oeuvrant dans la réduction, le réemploi, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles.

Orientation 5

Amélioration des modes de gestion des boues municipales.

Objectif spécifique

- 1) Développer un mécanisme de gestion régionale des boues municipales.

Orientation 6

Développer des approches, des moyens et des technologies nouvelles pour favoriser l'atteinte des objectifs de réduction, de réemploi, de recyclage, de valorisation et d'enfouissement des matières résiduelles.

Objectif spécifique

- 1) Créer un fond régional de recherches et d'expérimentation en partenariat avec le secteur public et privé.

Orientation 7

Inciter les industries, les commerces et les institutions à participer aux efforts régionaux de réduction, de réemploi, de recyclage et de valorisation des matières résiduelles.

Objectifs spécifiques

- 1) Impliquer les industries, les commerces et les institutions pour l'identification de moyens d'action favorisant leurs implications à l'atteinte des objectifs régionaux de réduction;
- 2) Rendre obligatoire la réalisation d'un plan de réduction des matières résiduelles ainsi que sa mise en œuvre et ce, en conformité avec la politique nationale de gestion des matières résiduelles.

6.3 ACTIONS PROPOSÉES PAR OBJECTIFS DE GESTION

Orientation 1 : Réduction à la source du volume des matières résiduelles

Objectifs	Action	Partenariats / Intervenants	Échéancier					
			2003	2004	2005	2006	2007	2008
<p><u>Objectif 1</u></p> <p>Informer et sensibiliser la population pour favoriser des changements quant à leurs habitudes de consommation.</p>	<p>Réaliser des campagnes et outils d'informations et de sensibilisation (fiche 6.1)</p> <p>Exemple de sujets à aborder :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ suremballage ▪ objet à utilisation unique ▪ achat de contenants et objets recyclables ▪ achat de matériaux et objets recyclés ▪ autres 	<p>MRC Manicouagan</p> <p>Les groupes ou association sans but lucratif oeuvrant dans la gestion des matières résiduelles ou dans l'éducation relative à l'environnement</p> <p>Les gouvernements de par leurs programmes de financement</p>	X	X	X	X	X	X

Orientation 1 : Réduction à la source du volume des matières résiduelles

Objectifs	Action	Partenariats / Intervenants	Échéancier					
			2003	2004	2005	2006	2007	2008
<p><u>Objectif 2</u></p> <p>Informers et sensibiliser la population et les ICI sur les services de réemploi, de recyclage, de récupération et de valorisation disponibles sur le territoire de la MRC Manicouagan.</p>	<p>Réaliser des campagnes et outils d'information et de sensibilisation</p> <p>Exemple d'actions concrètes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ créer un répertoire des services et activités de réemploi, récupération, recyclage et valorisation ▪ concevoir un dépliant ou des objets promotionnels pour faire connaître les services en place et leurs avantages économique, social et environnemental ▪ Rencontrer les gens à la maison et dans les entreprises pour mieux les informer et les sensibiliser (programme étudiants) ▪ Concevoir du matériel éducatif et informatif pour contrer la problématique des dépotoirs clandestins 	<p>MRC Manicouagan</p> <p>Régie d'enfouissement Manicouagan</p> <p>Les groupes ou association sans but lucratif oeuvrant dans la gestion des matières résiduelles ou dans l'éducation relative à l'environnement</p> <p>Les gouvernements de par leurs programmes de financement</p>	X	X	X	X	X	X

Orientation 1 : Réduction à la source du volume des matières résiduelles

Objectifs	Action	Partenariats / Intervenants	Échéancier					
			2003	2004	2005	2006	2007	2008
<p><u>Objectif 3</u></p> <p>Favoriser une implication soutenue de la population et des ICI dans leurs efforts de réduction, de réemploi, de recyclage et de valorisation.</p>	<p>Réaliser des campagnes et outils d'information et de sensibilisation.</p> <p>Exemple d'actions concrètes :</p> <ul style="list-style-type: none"> •Créer un journal ou autre publication qui serait distribué 2 fois l'an pour démontrer les résultats des efforts de la population et des ICI. •Lancer un concours visant à favoriser la participation dans les ICI. •Lancer un concours à Baie-Comeau sur le quartier le plus actif dans la collecte sélective. •Lancer un concours sur le village le plus actif dans la collecte sélective. •Créer un événement annuel pour souligner les performances remarquables (réduction, réemploi, collecte sélective, recyclage, valorisation, éducation, etc.) de la population dans les villages, ville, ICI, organismes sans but lucratif, etc. 	<p>MRC Manicouagan</p> <p>MRC Manicouagan, Chambre de commerce, CLD, SADC, syndicats, organismes sans but lucratif</p> <p>MRC et Ville de Baie-Comeau</p> <p>MRC et les municipalités incluant Betsiamites</p> <p>MRC Manicouagan</p>	X	X	X	X	X	X

Orientation 1 : Réduction à la source du volume des matières résiduelles

Objectifs	Action	Partenariats / Intervenants	Échéancier					
			2003	2004	2005	2006	2007	2008
<p><u>Objectif 4</u> Impliquer le milieu scolaire dans diverses activités de réduction, de réemploi, de recyclage et de valorisation.</p>	<p>Réaliser un plan d'action pour identifier les actions d'éducation, de sensibilisation ainsi que des moyens concrets d'impliquer les jeunes du primaire, du secondaire et du niveau collégial.</p>	<p>MRC Manicouagan et comité de travail composé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> -commission scolaire -des professeurs -des étudiants -Cégep de Baie-Comeau -organismes sans but lucratif oeuvrant dans la gestion des matières résiduelles ou en éducation relative à l'environnement -entreprises privées qui implique déjà les jeunes dans des activités de récupération 	X					
	<p>Proposer différentes activités dans le milieu scolaire.</p>	<p>MRC Manicouagan avec différents partenaires (à identifier) et les gouvernements de par leurs programmes de financement</p>		X	X	X	X	X

Orientation 1 : Réduction à la source du volume des matières résiduelles

Objectifs	Action	Partenariats / Intervenants	Échéancier					
			2003	2004	2005	2006	2007	2008
<p><u>Objectif 5</u> Informer et sensibiliser la population sur les alternatives à l'enfouissement des résidus verts.</p>	<p>Réaliser des campagnes et outils d'informations et de sensibilisation</p> <p>Exemple de sujets à aborder :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ compostage domestique (fiche 6.2) ▪ les problèmes occasionnés par l'enfouissement des résidus verts ▪ avantage à laisser les rognures de pelouse sur place ▪ autres 	<p>MRC Manicouagan avec partenariats des OSBL et des gouvernements de par leurs programmes de financement</p> <p>Centre jardin</p> <p>Personnes ressources</p>	X	X	X	X	X	X
<p><u>Objectif 6</u> Offrir des programmes favorisant la valorisation des résidus verts.</p>	<p>Offrir des programmes de formation sur le compostage domestique et sur la gestion écologique des pelouses. (fiche 6.3 : herbicyclage)</p> <p>Offrir un programme de distribution de composteurs domestiques.</p> <p>Offrir un programme favorisant l'achat de tondeuses déchiqueteuses.</p>	<p>MRC Manicouagan</p> <p>Organismes oeuvrant à l'éducation relative à l'environnement</p>	X	X	X			
			X	X	X			
			X	X	X			

Orientation 1 : Réduction à la source du volume des matières résiduelles

Objectifs	Action	Partenariats / Intervenants	Échéancier					
			2003	2004	2005	2006	2007	2008
<p><u>Objectif 7</u></p> <p>Inciter le milieu municipal et les ICI à démontrer clairement leurs engagements à contribuer à la réduction à la source des matières résiduelles.</p>	<p><u>Pour le milieu municipal</u></p> <p>Concevoir et adopter une politique locale qui démontre clairement les engagements des décideurs. (fiche 6.4 : réglementation)</p>	<p>MRC Manicouagan</p> <p>Municipalités</p> <p>Conseil de bande de Betsiamites</p> <p>Organismes sans but lucratif</p>	X					
	<p>Offrir les moyens et outils de sensibilisation pour les employés municipaux</p>			X	X	X	X	X
	<p><u>Pour les industries, commerces et institutions</u></p> <p>Appuyer la réalisation de plans et de programmes de réduction en insistant particulièrement dans les secteurs commercial (textile) et de l'alimentation</p>	<p>MRC Manicouagan</p> <p>Chambre de commerce</p> <p>Milieu industriel</p> <p>Organismes sans but lucratif</p>		X	X	X	X	X

Orientation 2 : Mettre en valeur 65% des matières résiduelles par la consolidation des services existants et par l'ajout de nouveaux services

Objectifs	Action	Partenariats / Intervenants	Échéancier						
			2003	2004	2005	2006	2007	2008	
<p><u>Objectif 1</u> Compléter les services de collecte des ordures ménagères et de collecte sélective de manière à assurer une participation de toutes les municipalités de la MRC Manicouagan.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - collecte des ordures ménagères (fiche 6.5) - collecte sélective (fiche 6.6) 	<p>MRC Manicouagan Municipalités concernées Conseil de bande de Betsiamites Centre de tri de Baie-Comeau</p>		X					
			X	X	X			X	X

Orientation 2 : Mettre en valeur 65% des matières résiduelles par la consolidation des services existants et par l'ajout de nouveaux services

Objectifs	Action	Partenariats / Intervenants	Échéancier					
			2003	2004	2005	2006	2007	2008
<p><u>Objectif 2</u> Compléter le service de récupération des RDD de manière à favoriser la participation de l'ensemble de la population de la MRC Manicouagan.</p>	Récupération des R.D.D. (fiche 6.7)	<p>MRC Manicouagan Municipalités de la MRC Manicouagan Conseil de bande de Betsiamites Organisme sans but lucratif</p>	X	X				
<p><u>Objectif 3</u> Compléter le service de récupération des matériaux secs et des encombrants de manière à favoriser la participation de la population et des ICI de la MRC Manicouagan.</p>	<p>Collecte spéciale (fiche 6.8) Mettre en place des écocentres (fiche 6.9)</p>	<p>Entreprises privées Centre Émersion Dépannage de l'anse Les gouvernements de par leur programme de financement</p>	X	X	X			

* Seul l'écocentre régional fera partie de la planification. Les écocentres satellites pourront être réalisés ultérieurement selon les argents disponibles selon scénario retenu

Orientation 2 : Mettre en valeur 65% des matières résiduelles par la consolidation des services existants et par l'ajout de nouveaux services

Objectifs	Action	Partenariats / Intervenants	Échéancier					
			2003	2004	2005	2006	2007	2008
<u>Objectif 2 et 3 (suite)</u>	<p>Pour le TNO, installer des conteneurs aux 3 principaux accès pour la récupération des matières recyclables et des déchets</p> <p><u>Sites</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Club les Bolides de Ragueneau ▪ À l'entrée du chemin d'accès conduisant au lac fer à cheval ▪ Au Club l'AMMI, secteur Toulnostouc <p><u>Autres actions</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer la participation des détaillants de la région pour la récupération de certains RDD (peinture, huile, piles) 	<p>MRC Manicouagan Principaux détaillants de la région</p>	X					

Orientation 2 : Mettre en valeur 65% des matières résiduelles par la consolidation des services existants et par l'ajout de nouveaux services

Objectifs	Action	Partenariats / Intervenants	Échéancier						
			2003	2004	2005	2006	2007	2008	
<p><u>Objectif 4</u> Assurer la récupération et le compostage des résidus verts et des boues municipales dans un premier temps et la collecte à trois voies dans un deuxième temps</p>	<p>Créer un site de compostage centralisé (fiche 6.10) des résidus verts et des boues municipales, au site d'enfouissement sanitaire à Ragueneau</p> <p><u>Phase 1</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Aménagement du site et acquisition d'équipement ▪ Mettre en place un service de collecte de résidus verts (feuilles, pelouse, branchage) pour la population de la Ville de Baie-Comeau. Ce service serait offert de mai à octobre pour le secteur résidentiel sur une base hebdomadaire ▪ Apport volontaire au site de compostage des fruits et légumes en provenance des marchés d'alimentation ▪ Apport volontaire au site de compostage des feuilles, pelouse et branchage issus des opérations d'entretien municipales (parcs, espaces verts, terrain) ▪ Apport volontaire dans les éco-centres des feuilles, pelouse, branchage de la population ▪ Acheminer les boues municipales au site de compostage 								
				X					
				X					
				X					
				X					
				X					
				X					

Orientation 2 : Mettre en valeur 65% des matières résiduelles par la consolidation des services existants et par l'ajout de nouveaux services

Objectifs	Action	Partenariats / Intervenants	Échéancier					
			2003	2004	2005	2006	2007	2008
<u>Objectif 4 (suite)</u>	<p><u>Phase 2</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réaliser la collecte à 3 voies à Baie-Comeau (secteur résidentiel et ICI) <p><u>Phase 3</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Site de compostage communautaire dans les municipalités situées à plus de 50 km du site central 						X	X
							X	X

Orientation 2 : Mettre en valeur 65% des matières résiduelles par la consolidation des services existants et par l'ajout de nouveaux services

Objectifs	Action	Partenariats / Intervenants	Échéancier					
			2003	2004	2005	2006	2007	2008
<p><u>Objectif 5</u></p> <p>Contribuer à la consolidation et au développement des efforts de récupération et de traitement déjà en place dans le secteur du textile.</p>	<p>Accroître les efforts de récupération et de traitement des textiles dans la MRC Manicouagan et permettre l'entreposage dans les écocentres.</p>	<p>MRC Manicouagan Dépannage de l'anse</p>		X				

Orientation 3 : Développer une vision, une action et une gestion régionale et intégrée des matières résiduelles

Objectifs	Action	Partenariats / Intervenants	Échéancier					
			2003	2004	2005	2006	2007	2008
<p><u>Objectif 1</u></p> <p>Mettre en place un mécanisme de coordination régionale de gestion des matières résiduelles. *</p>	<p>Créer un service ou désigner un organisme qui assurera la coordination régionale de la gestion des matières résiduelles.</p> <p>Mettre à la disposition des municipalités différentes avenues pour créer des ententes de gestion avec l'organisme ou la structure qui sera responsable de la coordination.</p> <p>Utiliser la structure de coordination pour la mise en place d'outils et de moyens favorisant une action intégrée et régionale.</p> <p>Évaluer la possibilité pour les municipalités de déléguer leur compétence en matière de gestion des matières résiduelles à l'organisme ou la structure qui sera responsable de la coordination.</p>	<p>MRC Manicouagan</p> <p>Régie intermunicipale d'enfouissement sanitaire Manicouagan</p> <p>Ville de Baie-Comeau</p> <p>Municipalités</p>	X					
			X					
			X					
			X					

* Voir tableau 49

Orientation 3 : Développer une vision, une action et une gestion régionale et intégrée des matières résiduelles

Objectifs	Action	Partenariats / Intervenants	Échéancier					
			2003	2004	2005	2006	2007	2008
<p><u>Objectif 2</u></p> <p>Favoriser l'hamonisation et l'intégration des actions des intervenants en gestion des matières résiduelles.</p>	<p>Créer un réseau d'intervenants en gestion des matières résiduelles dans la MRC Manicouagan.</p> <p>Créer des liens avec les autres MRC et intervenants de l'Est du Québec.</p>	<p>MRC Manicouagan</p> <p>Entreprise privée</p> <p>Organismes sans but lucratif</p> <p>Centre de recherche</p> <p>Régie intermunicipale d'enfouissement sanitaire Manicouagan</p> <p>Milieu de la recherche</p> <p>Ministères concernés</p> <p>autres</p>	X	X				

Orientation 3 : Développer une vision, une action et une gestion régionale et intégrée des matières résiduelles

Objectifs	Action	Partenariats / Intervenants	Échéancier					
			2003	2004	2005	2006	2007	2008
<p><u>Objectif 3</u></p> <p>Identifier un mécanisme pour assurer la mise en œuvre et le suivi du plan de gestion des matières résiduelles.</p>	<p>Créer un comité de travail pour assurer l'implication du milieu dans la mise en œuvre et le suivi du plan de gestion.</p>	<p>MRC Manicouagan Citoyen(ne)s Intervenants représentant différents secteurs d'activités (économique, social, environnemental)</p>		X				
<p><u>Objectif 4</u></p> <p>Favoriser la compilation et l'intégration des données relatives à la réduction, le réemploi, le recyclage, la collecte sélective, la valorisation et l'enfouissement de l'ensemble des matières résiduelles.</p>	<p>Identifier et mettre en place un mécanisme de cueillette et d'intégration des données de façon à pouvoir dresser un portrait précis des efforts collectifs et pour faciliter l'évaluation des résultats.</p>	<p>MRC Manicouagan Tous les acteurs oeuvrant dans la gestion des matières résiduelles</p>		X				

Orientation 4 : Amélioration des modes de tarification pour faire face aux nouvelles réalités politiques, économiques, sociales et environnementales de la gestion des matières résiduelles

Objectifs	Action	Partenariats / Intervenants	Échéancier						
			2003	2004	2005	2006	2007	2008	
<p><u>Objectif 1</u></p> <p>Établir une tarification qui s'inspire du principe « utilisateur payeur »</p>	<p>Proposer un modèle de tarification (enfouissement, écocentre) (fiche 6.11 : tarification)</p> <p>Réaliser un projet pilote dans un quartier de la Ville de Baie-Comeau et dans un village de la MRC Manicouagan afin d'évaluer la pertinence et la faisabilité d'établir pour le citoyen et pour les commerces et institutions une tarification adaptée au volume (poids) de déchets produits.</p> <p>Évaluation des résultats et prise de décisions concernant le projet pilote.</p>	<p>MRC Manicouagan</p> <p>Ville de Baie-Comeau</p> <p>Municipalités</p> <p>ICI</p> <p>Citoyen(ne)s</p> <p>Organismes sans but lucratif</p> <p>Les gouvernements de par leurs programmes d'aide financière</p> <p>MRC Manicouagan</p> <p>Municipalités</p> <p>Conseil de bande de Betsiamites</p>		X					

Orientation 4 : Amélioration des modes de tarification pour faire face aux nouvelles réalités politiques, économiques, sociales et environnementales de la gestion des matières résiduelles

Objectifs	Action	Partenariats / Intervenants	Échéancier					
			2003	2004	2005	2006	2007	2008
<p><u>Objectif 2</u></p> <p>Assurer la viabilité financière des organismes sans but lucratif oeuvrant dans la réduction, le réemploi, le recyclage et la valorisation des matières résidentielles.</p>	<p>Accorder une valeur monétaire à la tonne ou au volume de matières non enfouies pour appuyer les efforts des organismes sans but lucratif qui oeuvrent dans la réduction, le réemploi, le recyclage et dans la valorisation. (Exemple : Écobois, Dépannage de l'anse)</p> <p>Identifier les modalités de gestion et les mécanismes de contribution</p> <p>Exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> -taux de taxation ajusté -créer une réserve sur le coût des tonnes éliminées -négocier des ententes ou contrats de services 			X				
				X				

Orientation 5 : Amélioration des modes de gestion des boues municipales

Objectifs	Action	Partenariats / Intervenants	Échéancier					
			2003	2004	2005	2006	2007	2008
<p><u>Objectif 1</u></p> <p>Développer un mécanisme de gestion régionale des boues municipales.</p>	<p>Harmoniser la gestion des boues municipales par des appels d'offres régionaux pour la vidange et le transport des boues après séchage jusqu'au lieu de compostage centralisé.</p>	<p>MRC Manicouagan</p> <p>Municipalités concernées</p> <p>Conseil de bande de Betsiamites</p> <p>Entreprises privées responsables de la vidange, du transport et du traitement</p>		X				

Orientation 6 : Développer des approches, des moyens et des technologies nouvelles pour favoriser l'atteinte des objectifs de réduction, de réemploi, de recyclage, de valorisation et d'enfouissement des matières résiduelles

Objectifs	Action	Partenariats / Intervenants	Échéancier						
			2003	2004	2005	2006	2007	2008	
<p><u>Objectif 1</u></p> <p>Créer un fond régional de recherche et d'expérimentation en partenariat avec le secteur public et privé.</p>	<p>Mettre en réserve des sommes pour réaliser de la recherche, expérimenter de nouvelles technologies et faire des projets pilotes pouvant mener notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none"> -réutiliser, recycler, valoriser des ressources problématiques pour la région. -donner une valeur ajoutée à certaines ressources. -développer de nouveaux marchés pour certaines ressources. -innover dans le traitement de certains résidus. -créer de nouveaux partenariats pour la prise en charge de certaines ressources. 	<p>MRC Manicouagan</p> <p>Les municipalités</p> <p>Le Conseil de bande de Betsiamites</p> <p>Les entreprises privées</p> <p>Les centres de recherches</p> <p>Les Universités</p> <p>Le milieu industriel</p> <p>Les gouvernements de par leurs programmes de financement et de support technique</p>			X				

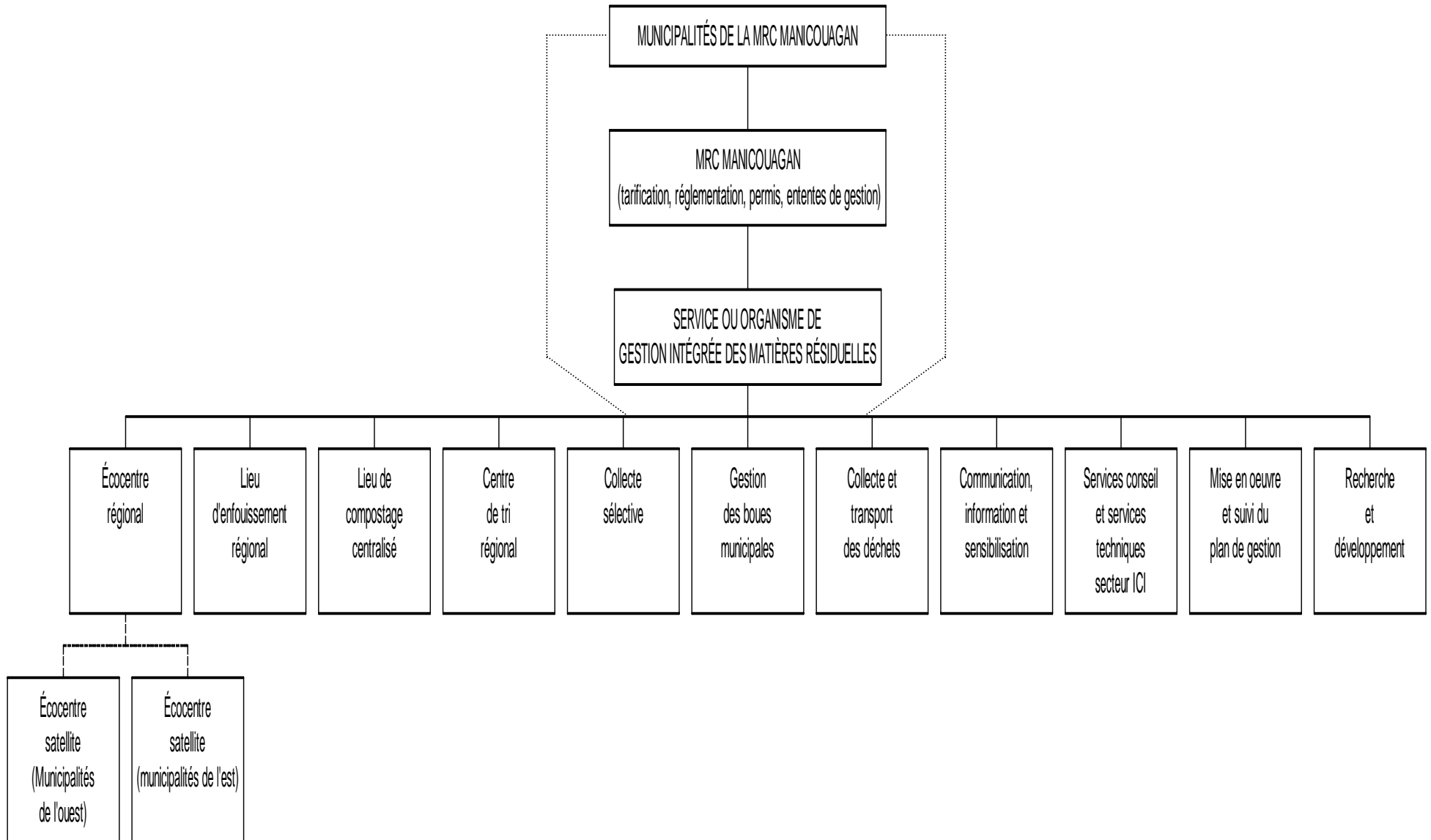
Orientation 7 : Inciter les industries, les commerces et les institutions à participer aux efforts régionaux de réduction, de réemploi, de recyclage et de valorisation des matières résiduelles

Objectifs	Action	Partenariats / Intervenants	Échéancier					
			2003	2004	2005	2006	2007	2008
<p><u>Objectif 1</u> Impliquer les industries, les commerces et les institutions pour l'identification de moyens et d'actions favorisant leur participation à l'atteinte des objectifs régionaux de réduction.</p>	<p>Créer des comités de travail par secteurs d'intérêt :</p> <ul style="list-style-type: none"> -secteur industriel -secteur commercial -secteur institutionnel -secteur construction, rénovation et démolition 	<p>MRC Manicouagan Chambre de commerce Milieu industriel Secteur institution (santé, éducation) Secteur construction, rénovation, démolition</p>		X				
<p><u>Objectif 2</u> Rendre obligatoire la réalisation d'un plan de réduction* des matières résiduelles** ainsi que la mise en œuvre.</p>	<p>Créer une obligation par un processus réglementaire. Identifier des mécanismes de suivi et d'évaluation de rendement. Identifier des incitatifs fiscaux à la participation des ICI.</p>	<p>MRC Manicouagan Ville de Baie-Comeau Municipalités Conseil de bande de Betsiamites</p>			X			

* le plan de réduction doit être conçu de manière à atteindre les objectifs du plan national de gestion des matières résiduelles

** concerne uniquement les matières résiduelles acheminées dans des lieux publics d'enfouissement

Tableau 49 : Service ou organisme de gestion intégrée des matières résiduelles



Pour les lecteurs désirant plus d'information sur chacune des fonctions présentées ici, nous les invitons à consulter les fiches 6.1 à 6.11

Fiche 6.1 : Campagne de sensibilisation

Les campagnes de sensibilisation permettent d'augmenter le taux de diversion déjà atteint. Ainsi, le succès de l'implantation et de la mise en œuvre du plan de gestion repose sur la participation des citoyens. Dans la mesure où les citoyens sont informés des enjeux et des modalités de leur participation active à une meilleure gestion des matières résiduelles, les chances pour la région d'atteindre rapidement et de maintenir ses objectifs de récupération seront excellentes.

On aura donc avantage à bien planifier nos communications avec les citoyens et à y accorder des ressources humaines et financières suffisantes. L'adoption de nouvelles mesures de gestion requiert un changement significatif des habitudes et des comportements que la motivation pour un meilleur environnement ne pourra à elle seule soutenir.

Note au lecteur :

À l'intérieur des fiches, le caractère est en italique lorsque les renseignements proviennent du Bureau virtuel du PGMR.

http://www.pgmr.qc.ca/Extranet/doc_guide/consultation/consultation_publicque.asp

Fiche 6.2 : Compostage domestique

DESCRIPTION :

Le compostage domestique consiste à transformer en compost, comme amendement organique au sol, les matières putrescibles (les résidus de table et résidus verts spécialement) compostables de chacune des unités d'habitation à l'aide de composteurs individuels de fabrication domestique ou commercialisés. Ce type de compostage oblige toutefois les résidants à s'impliquer davantage que pour un programme municipal car ils doivent effectuer eux-mêmes les opérations de compostage.

OPTIONS POSSIBLES :

- *Composteurs de fabrication domestique :*

Plusieurs techniques de compostage peuvent être utilisées pour le compostage domestique à partir d'un composteur de fabrication domestique. La technique généralement retenue est la méthode par tas ou en tranchées :

- *Tas graduel : en construisant le tas au fur et à mesure de la disponibilité des matériaux en ayant fait un nid dans le fond.*
- *Type paillis : compostage en minces couches, mais en n'utilisant que des résidus verts.*
- *Compostage en tranchées : en enfouissant les déchets végétaux.*
- *Le lombricompostage : cette méthode utilise des vers qui digèrent la matière putrescible.*

Ces techniques utilisent les composteurs suivants :

- ✓ *À plusieurs compartiments : pour les résidants qui génèrent beaucoup de matières putrescibles. On empile les matières dans un des compartiments, puis le suivant.*
- ✓ *Compostage en andain : aucun équipement n'est requis, le compostage s'effectue en tas, par ajout successif de matières putrescibles.*

- *Composteurs commercialisés :*

La méthode la plus populaire et la moins dispendieuse pour une famille moyenne consiste à utiliser un composteur acheté dans le marché.

Fiche 6.2 : Compostage domestique (suite)

- *Compostage communautaire :*

Une variante est le compostage communautaire. Celui-ci est semblable au compostage domestique, sauf que l'opération se fait à partir d'un regroupement de quelques voisins. Le compostage communautaire n'est pas une pratique très fréquente, sauf dans les jardins communautaires où les participants sont incités à composter collectivement leurs résidus de jardinage.

Nous référons le lecteur au guide intitulé « Le compostage facilité » préparé par Nova Envirocom et disponible sur le site de RECYC-QUÉBEC.

FACTEURS À CONSIDÉRER :

- *La facilité des opérations :*

Si le citoyen désire faire son propre compost, il faudra que les opérations soient faciles à réaliser. D'où l'importance d'une bonne campagne d'information et de sensibilisation. Il est primordial de s'assurer de bien diffuser l'information pour les opérations de compostage, sinon il y a possibilité de problèmes d'odeurs et ces odeurs potentielles affecteront la participation des citoyens à moyen et long terme.

- *L'espace disponible :*

Si le citoyen ne possède pas d'espace disponible, il ne pourra faire de compostage domestique. Ainsi, les résidants de multi-logements ne pourront participer à un tel programme à moins d'avoir accès à un jardin communautaire.

- *Les campagnes de sensibilisation et d'éducation :*

Il est indéniable que les activités de sensibilisation et d'éducation augmentent les rendements des collectes. Il est important de s'assurer d'une bonne relance de la campagne de sensibilisation et d'éducation de même que la rétroinformation et de l'évaluation du programme. Nous référons le lecteur à la fiche 6.1 pour obtenir plus de détails à cet égard.

Fiche 6.2 : Compostage domestique (suite)

- *Les subventions disponibles pour l'achat de composteurs :*

Le prix moyen d'un composteur (sans taxe) se situe entre 50 \$ et 75 \$. La plupart des municipalités qui offrent des composteurs domestiques en subventionnent l'achat par les citoyens de l'ordre de 25% à 33% du prix total.

Solinov évalue le rendement d'un composteur domestique à 100 kg/an.*

RESSOURCES MATÉRIELLES REQUISES ET COÛTS :

Composteurs domestiques commerciaux :

Équipements : *Composteurs domestiques fabriqués de plastique recyclés ou de bois réutilisé (5 modèles populaires d'un volume de 0,3 à 0,4 m³).*

Prix d'achat : *variant de 50 \$ à 150 \$ par composteur.*

Composteurs domestiques artisanaux :

Matériaux requis pour la fabrication : environ 50 \$ par composteur.

Matériaux requis pour le compostage : râteau, une pelle ou une fourche. Des outils plus adéquats peuvent faciliter la tâche : une brouette pour déplacer des lots de compost, un aérateur pour le retournement du tas de compost. Certains jardiniers chevronnés travaillent également avec un thermomètre à compost, un tamis et un déchiqueteur.

* Solinov et coll. « À la portée de tous, le compostage », Avril 2001.

Fiche 6.3 : Herbicyclage

- *Herbicyclage :*

L'herbicyclage est la valorisation sur place de l'herbe coupée. Il consiste à couper le gazon plus régulièrement, de manière à ce qu'il ne soit pas nécessaire de ramasser et de jeter les brins d'herbe coupée. Coupé plus souvent et seulement au tiers de la pousse, le gazon devient aussi moins fragile. Il résiste également mieux aux périodes de sécheresse et aux maladies, diminuant ainsi l'utilisation de pesticides. Le temps de tonte est écourté, puisque la coupe est moins importante et se fait plus rapidement. C'est donc une méthode écologique.

Ce mode de gestion du gazon fait l'objet d'un intérêt dans des régions du Québec, car l'herbe représente jusqu'à 50% des résidus verts et la partie laissée sur place entraîne des économies directes sur les coûts de gestion. Elle diminue ainsi la quantité de résidus verts à collecter et à gérer. La municipalité doit ainsi préparer un programme d'information et de sensibilisation à ses citoyens pour les convaincre d'adopter ce mode de gestion.

Selon Solinov, les taux de diversion observés sont de 2% si les résidus verts sont laissés sur place et jusqu'à 10% si un règlement en limite la collecte, se traduisant par un rendement estimé de 20 à 100 kg par unité d'occupation par année.*

* Solinov et coll. « À la portée de tous, le compostage », Avril 2001.

Fiche 6.4 : Réglementation

- *La réglementation :*

Le Code municipal et la Loi sur les Cités et villes accordent aux municipalités le pouvoir de gérer les matières résiduelles sur leur territoire. Ainsi, les municipalités québécoises possèdent différents règlements sur la gestion des matières résiduelles. Ces règlements visent généralement à définir les matières acceptées ou refusées dans la collecte et fixent des normes relatives aux contenants pouvant être utilisés. Certaines municipalités ont également légiféré sur l'élimination des matières résiduelles. Par exemple, pour l'interdiction de l'implantation de certaines infrastructures de gestion sur leur territoire (matières dangereuses, cimetières automobiles, entreposage de pneu hors d'usage, etc.).

Afin de faciliter l'atteinte des objectifs gouvernementaux, nous recommandons d'adopter les règlements suivants :

- ✓ Règlement limitant la quantité de matières résiduelles éliminées;*
- ✓ Règlement obligeant la collecte sélective du secteur résidentiel et/ou ICI;*
- ✓ Révision de la réglementation au niveau de l'émission des permis de construction, la rénovation et la démolition afin de favoriser la mise en valeur des matières résiduelles*

Fiche 6.5 : Collecte des ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères se définit par l'action de ramasser les matières résiduelles qui ne sont généralement pas réutilisées, recyclées ou valorisées, donc destinées à l'élimination. Ce type de collecte devra être instauré dans les municipalités de Franquelin et de Godbout.

Certains facteurs doivent être considérés :

- La fourniture d'équipements domiciliaires :
 - Les bacs roulants peuvent être fournis par l'entrepreneur en gestion des matières résiduelles ou par la municipalité. Ils peuvent être acquis par le propriétaire.
 - Poubelles fournies par le propriétaire.
- La densité du milieu :

Plus le milieu est dense, plus les quantités collectées et le nombre d'unités d'occupation desservis par jour auront tendance à augmenter. Mais dans le secteur des maisons isolées ou des résidences secondaires, les quantités collectées seront faibles.
- La fréquence du service :

Celle-ci affecte les coûts de collecte eux-mêmes, de même que les modalités du service. Elle peut se faire hebdomadairement en période estivale et aux deux semaines en période hivernale.
- Le véhicule utilisé et l'équipe de collecte :

Il est possible d'améliorer la performance et la productivité des activités de collecte par un choix judicieux du véhicule et de la taille de l'équipe de collecte.

Fiche 6.5 : Collecte des ordures ménagères (suite)

- Mode de gestion :

La collecte peut être effectuée par un entrepreneur, par la municipalité, par un regroupement de municipalités.

Nous rappelons que les contrats de collecte des ordures des municipalités de Ragueneau, Pointe-aux-Outardes et Pointe-Lebel viennent à échéance en 2004 et celui de la ville de Baie-Comeau en 2007. Quatre (4) scénarios pourraient être envisagés.

- Scénario A :

Municipalisation du service de la collecte pour les municipalités de Ragueneau, Pointe-aux-Outardes, Pointe-Lebel, Chute-aux-Outardes, Franquelin, Godbout et Baie-Trinité en 2004 en tout ou en partie de ces municipalités.

- Scénario B :

Appel d'offre commun pour l'ensemble de ces municipalités (ou municipalités consentantes) en 2004.

- Scénario C :

En 2007, scénario 1 incluant la ville de Baie-Comeau.

- Scénario D :

En 2007, scénario 2 incluant la ville de Baie-Comeau.

Fiche 6.6 : Collecte sélective

La collecte sélective peut se faire de porte à porte ou par apport volontaire.

Les municipalités de Baie-Comeau, Pointe-Lebel, Ragueneau ont choisi le mode porte à porte tandis que la municipalité de Pointe-aux-Outardes a retenu l'apport volontaire. Cependant, l'ensemble de la collecte se fait en vrac (pêle-mêle). Le type de contenants utilisés est principalement le bac bleu de 64 litres et de 360 litres.

Les autres municipalités non encore participantes devront implanter la collecte sélective et pourraient considérer les facteurs suivants.

Collecte porte à porte :

- Les coûts de collecte :
 - Sur une longue période, il est préférable que la municipalité procède elle-même à l'acquisition et au financement des équipements et à leur distribution auprès des usagers (bac de 360 litres).
- La densité du milieu desservi :
 - Centre du village plus concentré;
 - Densité moindre pour les chalets et maisons isolées.
- La fréquence du service :

Celle-ci affecte les coûts de collecte eux-mêmes, de même que le rendement de la collecte sélective. Une collecte aux deux semaines est suffisante et pourrait être que mensuelle dans les milieux peu dense.
- La recherche utilisé et l'équipe de collecte :

Il est possible d'améliorer la performance et la productivité des activités et les coûts de collecte par un choix judicieux du véhicule et la taille de l'équipe de collecte.

Fiche 6.6 : Collecte sélective (suite)

Collecte par apport volontaire :

- Le nombre, la capacité des équipements et la localisation des conteneurs, cabanons ou cloches de récupération.

Le type de collecte sélective par apport volontaire est intéressant pour les municipalités à faible densité. Cependant, plus économique que le porte à porte, mais avec un rendement trois fois moindre (selon Recyc-Québec). Le rendement moyen en milieu rural est de 45 kg/unité d'occupation.

Selon Recyc-Québec, les rendements observés de collecte sélective de porte à porte varient ainsi :

- *Les rendements varient de 117 à 154 kg/unité d'occupation/an dépendamment des secteurs (urbain, semi-urbain et rural);*
- *La fréquence bimensuelle ou moins avec alternance offre le meilleur rendement soit 165 kg/uo/an. Le rendement observé est inférieur en fréquence bimensuelle ou moins sans alternance ou par fréquence hebdomadaire, soit environ 120 kg/uo/an;*
- *La collecte pêle-mêle offre un rendement supérieur à la collecte en deux fractions : 160 kg/uo/an VS 127 kg/uo/an, la première étant associée à la collecte par alternance;*
- *L'utilisation de bacs roulants (240 ou 360 L) permet d'obtenir les meilleurs rendements, soit 160 kg/uo/an comparativement aux sacs à usage unique qui détient le plus faible rendement, soit 100 kg/uo/an. Les bacs de récupération de 64 L ou moins ont un rendement d'environ 130 kg/uo/an.*

Selon Recyc-Québec, les coûts nets de collecte sélective de porte à porte, tri et traitement compris, varient ainsi :

- *Au Québec, le coût annuel moyen par foyer est de 151 \$/tonne;*
- *Les coûts unitaires sont respectivement de 149 \$/tonne, 130 \$/tonne et 189 \$/tonne pour les secteurs urbain, semi-urbain et rural;*

Fiche 6.6 : Collecte sélective (suite)

- *Les coûts unitaires sont respectivement de 142 \$/tonne et 168 \$/tonne pour une collecte en deux fractions et collecte pêle-mêle;*
- *Les coûts unitaires sont respectivement de 147 \$/tonne, 151 \$/tonne et 168 \$/tonne pour la collecte à l'aide de bacs de 64 L ou moins, bacs roulants de 240 ou 360 litres et sacs à usage unique;*
- *Pour le secteur rural, les coûts unitaires sont respectivement de 187 \$/tonne et 202 \$/tonne pour la collecte par alternance et la collecte sans alternance;*
- *Pour le secteur rural, les coûts unitaires sont respectivement de 178 \$/tonne et 190 \$/tonne pour la collecte hebdomadaire et une fréquence moindre;*
- *Pour les secteurs urbains et semi-urbains, les coûts unitaires sont respectivement de 142 \$/tonne et 155 \$/tonne pour la collecte hebdomadaire et une fréquence moindre;*

Fiche 6.7 : Récupération des R.D.D.

Les résidus domestiques dangereux (RDD) sont des résidus de produits dangereux d'usage domestique courant. Les huiles usées, peintures et solvants constituent la majeure partie des RDD. On retrouve également, en moindre quantité, les pesticides de jardin, les produits de nettoyage acides ou caustiques, les médicaments périmés, les piles, les batteries d'automobiles, les bonbonnes de propane et les colles. Ces RDD sont tous susceptibles, par une utilisation, un mélange, un entreposage ou une élimination inadéquate, de causer des dommages à la santé ou à l'environnement. Ainsi, pour des raisons de santé, de sécurité et de protection de notre environnement, des précautions s'imposent lors de leur recyclage, valorisation ou élimination.

Le dépôt permanent de la ville de Baie-Comeau permet de recevoir les RDD selon un horaire fixé.

La collecte des RDD peut se faire selon les options suivantes dans les municipalités non participantes :

- *La journée de collecte :*

Les journées de collecte consistent à mettre à la disposition des citoyens, à l'occasion de journées prédéterminées, un ou des sites aménagés et équipés pour recevoir les résidus acheminés par les citoyens. Ce mode de collecte est le plus populaire.

Comparativement aux autres modes de collecte, les journées de collecte spéciales affichent le taux de récupération par personne participante le plus élevé variant de 7 à 30 kg par personne participante. Les données du bilan 2000 de RECYC-QUÉBEC permettent de constater que la moyenne provinciale est de 0,7 kg/personne par année (au prorata de la population et non au prorata des personnes participantes aux collectes de RDD).

Fiche 6.7 : Récupération des R.D.D. (suite)

- *Collecte itinérante (par unité mobile) :*

La collecte itinérante s'apparente à la journée de collecte, mais se déplace vers la population. Le territoire visé par la collecte est divisé en zones et un point central de collecte est désigné pour chacune de celles-ci. L'unité de collecte mobile se rend sur les sites choisis selon un horaire prédéterminé et connu de la population. Elle est généralement constituée d'un camion dont le coffre est fermé (ou d'un camion muni d'une remorque) et aménagé pour y recevoir les différents types de RDD et prévenir les risques. Les RDD sont triés grossièrement sur place par les préposés à la collecte puis sont emballés selon leur classe respective dans des poubelles-laboratoires (labpacks) rangées dans le véhicule. À la fin d'une journée de collecte, l'unité mobile assure le transport des RDD vers un lieu autorisé (centre de transfert en vue d'une consolidation, récupération/recyclage et élimination sécuritaire.

Le taux de participation observé est d'environ 5% et le rendement est d'environ 5 kg par personne participante.

- *Collecte par apport volontaire :*

Un programme permanent de collecte par apport volontaire vers le dépôt permanent de la ville de Baie-Comeau, permettrait de recevoir les RDD des résidents toute l'année, selon un horaire fixe. Le principal objectif d'un programme permanent est de créer chez la population l'habitude de récupérer ce type de résidus.

Ce mode de collecte affiche le taux de participation le plus élevé, mais par contre un taux de récupération par citoyen, sous la moyenne. En effet, il est fort probable que les citoyens qui se présentent aux dépôts y retournent plus d'une fois par année, ce qui comptabilise plus d'une participation et gonflent les taux de participation, la quantité totale récupérée n'étant pas nécessairement plus élevée. Les rendements observés par les municipalités offrant ce service sont d'environ 2 kg par personne participante.

Fiche 6.8 : Collecte spéciale

La collecte spéciale visera principalement les encombrants.

Pour les encombrants, les options possibles de collectes sont :

- *Collecte régulière :*

La collecte des encombrants peut être effectuée en même temps que la collecte régulière des ordures ou à jour fixe défini à l'avance.

- *Collecte sur appel :*

Les citoyens doivent communiquer avec la municipalité pour que la municipalité (ou son entrepreneur ou un organisme communautaire) vienne récupérer les encombrants qui seront déposés en bordure de rue la journée demandée.

- *Collecte par apport volontaire :*

Les citoyens doivent acheminer les encombrants dans un dépôt municipal ou une déchetterie, les deux lieux ayant été spécialement aménagés à cet effet.

- *Collecte mensuelle, bi-annuelle ou annuelle :*

Une municipalité peut aussi offrir à ses citoyens une collecte d'encombrants à fréquence définie.

Nous recommandons :

- Service de collecte sur appel pour les encombrants recyclables pour la ville de Baie-Comeau. Les encombrants non recyclables seront ramassés en même temps que les ordures ménagères.
- Apport volontaire des encombrants recyclables dans les écocentres ou dans un dépôt municipal (à harmoniser avec les moyens déjà mis en place dans certaines municipalités).

Fiche 6.8 : Collecte spéciale (suite)

- Apport volontaire des matériaux secs recyclables en provenance des ICI dans les écocentres. Une tarification devra être établie.
- Apport volontaire des matériaux secs recyclables en provenance de la population dans les écocentres ou dans un dépôt municipal.

Fiche 6.9 : Déchetterie (écocentre)

DESCRIPTION :

Les déchetteries sont des lieux d'apport volontaire aménagés pour récupérer les matières récupérables généralement non couvertes par les collectes sélectives. Ils sont également connus sous les appellations de parc de conteneurs, parc de récupération, dépôts de récupération permanents et écocentre.

Ces lieux permettent de récupérer une grande variété de matières possédant une valeur de revente, de réutilisation, de recyclage ou de compostage. Les citoyens peuvent ainsi apporter différentes matières résiduelles tels les encombrants, les vieux vêtements, les appareils ménagers, les débris de construction et de démolition, etc. Ces installations peuvent également accepter les matières apportées par le secteur ICI en autant que ceux-ci soient de petits ou moyens générateurs. Notons qu'un dépôt permanent de RDD peut également être intégré aux déchetteries.

Ces installations appliquent le concept des 3RV-E alors que les priorités à l'égard de la disposition de ces matières sont mises dans l'ordre de la réutilisation, le recyclage et la valorisation. Seules les matières pour lesquelles aucune autre option n'est offerte ou viable seront acheminées vers l'élimination.

À rappeler que les citoyens doivent trier eux-mêmes les matières qu'ils apportent.

On observe généralement à l'intérieur de ces lieux de récupération deux fonctions distinctes : La récupération de matières résiduelles et l'information, la sensibilisation et l'éducation (ISÉ).

- Au niveau de la récupération, on retrouve les installations nécessaires à la récupération des matières (généralement des conteneurs) qui permettent aux citoyens de séparer et d'entreposer des matières résiduelles ainsi qu'une remise (entrepôt du réemploi) pour les textiles, les meubles, les appareils électro-ménagers, les petits appareils électriques, etc.*

Fiche 6.9 : Déchetterie (écocentre) (suite)

- *Au niveau de l'ISÉ, on retrouve principalement des dépliants d'informations générales sur les programmes de récupération des matières résiduelles (aux niveaux provincial et municipal).*

OPTIONS POSSIBLES :

Les options possibles se retrouvent principalement aux aménagements possibles de la déchetterie. Ces options sont :

- *Présence ou non d'un parc à conteneurs ou baies aménagées à l'aide de blocs de béton :
Le parc à conteneurs ou baies d'entreposage visent essentiellement à ce que les citoyens trient leurs matières secondaires et les déposent dans le conteneur ou la baie d'entreposage approprié. La présence de conteneurs exigent une plate-forme pour faciliter l'accès aux conteneurs.*

Ces aménagements sont utilisés lorsque la densité de population le permet, c'est-à-dire que la quantité de matières secondaires anticipées est importante. On les retrouve généralement dans les secteurs urbains et semi-urbain.

- *Présence ou non d'une remise pour l'entreposage des biens réutilisables :
L'abri consiste généralement en un petit bâtiment fermé (à l'épreuve des intempéries) que les citoyens peuvent venir y déposer les biens réutilisables tels les textiles, les meubles, etc. Cet abri est généralement aménagé dans les déchetteries, puisque son coût d'aménagement est faible et de plus, permet aux entreprises d'économie sociale de gérer ces matières.*

Fiche 6.9 : Déchetterie (écocentre) (suite)

- *Présence ou non d'un lieu d'information, sensibilisation et d'éducation :*
Comme mentionné précédemment, la municipalité pourrait favoriser l'aménagement d'un lieu pour favoriser l'information, la sensibilisation et l'éducation des citoyens aux différents programmes préconisés à l'atteinte des objectifs gouvernementaux du plan de gestion. Généralement, il est constitué d'un bâtiment fermé (telle une roulotte de chantier) pour remettre aux citoyens les dépliants d'information, les composteurs domestiques et y présenter des vidéos le cas échéant.
- *Présence ou non d'un dépôt permanent de RDD :*
Puisque les citoyens utiliseront éventuellement la déchetterie pour venir y apporter les matières secondaires, la présence d'un dépôt permanent de RDD facilite leur récupération. De plus, puisque la déchetterie est généralement localisée sur un terrain appartenant à la municipalité, la présence d'un dépôt permanent de RDD facilite son intégration aux infrastructures municipales.

RECOMMANDATIONS :

Nous recommandons l'aménagement d'un écocentre régional offrant les services suivants :

- Parc à conteneurs avec plate-forme pour recevoir :
 - Encombrants;
 - Ferraille;
 - Bois;
 - Matériaux divers;
 - Résidus verts;
 - Matières inertes;
 - RDD;
 - Textiles divers;
 - Pneus.

Fiche 6.9 : Déchetterie (écocentre) (suite)

- Bâtiment fermé abritant :

- Réception
- Salle de démontage
- Atelier de réparation
- Magasins :
 - quincaillerie
 - portes - fenêtres
 - plomberie - électricité
 - bois
 - outils de jardin
 - meubles
 - électroménagers
 - articles de maison
 - livres - jouets
 - articles de sports
- Salles d'entreposage pour le textile
- Salle de formation et sensibilisation
- Balance

- Localisation :

Cet écocentre régional devra être localisé à proximité du plus grand nombre de citoyens et facile d'accès.

Nous recommandons également l'aménagement d'une aire dans chacune des municipalités situées à ± 25 km de l'écocentre régional pour recevoir un écocentre mobile.

Cet écocentre mobile est composé de trois conteneurs :

- un conteneur à métaux :
 - ferreux
 - non ferreux
- un conteneur à matériaux secs :
 - bois
 - matériaux

Fiche 6.9 : Déchetterie (écocentre) (suite)

- un conteneur à encombrants :
 - électroménagers
 - encombrants

De plus, sur chacune des aires, une boîte de récupération est installée en permanence pour la cueillette du textile et des petits objets.

Un camion se déplace d'une municipalité à l'autre avec trois conteneurs selon un calendrier et des dates de collecte fixées un an d'avance. Les conteneurs sont installés pendant 2 ou 3 jours sur le terrain retenu. Les résidants, les commerces et les institutions sont invités à y déposer leurs matières récupérables avec l'aide d'un préposé. La municipalité peut profiter de l'occasion et faire coïncider sa collecte des encombrants (de porte à porte) avec la venue de l'écocentre mobile.

À plus de 25 km, l'aménagement d'un écocentre permanent serait souhaité. Cet écocentre serait de type de parc à conteneurs avec un abri permanent.

Fiche 6.10 : Compostage centralisé

DESCRIPTION :

Le compostage centralisé est un lieu de propriété publique ou privée, où les matières putrescibles sont acheminées pour être compostées en vue d'en fabriquer un amendement organique (compost). Les matières putrescibles sont définies comme étant des matières organiques biodégradables tels les résidus verts, les résidus de table, les boues, les fumiers et les résidus agro-alimentaires.

OPTIONS POSSIBLES :

Plusieurs techniques de compostage sont disponibles :

- *Compostage en andains retournés :*

Le compostage en andains retournés consiste essentiellement à construire des andains de matières putrescibles sur une plate-forme aménagée permettant le déplacement de la machinerie nécessaire au retournement des andains. Ce retournement favorise l'aération nécessaire au processus de décomposition de la matière compostée et de la fréquence de retournement. Cette méthode est la méthode la plus utilisée au Québec, puisqu'elle est la moins dispendieuse.

Les principaux inconvénients de cette technique de compostage sont : la sensibilité à la pluie, les risques d'odeur (si le procédé n'est pas bien contrôlé) et la superficie requise pour l'aménagement des andains.

- *Compostage en piles sous aération forcée :*

Le compostage en piles sous aération forcée peut être réalisée à l'extérieur ou en bâtiment fermé. Le procédé consiste à mieux contrôler l'apport d'air requis à la biodégradation en utilisant un système d'aération mécanique. Cette méthode est généralement utilisée pour des matières organiques comme les fumiers de même que les boues de stations d'épuration. Cette technique peut utiliser des couloirs de béton (silo-couloirs).

Fiche 6.10 : Compostage centralisé (suite)

Le principal inconvénient est le coût du système d'aération requis pour de tels aménagements. De plus, si le procédé est réalisé à l'intérieur, le coût du bâtiment doit être pris en considération. Cette technique nécessite toutefois une superficie moindre que le compostage en andains retournés. Peu de municipalités utilisent actuellement cette technologie.

- *Compostage en bio-réacteur :*

Ce procédé de compostage s'effectue en enceinte fermée et comporte un système de ventilation forcée. Ce procédé est quelques fois muni d'un système d'agitation mécanique des matières. Les principales technologies développées sont des réacteurs en silos horizontaux ou verticaux, tambours rotatifs et réacteurs cylindriques.

Ce procédé se distingue par l'importance des coûts d'immobilisation et d'opération. Ce procédé est généralement utilisé pour de grandes quantités de matières organiques (généralement des résidus alimentaires, boues de station d'épuration et fumiers) afin de diminuer les coûts unitaires de compostage.

FACTEURS À CONSIDÉRER :

Les facteurs influençant le choix du procédé de compostage se partagent d'importance, entre des paramètres techniques et économiques. Parmi les paramètres techniques à considérer, on peut noter :

- *Les critères de localisation :*

Les principaux critères de localisation concernent la proximité des citoyens environnants et l'accessibilité du site.

Peu importe le site, il est primordial de respecter les distances réglementaires. De plus, dans le cas où il y a présence d'habitations à proximité, il est important de tenir compte des vents dominants. L'accessibilité au site est également importante, afin de faciliter autant l'approvisionnement du site en matières putrescibles que pour la vente du compost fabriqué.

Fiche 6.10 : Compostage centralisé (suite)

- *La superficie disponible :*

La superficie disponible d'un terrain potentiel influence le choix du procédé de compostage. Si la superficie est limitée, un procédé intérieur pourra être avantageux. En effet, la superficie requise du compostage en andains retournés sera supérieure à un procédé localisé à l'intérieur (bio-réacteur ou sous-aération forcée).

- *Le type de matières à composter :*

Comme mentionné précédemment, le choix du procédé repose également en grande partie sur le type de matières à composter.

En ce qui a trait aux critères économiques, le principal paramètre influençant le coût du compostage centralisé est le procédé retenu. Un procédé de « faible technologie » en andains retournés est plus économique que les autres procédés.

RESSOURCES MATÉRIELLES REQUISES ET COÛTS :

Les principaux équipements requis pour le compostage en andains retournés sont :

- *Plates-formes imperméables de compostage: elles sont généralement en argiles (sol en place), en asphalte ou en béton afin de recueillir les eaux de lixiviation avant leur traitement;*
- *Le système de traitement du lixiviat : ce système est composé de fosses de captation du lixiviat, d'un système de pompage et du système de traitement (généralement composé de bassins de décantation et d'aération);*
- *Les équipements d'opération : pelles hydrauliques, chargeurs, retourneurs d'andains, etc.;*
- *Plates-formes d'entreposage : ces plates-formes sont utilisées pour l'entreposage des matières;*

Fiche 6.10 : Compostage centralisé (suite)

- *Les systèmes auxiliaires : ces équipements sont facultatifs et comportent généralement des tamis et un système d'ensachage.*

Les procédés de compostage par aération forcée et les bioréacteurs requièrent généralement les mêmes équipements que ceux en andains retournés. Toutefois, les équipements supplémentaires requis sont : le système d'aération forcée et le système de filtration de l'air vicié (lorsque le procédé est réalisé à l'intérieur) et le bâtiment le cas échéant.

À titre indicatif, le coût de compostage de résidus verts, résidus de table et boues varie généralement de 15 \$ à 35 \$ par tonne lorsque le compost est livré en vrac et de 25 \$ à 50 \$ par tonnes lorsque le compost est ensaché. Pour le compostage de branches, il varie de 100 \$ à 150 \$ la tonne.

RECOMMANDATIONS :

- Nous recommandons l'aménagement d'un site de compostage au site d'enfouissement sanitaire de Ragueneau. Le type de compostage serait par andains retournés. Les produits provenant de la transformation du poisson et des fruits de mer devraient y être acheminés en plus des boues des fosses septiques et municipales.
- Nous recommandons dans les municipalités de Franquelin, Godbout et Baie-Trinité l'aménagement d'un site de compostage communautaire où seraient traités uniquement les résidus verts, résidus de jardin, reste de fruits, légumes, coquilles d'œuf. Les viandes et poissons seraient exclus.

Fiche 6.11 : Tarification

- *Le système de tarification :*

De façon générale, on note deux systèmes de tarification possibles pour la gestion des matières résiduelles : la tarification fixe et la tarification directe. La tarification fixe ne tient pas compte des quantités de matières.

- ✓ *Tarification fixe :*

La tarification fixe ou forfaitaire est généralement basée sur l'impôt foncier ou la tarification forfaitaire. L'impôt foncier est basé sur l'évaluation foncière des biens immobiliers. Les coûts liés à la gestion des matières résiduelles sont compris dans le taux de taxation. Le glissement de sens permet d'obtenir une plus grande transparence, puisque le citoyen peut voir le montant associé à la gestion des matières résiduelles sur son compte de taxe.

Ce système de tarification n'incite pas les citoyens à atteindre les objectifs gouvernementaux, puisqu'il ne permet pas de « récompenser » le citoyen monétairement pour ses efforts à la réduction et à la récupération. Ce système uniformise à tous les citoyens les coûts imputables à la gestion des matières résiduelles.

- ✓ *Tarification directe :*

La tarification directe se rapproche davantage du principe de l'utilisateur-payeur. Ainsi, le citoyen est facturé au prorata des quantités de matières résiduelles à éliminer, ce qui favorise les efforts de réduction et de récupération pour l'atteinte des objectifs gouvernementaux. En effet, le citoyen voit un avantage monétaire à diminuer les quantités à acheminer à l'élimination. On note plusieurs systèmes de tarification directe : la tarification au volume, au poids, à l'acte et la tarification mixte.

La tarification au volume implique une tarification à partir d'étiquettes spécifiques, de sacs préalablement identifiés ou de contenants de différents volumes. Le citoyen doit ainsi se procurer les étiquettes, sacs ou contenants requis et paie selon la quantité achetée. Plus il élimine, plus il doit payer pour le service.

Fiche 6.11 : Tarification (suite)

La tarification au poids implique la pesée des matières résiduelles destinées à l'élimination ou celle générée par les citoyens. Cette méthode est la plus précise, mais implique l'utilisation de bacs roulants ou conteneurs et d'un système informatisé (généralement des puces électroniques).

La tarification à l'acte est largement répandue dans le secteur ICI. L'utilisateur du service paie en fonction du contenant (généralement un conteneur) et de sa levée.

La tarification mixte combine les méthodes décrites précédemment.

**MRC DE MANICOUAGAN
PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

CHAPITRE 7
ESTIMÉ PRÉLIMINAIRE ET BUDGET

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	1
7 ESTIMÉ PRÉLIMINAIRE ET BUDGET	2
FICHES :	
Fiche 1 Résumé des scénarios.....	5
Fiche 2 Estimation préliminaire de Franquelin	6
Fiche 3.2 Collecte sélective résidentielle et ICI.....	8
Fiche 3.3 Écocentre régional (ressourcerie)	11
Fiche 3.4 Écocentre	12
Fiche 3.5 R.D.D. et collecte spéciale	14
Fiche 3.6 Collecte des résidus verts	14
Fiche 3.7 Collecte à 3 voies.....	16
Fiche 4.0 Compostage centralisé	16
Fiche 4.2 Valorisation des boues des fosses septiques	17
Fiche 4.3 Compost des résidus marins.....	18
Fiche 4.4 Compostage communautaire	18
Fiche 7.0 Lieu d'enfouissement technique (LET).....	19

7. ESTIMÉ PRÉLIMINAIRE ET BUDGET

Chacune des actions prévues à l'échéancier est sujette à une dépense. Nous avons regroupé les actions à prendre sous des thèmes plus généraux pour fins budgétaires. Le coût réel peut différer de l'estimation préliminaire en fonction des décisions particulières qui seront prises en cours d'application du plan de gestion et de la période de réalisation. Le tableau no 50 présente l'estimation préliminaire des coûts d'implantation du plan de gestion de la MRC de Manicouagan.

Le tableau no 52 présente les mêmes estimés préliminaires dans le format prescrit par le « Guide d'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles. L'information est regroupée dans les parties comptables définies au manuel de la présentation de l'information financière municipale publié par le ministère des Affaires municipales et de la Métropole.

Le budget présente le coût associé au suivi de la mise en œuvre du plan de gestion.

Vu que la combinaison des scénarios est multiple, nous comptabiliserons la solution la moins dispendieuse et la plus dispendieuse. Tous les autres scénarios seront à l'intérieur de cette fourchette. La solution la moins dispendieuse est la combinaison suivante :

Hypothèse A = scénario 2 + scénario 3 + scénario 5.

La solution la plus coûteuse est :

Hypothèse B = scénario 1 + scénario 4 + scénario 6.

Tableau 50: Estimation préliminaire des coûts d'implantation du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC Manicouagan (en milliers de dollars)

Description	2003		2004		2005		2006		2007		2008	
	immo.	opér.	immo.	opér.	immo.	opér.	immo.	opér.	immo.	opér.	immo.	opér.
1.0 Réduction												
1.1 Réduction à la source et sensibilisation		10		30		30		30		30		30
2.0 Collecte des ordures ménagères			31	30		30		30	31	60		60
3.0 Récupération et recyclage												
3.1 Collecte sélective scénario 1	132	18,5	53	18,5	32	29,5		29,5	29	39,5	42	53,5
3.2 Collecte sélective scénario 2	132	18,5	53	18,5	2	30,3		30,3	2	40,1	2	49,9
3.3 Écocentre régional												
Scénario 3			260	50		100		50		-		
Scénario 4					780	100		50		-		
3.4 Écocentre												
Scénario 5			22,5	49,95		49,95		49,95		49,95		49,95
Scénario 6			138	80,55		80,55		80,55		80,55		80,55
3.5 RDD et collecte spéciale		n/d		n/d		n/d		n/d		n/d		n/d
3.6 Collecte des résidus verts			168	106,5	168	106,5	168	106,5	168	106,5		106,5
3.7 Collecte à 3 voies												213
4.0 Valorisation												
4.1 Compostage des résidus verts			100	10		10		10		10		10
4.2 Valorisation des boues de fosses septiques												
4.3 Compostage des résidus marins												
4.4 Compostage communautaire		n/d		n/d		n/d		n/d		n/d		n/d
5.0 Suivi du plan de gestion		10		10		10		10		10		10
6.0 Mise à jour des règlements				5								
7.0 Lieu d'enfouissement		365		375		375		375		384,5		399,5
Hypothèse A	132	403,5	634,5	684,95	170	741,75	168	691,75	201	601,05	2	928,85
Hypothèse B	132	403,5	490	665,55	980	771,55	168	720,35	228	721,05	42	963,05

Par la suite, en considérant que les immobilisations seront financées sur une période de dix (10) ans à un taux de 7%, le coût annuel des immobilisations devient :

ANNÉE	HYPOTHÈSE A	HYPOTHÈSE B
2004	18 794,00	18 794,00
2005	109 314,00	88 560,00
2006	133 518,00	228 092,00
2007	157 438,00	252 012,00
2008	186 056,00	284 474,00

Les coûts d'opération et le coût par porte deviennent :

ANNÉE	HYPOTHÈSE A		HYPOTHÈSE B	
	Coût opération	Coût/porte	Coût opération	Coût/porte
2003	403 500,00	26,61	403 500,00	26,67
2004	703 744,00	46,50	684 344,00	45,22
2005	851 064,00	56,24	862 110,00	56,97
2006	825 268,00	54,53	950 442,00	62,80
2007	848 488,00	55,40	975 062,00	64,43
2008	1 114 906,00	73,61	1 249 524,00	82,56

Le coût actuel moyen est de ± 109,62\$/porte (considérant tous les logements de la MRC).

Afin de ramener ce coût par porte au niveau d'une moyenne de 150,00\$/porte, selon l'hypothèse A, une subvention de l'ordre de 33,23\$/porte annuellement sera nécessaire. Ça représente un montant de l'ordre de 503 000\$/année.

Le tableau no 51 présente les impacts potentiels sur les municipalités des mesures préconisées. Il s'agit d'estimation et il faut interpréter ces données avec prudence.

Tableau 51: Impact potentiel additionnel des mesures préconisées (municipal)

Description	2003	2004	2005	2006	2007	2008
	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes
1.0 Réduction						
1.1 Réduction à la source et sensibilisation	50	100	150	200	250	300
2.0 Récupération et recyclage						
2.1 Collecte sélective résidentielle	250	500	75	1 000	1 250	1 487
2.1.1 Collecte sélective scénario 1			24	30	58	100
2.1.2 Collecte sélective scénario 2			12	15	26	50
2.3 Écocentre régional						
2.3.1 Scénario 3				500	750	1 000
2.3.2 Scénario 4				500	750	1 000
2.4 Écocentre						
2.4.1 Scénario 5			25	50	75	100
2.4.1 Scénario 6			50	100	150	200
2.5 RDD et collecte spéciale			5	15	20	32
2.6 Collecte des résidus verts			200	400	500	600
2.7 Collecte à 3 voies						700
Sous-total Hypothèse A						4 269
Sous-total Hypothèse B						4 419
3.0 Valorisation						
3.1 Compostage des résidus verts			450	650	750	850
3.2 Valorisation des boues			500	2 000	3 000	4 800*
3.3 Compostage des résidus marins			135	135	135	760*
3.4 Compostage communautaire					100	156
Total Hypothèse A						4 425
Total Hypothèse B						4 575
Note 1 : L'objectif est de récupérer 4 424 tonnes de plus qu'actuellement.						
Note 2 : L'impact de la collecte sélective sur les ICI (1500 tonnes) et les écocentres sur les C + D (2500 tonnes) est très important.						

* Ces quantités sont imputables à d'autres secteurs.

Fiche 1: Résumé des scénarios

Résumé des scénarios	
Scénario 1	Collecte sélective porte à porte dans les municipalités de Franquelin, Godbout et Baie-Trinité
Scénario 2	Collecte sélective par apport volontaire dans les municipalités de Franquelin, Godbout et Baie-Trinité
Scénario 3	Écocentre régional dans un bâtiment existant
Scénario 4	Écocentre régional dans un nouveau bâtiment
Scénario 5	Écocentre mobile dans les petites municipalités (3 de l'Est)
Scénario 6	2 écocentres permanents, l'un dans l'Est et l'autre dans l'Ouest de la MRC de Manicouagan

Fiche 2: Estimation préliminaire pour Franquelin (domestique)

Coûts d'opération	
1)	Le coût unitaire moyen dans les municipalités autres que Baie-Comeau (sans collecte sélective) : 77,00\$/porte 90,15\$/tonne
2)	Franquelin : 388 portes incluant chalets = 29,876 221 tonnes (sans sélectif) = 19,923
3)	Taux horaire : 85,00\$/heure une journée/cueillette : 8 heures 6 mois /1 cueillette/semaine = 26 X 8 X 100 = 20 800\$ 6 mois / 1 cueillette/2 semaines = 13 X 8 X 100 = 10 400\$
4)	Un coût de l'ordre de 30 000,00\$/année nous semble raisonnable
Immobilisation	
Achat de 388 bacs à 80,00/unité = 31 000,00\$	
31 000,00 à un taux de 7% pendant 10 ans (facteur de 0,14238) = 4 413,78\$	

Pour la municipalité de Godbout, vu que la réglementation actuelle n'a pas encore été modifiée, elle continuera fort possiblement sa façon de faire. Advenant une décision d'instituer une collecte des ordures ménagères à l'échelle du territoire, le coût serait du même ordre que celui de la municipalité de Franquelin.

Cependant, nous croyons qu'il serait avantageux d'étudier la municipalisation régionale de la cueillette des ordures pour les municipalités de Chute-aux-Outardes, Ragueneau, Pointe-Lebel, Pointe-aux-Outardes et de Franquelin dès la fin du contrat en 2004, liant actuellement les municipalités avec un entrepreneur privé. Par la suite, dès la fin du contrat de la Ville de Baie-Comeau en 2007, revoir l'ensemble de la gestion des cueillettes des ordures et des autres cueillettes. Il faudra prévoir des cueillettes de substitution pour réduire les coûts et les maintenir à leur plus bas niveau possible. Par exemple, la cueillette sélective de la ville de Baie-Comeau pourrait être effectuée aux deux semaines et la cueillette domestique aux deux semaines en période hivernale.

Fiche 3.2: Collecte sélective résidentielle et ICI

1) Baie-Comeau

Le coût actuel, traitement inclus, du porte à porte (377 000\$) représente 37,37\$/porte incluant la taxe.

La ville a acheté 1300 bacs de 360 litres au coût de 63,00\$/unité pour 1000 bacs et 72,00\$ pour les trois cents (300) premiers.

Cela représente un coût total de 93 900,00\$ incluant la taxe non récupérable.

2) Pointe-aux-Outardes

Le coût actuel (\pm 15 000\$) est de 22,94\$/porte incluant la taxe non récupérable. Il s'agit d'apport volontaire. Le coût du traitement est de 1 865,00\$.

3) Pointe-Lebel

Le coût de la collecte sélective, mise en place depuis le début de janvier 2003, est de 22 180,00\$ ou 25,73\$/porte. Le coût supplémentaire en enlevant la deuxième cueillette au commercial est de 3 500,00\$.

Cependant, le coût d'immobilisation pour l'achat de 940 bacs de 360 litres a été de 78 000,00\$. Le coût du traitement est estimé à 2 000,00\$/an.

Fiche 3.2: Collecte sélective résidentielle et ICI (suite)

4) Ragueneau

Le coût de la collecte sélective mise en place au début de janvier 2003, coûte 24 800,00 \$ ou 34,49\$/porte. Le coût supplémentaire en réorganisant les collectes est de 10 816,00\$.

Cependant, le coût d'immobilisation pour l'achat de 650 bacs de 360 litres est de 54 000,00\$. Le coût du traitement est estimé à 2 000,00\$/an.

5) Chute-aux-Outardes

Le coût actuel de la collecte des ordures est d'environ 92,76\$/porte. Le coût est élevé si l'on compare aux municipalités voisines où l'on retrouve un coût moyen de 72,59\$/porte. L'ajout de la collecte sélective dans les municipalités de Ragueneau et de Pointe-Label a porté le coût unitaire de ces collectes à 88,33\$/porte alors qu'à Baie-Comeau le coût est de l'ordre de 53,15\$/porte.

Nous pouvons affirmer que plus le volume est peu élevé, plus le coût unitaire augmentera. « *La fréquence de collecte a une incidence directe sur le prix. Selon qu'il s'agit d'une collecte hebdomadaire ou d'une collecte aux deux semaines, la différence des prix peut varier entre 10% et 40% en faveur de la collecte aux 2 semaines.* »⁽¹⁾ Nous croyons que la collecte sélective pourrait être réalisée à l'intérieur du budget actuel en réorganisant les collectes actuelles incluant le traitement que nous estimons à 2 000,00\$/an.

L'achat de 636 bacs de 360 litres représentera une immobilisation de 53 000,00\$

(1) *Guide de gestion, p. 98, AOMGMR.*

Fiche 3.2: Collecte sélective résidentielle et ICI (suite)

Franquelin, Godbout et Baie-Trinité

Scénario 1 – Collecte porte à porte

En se basant sur les coûts unitaires moyen des municipalités de Ragueneau et Pointe-Label, le coût supplémentaire serait de l'ordre de 23,00\$/porte. Nous assumons que la collecte domestique est déjà effectuée. Le coût serait alors de l'ordre de :

Franquelin (2005) : 9 000,00\$ et 32 000,00\$ pour l'achat de bacs

Godbout (2007) : 8 000,00\$ et 29 000,00\$ pour l'achat de bacs

Baie-Trinité (2008) : 12 000,00\$ et 42 000,00\$ pour l'achat de bacs

Le traitement coûtera environ 2000,00\$/municipalité

Scénario 2 – Collecte par apport volontaire

La collecte sélective par apport volontaire nécessite un point de dépôt où sera localisé les boîtes ou cloches de récupération. Pour les fins de la collecte sélective, une seule boîte serait suffisante par municipalité puisque les matières sont récupérées en vrac. Nous estimons le coût pour chacune des municipalités de la façon suivante.

1 levée/sem. X 150,00\$/levée X 52 sem. = 7 800,00\$

Les coûts d'immobilisation seront de l'ordre de 2 000,00\$/municipalité et le coût de traitement de l'ordre de 2 000,00\$/année les premières années.

Fiche 3.3: Écocentre régional (ressourcerie)

Écocentre régional (ressourcerie)

L'aménagement d'un écocentre requiert un bâtiment fermé ainsi qu'une aire extérieure de réception et d'entreposage. Les coûts peuvent varier de 30,00\$/pi² à environ 90,00\$/pi² selon qu'il s'agit d'un bâtiment usagé transformé ou d'un bâtiment neuf. La superficie sera déterminée en fonction des usages qui y seront retenus. Un bâtiment de l'ordre de 6 000 pi² nous semble un minimum si le parc à conteneurs est extérieur. Une étude devra être faite pour établir les besoins, la superficie et les aménagements proposés. L'instauration d'une telle installation nécessite une bonne réflexion en considérant les paramètres suivants :

- La distance à parcourir pour les usagers;
- L'aspect rural ou urbain de la région;
- L'ouverture annuelle ou saisonnière;
- Les tarifs d'utilisation.

À titre indicatif seulement, nous prévoyons un coût d'immobilisation de l'ordre de 200 000,00\$ pour un bâtiment existant et de l'ordre de 720 000,00\$ (incluant l'achat du terrain, l'aménagement et les services)(scénario 4) pour un nouveau bâtiment. À cela s'ajoute un montant d'environ 60 000,00\$ pour l'aménagement du parc à conteneurs.

Les frais d'opération d'un écocentre de type ressourcerie seront en fonction des services que l'on voudra bien y développer et selon le mode de gestion retenu. Un mode de gestion faisant appel à l'entreprise privée et à l'économie sociale nous semblerait approprié. La mission devra être à la fois économique, environnementale et sociale. Elle devra permettre la récupération de plusieurs centaines de tonnes de matières résiduelles, tout en assurant l'insertion à l'emploi de personnes dont l'employabilité est restreinte et le soutien à des organisations du milieu ayant des missions sociales. Ce projet devra viser la rentabilité à court terme.

Fiche 3.4: Écocentre

Scénario 5 – Écocentre mobile

Un écocentre mobile requiert l'aménagement d'un terrain approprié dans chacune des municipalités participantes ainsi que l'achat de trois conteneurs et aussi d'une boîte de récupération. Cette dernière étant installée en permanence dans chacune des municipalités. Les trois conteneurs permettront de recueillir les métaux, les encombrants et les matériaux divers. La boîte de récupération sert principalement pour les petits objets.

Le TNO serait desservi par cette unité mobile mais y laissant en permanence quatre conteneurs (un de plus pour les ordures ménagères). Les coûts sont en fonction des équipements retenus. Un conteneur de 4 verges cubes coûte environ 700,00\$ alors qu'un conteneur de type transrouliers (roll-off) peut être de l'ordre de 5 000,00\$.

Notre recommandation serait des conteneurs de l'ordre de 8 verges cubes et de transporter ceux-ci sur un même camion. Il faudra user d'imagination car ceci n'existe pas à notre connaissance sur le marché, mais cela est possible. Le coût d'un tel conteneur serait de l'ordre de 1 500,00\$.

Le coût total de ces 15 conteneurs (12 pour le TNO) serait de l'ordre de 22 500,00\$.

Les coûts d'opération seraient en fonction du service offert. Un camion coûte environ 75,00\$/heure en location. On peut estimer qu'une cueillette aux deux semaines/municipalité serait suffisante alors qu'une cueillette/semaine serait nécessaire pour le TNO pendant les six mois d'activité et par la suite, une cueillette aux deux semaines.

Fiche 3.4: Écocentre (suite)

Nous aurons donc :

Municipalité :

1 cueillette X 26 semaines X 4 heures X 75,00\$/heure = 7 800,00\$/municipalité

TNO :

1 cueillette X 26 semaines X 3 heures X 75,00\$/heure = 5 850,00\$

1 cueillette X 52 semaines X 3 heures X 75,00\$/heure = 11 700,00\$

nettoyage des sites = 3 000,00\$
20 550,00\$

Scénario 6 – Écocentre permanent

La région de Chicoutimi fonctionne avec une ressourcerie et des écocentres permanents. Nous avons tenté à plusieurs reprises d'obtenir plus d'informations et cela n'a pas été possible. Il y aurait deux écocentres à Chicoutimi, un à Jonquière, un à Ville de La Baie et deux centres dans les municipalités environnantes pour un total de six écocentres.

L'aménagement d'un écocentre permanent dans la région plus haut mentionnée aurait coûté environ 50 000,00\$/unité en 1998. Environ 60 000,00\$ nous semblerait raisonnable en 2003. Le coût d'opération serait d'environ 30 000,00\$/unité/année.

Selon la localisation de l'écocentre régional, par rapport aux municipalités de l'ouest de la péninsule de Manicouagan, un seul écocentre permanent pourrait être aménagé pour desservir les municipalités de l'est. Dans le budget, nous prévoyons l'aménagement de deux écocentres.

Fiche 3.5: R.D.D. et collecte spéciale

Le coût est très variable selon le mode de collecte qui sera retenue. Les fiches 6.7 et 6.8 du chapitre 6 expliquent bien les modes. Également, le coût pourrait varier en fonction du type d'écocentre puisque les écocentres permanents peuvent recevoir les R.D.D. De plus, au niveau de la collecte spéciale pour les encombrants de la Ville de Baie-Comeau, nous croyons que le camion utilisé pour le TNO pourrait effectuer ce travail. Ayant trop de variables, il serait hasardeux d'avancer des coûts.

Fiche 3.6: Collecte des résidus verts

Cette collecte serait effectuée du 1^{er} mai au 1^{er} novembre sur le territoire de la Ville de Baie-Comeau. Le coût de collecte et de transport d'une collecte de résidus verts varie de 40,00\$ à 65,00\$/tonne pour une collecte de porte à porte. En estimant que cette collecte permet de récupérer entre 10% et 20% des résidus d'une municipalité ou 120 kg/porte. Le coût moyen par porte pour une collecte saisonnière est de 11,00\$/porte.

Estimé préliminaire :

1) Selon le tonnage :

$$120 \text{ kg} \times 10\,096 = 1\,211 \text{ tonnes}$$

$$1\,211 \text{ tonnes} \times 65,00\$ = 72\,865,00\$$$

2) Selon le nombre de portes :

$$10\,096 \text{ portes} \times 11,00\$ = 111\,056,00,00\$$$

3) Selon les prix payés actuellement à l'entrepreneur :

Coût annuel : 278 360,00\$ pour une collecte 1 fois/semaine sur 12 mois.

Le coût mensuel est de 23 197,00\$.

Fiche 3.6: Collecte des résidus verts (suite)

Cependant, il ne s'agit pas d'un volume additionnel mais une collecte de plus, donc il y aurait moins de temps consacré à la collecte des ordures et il s'agit des mêmes équipements. Une baisse du coût de l'ordre de $\pm 30\%$ nous apparaîtrait raisonnable. Le coût serait alors de l'ordre de 16 000,00\$/mois additionnel ou $6 \text{ mois} \times 16\,000,00\$/\text{mois} = 96\,000,00\%$.

En conclusion, nous croyons que cette collecte pourrait être estimée à environ 96 000,00\$/6 mois plus les taxes applicables ou 106 500,00\$.

Cependant, nous recommandons de diminuer la fréquence de la collecte sélective d'une semaine à deux semaines afin d'obtenir une diminution du coût de cette collecte pour aider à financer la collecte des résidus verts.

Immobilisations :

Pour réaliser la collecte des résidus verts ou de jardin, nous croyons que la municipalité devrait idéalement fournir aux citoyens un bac de couleur « brun » en répartissant l'achat de ces bacs sur plusieurs années de façon à ce que l'ensemble des contribuables possède un bac au début de la collecte à trois voies en 2007. Mais ceci n'est pas une obligation.

Donc : $10\,096 \text{ bacs} \times 60,00\$/\text{unité} = 605\,760,00\%$ plus taxes

$672\,393,00\% \div 4 \text{ ans} = 168\,000,00\%$

Cette dépense immobilisée sur 10 ans représente un coût annuel de $\pm 24\,000,00\%/an$.

Fiche 3.7: Collecte à 3 voies

Collecte à 3 voies :

La collecte à trois (3) voies sera la prolongation de la collecte des résidus mais sur douze (12) mois. Les immobilisations ont déjà été comptabilisées à l'item 3.6.

Le coût serait : $106\,500 \times 2 = 213\,000,00\$$

Fiche 4.0: Compostage centralisé

Compostage centralisé :

Les coûts sont basés sur la méthode par andains. L'aération est assurée en retournant à intervalles réguliers les andains avec le chargeur frontal de la Régie intermunicipale d'enfouissement sanitaire de Manicouagan.

Immobilisation :

Si le site est préparé lors de l'excavation de la prochaine cellule du site d'enfouissement, les coûts seraient minimes puisque l'on pourrait déposer l'argile excavée sur le site de dépôt d'argile (non utilisé) pour former la plate-forme imperméable. Par la suite, excaver l'étang de contrôle et les fossés pour recevoir les eaux de lixiviation. Les eaux seraient retournées sur les andains pour assurer le taux d'humidité.

Fiche 4.0: Compostage centralisé (suite)

Un montant de l'ordre de 100 000,00\$ nous semble suffisant pour réaliser cette activité, en autant que l'on nous oblige pas de refaire toutes une série de test d'étanchéité pour démontrer à nouveau que l'on respecte les normes édictées.

Opération :

L'opération serait assurée par l'exploitation du site puisque le chargeur frontal n'est utilisé qu'environ deux heures/jour actuellement. Donc, cet équipement est disponible sans frais supplémentaires autres que l'essence, l'huile, etc. Ces frais sont minimes. Cependant, il y aurait des coûts supplémentaires de l'ordre de 10 000,00\$ pour effectuer le suivi environnemental.

Fiche 4.2 : Valorisation des boues des fosses septiques

Valorisation des boues des fosses septiques:

Les boues, après déshydratation, sont acheminées au site de compostage si elles respectent les critères provisoires de valorisation des matières résiduelles fertilisantes (MEF 1997) et seront utilisées pour fertiliser soit la forêt ou l'ensemble des parcs municipaux ou toute autre opportunité qui peut s'offrir.

Il ne devra pas y avoir de coût supplémentaire puisque les entreprises oeuvrant dans ce secteur seront très heureuses de trouver un débouché valorisant pour disposer de ces boues.

Fiche 4.3 : Compost des résidus marins

Compost des résidus marins:

Actuellement, 760 tonnes de résidus de poissonneries sont produits sur le territoire. Ces matières sont compostables et le site choisi pourrait très bien les recevoir. Aucun coût supplémentaire pour la MRC de Manicouagan puisque les producteurs pourraient défrayer les coûts du compostage au lieu du coût de l'enfouissement.

Fiche 4.4 : Compostage communautaire

Compostage communautaire:

L'aménagement de ces sites peut être fait par chacune des municipalités participantes. L'équipement pourrait être le chargeur de la municipalité ou celui d'un entrepreneur. Ces sites pourraient être localisés près des DET avec l'accord du ministre de l'Environnement.

Nous n'avons pas de coûts d'aménagement puisque chaque site devra être étudié et évalué.

Fiche 7.0 : Lieu d'enfouissement technique (LET)

Lieu d'enfouissement technique:

Nous indiquons les coûts additionnels occasionnés par l'aménagement d'un lieu d'enfouissement technique au lieu du lieu d'élimination par atténuation.

Baie-Comeau :	292 702,06\$
Chute-aux-Outardes :	23 422,70\$
Pointe-aux-Outardes :	17 485,65\$
Pointe-Lebel :	18 649,33\$
Ragueneau :	<u>12 496,26\$</u>
Total :	364 756,00\$

Pour les autres municipalités, le coût actuel est de 90,00\$/tonne métrique en faisant l'hypothèse que 50% des matières seraient détournées.

Le coût serait :

Franquelin : (2004)	10 000,00\$
Godbout : (2007)	9 500,00\$
Baie-Trinité : (2008)	15 000,00\$

Fiche 7.0 : Lieu d'enfouissement technique (LET) (suite)

L'aménagement du LET a nécessité les travaux suivants :

- 1) étude d'impact : 400 000 \$
 - 2) Fermeture du LES : 1 500 000 \$
 - 3) Achat de terrains et construction des chemins d'accès, cellule imperméable :
1 000 000 \$
 - 4) Installation de pesée, ligne électrique : 500 000 \$
 - 5) Système de traitement de lixiviat : 4 300 000 \$
 - 6) Système de captage des biogaz (à compléter) : 300 000 \$
- Total : 8 000 000 \$

Tableau 52 Prévisions budgétaires - hypothèse A

	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT					
	2003 Budget	2004 Budget	2005 Budget	2006 Budget	2007 Budget	2008 Budget
HYGIÈNE DU MILIEU						
Matières résiduelles						
déchets domestiques						
- collecte et transport	(32 500\$)	(2 500\$)	(2 500\$)	(2 500\$)	27 500\$	27 500\$
- élimination						
LET Ragueneau	365 000\$	375 000\$	375 000\$	375 000\$	384 500\$	399 500\$
matières secondaires						
- collecte et transport						
Matières recyclables	47 000\$	47 000\$	56 800\$	56 800\$	64 600\$	72 400\$
Résidus verts		106 500\$	106 500\$	106 500\$	106 500\$	106 500\$
3 voies						213 000\$
- traitement						
Matières recyclables	4 000\$	4 000\$	6 000\$	6 000\$	8 000\$	10 000\$
Écocentre régional		50 000\$	100 000\$	50 000\$		
Écocentres locaux		49 950\$	49 950\$	49 950\$	49 950\$	49 950\$
Compostage centralisé		10 000\$	10 000\$	10 000\$	10 000\$	10 000\$
Protection de l'environnement						
Règlements		5 000\$				
Sensibilisation / information	10 000\$	30 000\$	30 000\$	30 000\$	30 000\$	30 000\$
Suivi plan de gestion	10 000\$	10 000\$	10 000\$	10 000\$	10 000\$	10 000\$
Total Hygiène du milieu	403 500\$	684 950\$	741 750\$	691 750\$	691 050\$	928 850\$

Tableau 52: Prévisions budgétaires - hypothèse A (suite)

	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT						
	Durée amortisse- ment	2003 Budget	2004 Budget	2005 Budget	2006 Budget	2007 Budget	2008 Budget
IMMOBILISATION (à ajouter)							
Autres infrastructures							
Écocentre régional	10 ans		260 000\$				
Site de compostage centralisé	10 ans		100 000\$				
Machinerie, outillage et équipement							
Autres							
Matières recyclables (Bacs et conteneurs)	10 ans	132 000\$	274 500\$	170 000\$	168 000\$	201 000\$	2 000\$
TOTAL des dépenses d'immobilisation		132 000\$	634 500\$	170 000\$	168 000\$	201 000\$	2 000\$

Tableau 53: Prévisions budgétaires - hypothèse B

	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT					
	2003 Budget	2004 Budget	2005 Budget	2006 Budget	2007 Budget	2008 Budget
HYGIÈNE DU MILIEU						
Matières résiduelles						
déchets domestiques						
- collecte et transport	(32 500\$)	(2 500\$)	(2 500\$)	(2 500\$)	27 500\$	27 000\$
- élimination						
LET Ragueneau	365 000\$	375 000\$	375 000\$	375 000\$	384 500\$	399 500\$
matières secondaires						
- collecte et transport						
Matières recyclables	47 000\$	47 000\$	56 000\$	56 000\$	64 000\$	76 000\$
Résidus verts		106 500\$	106 500\$	106 500\$	106 500\$	106 500\$
3 voies						213 000\$
- traitement						
Matières recyclables	4 000\$	4 000\$	6 000\$	6 000\$	8 000\$	10 000\$
Écocentre régional			100 000\$	50 000\$		
Écocentres locaux		80 550\$	80 550\$	80 550\$	80 550\$	80 550\$
Compostage centralisé		10 000\$	10 000\$	10 000\$	10 000\$	10 000\$
Protection de l'environnement						
Règlements		5 000\$				
Sensibilisation / information	10 000\$	30 000\$	30 000\$	30 000\$	30 000\$	30 000\$
Suivi plan de gestion	10 000\$	10 000\$	10 000\$	10 000\$	10 000\$	10 000\$
Total Hygiène du milieu	403 500\$	665 550\$	771 550\$	721 550\$	721 050\$	963 050\$

Tableau 53: Prévisions budgétaires – hypothèse B (suite)

	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT						
	Durée amortisse- ment	2003 Budget	2004 Budget	2005 Budget	2006 Budget	2007 Budget	2008 Budget
IMMOBILISATION (à ajouter)							
Autres infrastructures							
Écocentre régional	10 ans			780 000\$			
Écocentres locaux			120 000\$				
Site de compostage centralisé	10 ans		100 000\$				
Machinerie, outillage et équipement							
Autres							
Matières recyclables (Bacs et conteneurs)	10 ans	132 000\$	270 000\$	200 000\$	168 000\$	228 000\$	42 000\$
TOTAL des dépenses d'immobilisation		132 000\$	490 000\$	980 000\$	168 000\$	228 000\$	42 000\$

**MRC DE MANICOUAGAN
PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**CHAPITRE 8
PROGRAMME DE SUIVI ET ATTEINTE DES OBJECTIFS**

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	1
8 PROGRAMME DE SUIVI ET ATTEINTE DES OBJECTIFS.....	2
8.1 LE CALCUL DU RENDEMENT DE LA COLLECTE SÉLECTIVE.....	4
8.2 TAUX ANNUEL DE RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES RECYCLABLES.....	4
8.3 TAUX DE PARTICIPATION À LA COLLECTE SÉLECTIVE.....	5
8.4 TAUX ANNUEL DE DIVERSION	6
8.5 TAUX D'ÉLIMINATION PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE.....	7
8.6 ATTEINTE DES OBJECTIFS	7
8.7 COMPILATION DES DONNÉES	8
8.8 PRÉSENTATION DES RÉSULTATS.....	8

8. PROGRAMME DE SUIVI ET ATTEINTE DES OBJECTIFS

L'objectif 3 de l'orientation 3, « identifier un mécanisme pour assurer la mise en œuvre et le suivi du plan de gestion des matières résiduelles » trouve ici toute son importance afin de respecter l'exigence de l'article 53.9 de la L.Q.E. Nous souhaitons la création d'un comité de travail pour assurer l'implication du milieu dans la mise en œuvre et le suivi du plan de gestion. Le programme de suivi et d'atteinte des objectifs du plan de gestion doit vérifier périodiquement :

- L'application du plan de gestion;
- L'atteinte des objectifs;
- L'efficacité des actions privilégiées dans le plan de gestion des matières résiduelles.

Afin de connaître précisément l'évaluation des matières résiduelles sur le territoire de la MRC de Manicouagan, il sera primordial de mettre en place un mécanisme de cueillette et d'intégration des données de façon à pouvoir dresser un portrait précis des efforts collectifs et pour faciliter l'évaluation des résultats. Une fois une bonne base de données mise en place, différents calculs favoriseront les comparaisons d'une année à l'autre et d'une MR à l'autre. Les résultats, reflets de la performance, évoqueront l'atteinte ou non des objectifs retenus dans notre plan de gestion. Le « Guide d'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles de l'AOMGMR, explique bien ce en quoi le programme de suivi et d'atteinte des objectifs du plan de gestion, doit consister. Nous reprendrons intégralement dans le présent chapitre beaucoup de leur propos. Ils sont tirés des pages 80 à 84 du document.

Pour le programme de suivi et d'atteinte des objectifs, il est particulièrement important que l'ensemble des MR utilisent les mêmes méthodes de calcul dans le but de faciliter les comparaisons entre les différents territoires de planification. Or, pour atteindre ce but, il faut respecter quatre principes généraux :

1. Les tonnes : utilisées comme unité de mesure du système métrique.
2. Les kg/capita/année : utilisés à la place du kg/porte/année parce que les mesures ainsi obtenues s'avèrent plus précises que le calcul par résidence, en raison de la variation du nombre d'occupants d'une résidence à l'autre.
3. Les caractéristiques régionales : considérées lors des comparaisons entre les divers territoires. On prendra donc des territoires présentant des caractéristiques semblables (par exemple : la longueur de la saison végétative influence les quantités de résidus verts à disposer; les municipalités ayant des arbres matures doivent gérer plus de feuilles que les municipalités ayant peu d'arbres, etc.).
4. Les événements inhabituels : (tempête, inondation, etc.) les quantités de matières résiduelles générées lors de ces événements doivent être comptabilisées, mais les chiffres obtenus ne devront pas être utilisés dans le bilan annuel où l'on compare les quantités de résidus générés pour l'année en cours avec les quantités des années précédentes ou lors de comparaison avec d'autres MR.

Chacune des sections qui suivent expose un indice de performance et la façon de le calculer. Chaque indice sera calculé pour chaque municipalité. Comme mentionné précédemment, il est important d'avoir une base de données très solide et appuyée sur des quantités pesées ou du moins avoir un bon facteur de conversion.

8.1 LE CALCUL DU RENDEMENT DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

Le calcul du rendement moyen annuel de la collecte sélective permet de connaître les quantités moyennes de matières recyclables récupérées par personne, à chaque année.

Le rendement moyen annuel de la collecte sélective des matières recyclables est le rapport entre la quantité de matières recyclables annuellement collectées sur le territoire, et le nombre de personnes desservies.

$$\text{Rendement moyen annuel (t/pers/an)} = \frac{\text{Quantité annuelle de matières recyclables collectées (excluant les rejets) (t/an)}}{\text{Nombre de personnes desservies par la collecte sélective}}$$

Il est pratiquement impossible de dissocier les provenances résidentielles des provenances de certains ICI, car plusieurs petits organismes et commerces sont desservis par les services municipaux (résidentiels). Les organismes et commerces ainsi desservis, comptent alors pour une personne desservie. Leur proportion dans le nombre de personnes desservies doit être mentionné à titre indicatif.

8.2 TAUX ANNUEL DE RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES RECYCLABLES

Le calcul du taux annuel de récupération des matières recyclables permet de connaître le niveau de performance du programme de collective. Les matières ciblées sont celles destinées à une infrastructure du type « centre de tri ». Le calcul exclut les tonnages destinés à des programmes privés de récupération (métaux, contenants consignés, carton ou autre).

Le taux annuel de récupération des matières recyclables constitue le rapport entre les quantités de matières recyclables annuellement collectées, et les quantités potentiellement disponibles annuellement, d'où la formule :

$$\text{Taux annuel de récupération (\%)} = \frac{\text{Quantité de matières recyclables annuellement récupérées (t/an)} \times 100}{\text{Quantité annuelle de matières recyclables potentiellement disponibles (t/an)}}$$

8.3 TAUX DE PARTICIPATION À LA COLLECTE SÉLECTIVE

Le calcul du taux annuel de participation à la collecte sélective permet aussi de mesurer l'efficacité de la récupération des matières recyclables en relation avec la population du territoire. Il permet de cibler les secteurs où la participation est moindre, et s'il y a lieu, d'y accentuer la sensibilisation ou de réajuster le service offert.

Il s'agit de la proportion entre le nombre de ménages ou de portes ayant participé au moins un fois au programme de collective (sur une période de quatre semaines, dans le cas d'une fréquence de collecte hebdomadaire, et sur une période de huit semaines, pour une collecte aux deux semaines), et le nombre de ménages ou porte desservis. Il se calcule selon la formule suivante :

$$\text{Taux de participation (\%)} = \frac{\text{Nombre de portes qui ont participé à au moins une collecte sur quatre} \times 100}{\text{Nombre de portes desservies}}$$

Ce calcul nécessite une collecte de données réparties sur quatre ou huit semaines, selon le cas. Le nombre de personnes ayant participé au moins une fois, peut être obtenu avec la collaboration du transporteur ou en effectuant une étude.

8.4 TAUX ANNUEL DE DIVERSION

Le taux annuel de diversion constitue le pourcentage de matières détournées de l'élimination. Il représente la quantité de matières annuellement valorisées et détournées de l'élimination en relation avec la quantité totale de résidus annuellement générés sur le territoire de planification. Le calcul du taux de diversion s'effectue à l'aide de la formule suivante :

$$\text{Taux de diversion (\%)} = \frac{\text{Quantité annuelle de matières valorisées (t)} \times 100}{\text{Quantité totale annuelle de résidus générés (t)}}$$

Le calcul du taux de diversion fait intervenir plusieurs données, dont certaines peuvent s'avérer peu accessibles. Il faut néanmoins les inclure dans le calcul afin d'obtenir un taux de diversion réaliste. La quantité annuelle de matières valorisées doit exclure les rejets de tri. Dans la quantité totale annuelle des résidus générés, toutes les matières résiduelles doivent être prises en compte. Cette quantité est obtenue à partir de l'addition des quantités éliminées et des quantités valorisées.

Par conséquent, la quantité totale annuelle de résidus générés doit inclure :

- tous les résidus générés sur le territoire, qui ont été éliminés (incluant les rejets de tri);
- tous les résidus générés sur le territoire, qui ont été recyclés, récupérés ou autre autrement mis en valeur, par l'intermédiaire :
 - de la collecte sélective des matières recyclables;
 - des collectes spéciales des RDD;
 - des programmes municipaux de compostage;
 - des programmes municipaux de récupération des matériaux secs;
 - des récupérateurs de métaux;
 - des systèmes de collecte privés (carton, contenants consignés, peinture, piles rechargeables, huiles usées ou autre);

- des programmes privés de mise en valeur (exemple : une école qui composte ses résidus putrescibles);
- friperie, comptoirs familiaux, déchetteries, brocantes et marchés aux puces, qui récupèrent et revendent des textiles, encombrants et objets divers;
- tous les résidus putrescibles générés sur le territoire, qui ont été compostés de façon domestique (à la maison).

8.5 TAUX D'ÉLIMINATION PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

Un des objectifs du plan de gestion est de réduire l'élimination des matières résiduelles. On peut mesurer l'atteinte de cet objectif en comparant le taux d'élimination d'une année à l'autre. On calcule le taux de réduction à partir de la formule suivante :

$$\text{Taux de réduction de l'élimination (\%)} = \frac{\text{Quantité de résidus annuellement éliminés (t)} \times 100}{\text{Quantité de résidus éliminés lors de l'année précédente (t)}}$$

8.6 ATTEINTE DES OBJECTIFS

Cette mesure vise à mesurer l'atteinte des objectifs du plan de gestion, dans le format prescrit par la Politique québécoise. Cet exercice a été fait au tableau 46, en regard de l'année 2001. On peut y observer un taux de récupération de 17% ou de 29,4% de l'objectif.

L'application du plan de gestion et de son suivi, nous mènera à une meilleure connaissance des matières résiduelles générées sur notre territoire.

8.7 COMPILATION DES DONNÉES

Les sources de données et les intervenants à interpeller sont nombreux. La cueillette des informations sera planifiée et appuyée de formulaires prescrits. L'information municipale sera compilée dans un même formulaire, à une fréquence mensuelle. L'information concernant le secteur des ICI, sera compilée dans des formulaires mensuels, trimestriels ou annuels, qui seront adaptés aux différents secteurs d'activités à interroger.

8.8 PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Les résultats seront présentés annuellement à la MRC et transmis à Recyc-Québec. Ils seront commentés et comparés aux résultats des années précédentes. Des tableaux de présentation standards seront élaborés pour faciliter les comparaisons.

LEXIQUE

- Andain** ⁽⁴⁾ : Empilement de matières putrescibles en tas longs et étroits de forme triangulaire ou trapézoïdale.
- Biogaz** ⁽⁴⁾ : Gaz produit par la décomposition des résidus organiques dans un milieu à air raréfié.
- Boues municipales** ⁽⁶⁾ : Boues ou tous les autres résidus issus des stations municipales de traitement des eaux usées ou de l'eau potable, des fosses septiques ou des stations de traitement des boues de fosses septiques, incluant les résidus résultant du curage des égouts.
- Centre de tri** ⁽³⁾ : Lieu où s'effectue le tri, le conditionnement et la mise en marché des matières récupérées par la collecte sélective.
- Collecte sélective** ⁽¹⁾ : Mode de récupération qui permet de cueillir des matières résiduelles pour en favoriser la mise en valeur. La collecte sélective procède par apport volontaire à un point de dépôt (point de vente, cloche, conteneur, déchetterie ou ressourcerie) ou de porte en porte.
- Compostage** ⁽¹⁾ : Méthode de traitement biochimique qui consiste à utiliser l'action de micro-organismes aérobies pour décomposer les matières putrescibles. Résulte en la formation d'un amendement organique, biologiquement stable, hygiénique et riche en humus, qu'on appelle compost.
- Consigne** ⁽¹⁾ : Mode de récupération utilisant la perception d'une somme d'argent à l'achat d'un produit, remboursable en totalité ou partiellement, pour en favoriser la récupération après consommation.
- Déchets de construction et démolition** ⁽²⁾ : Sous-catégorie des matériaux secs.
- Déchets** ⁽¹⁾ : Matière résiduelle destinée à l'élimination.

- Déchetterie** ⁽²⁾ : Lieu d'apport, d'accueil et de tri de résidus et de matières secondaires. La déchetterie est aussi connue sous le nom de parc à conteneurs, de recyclerie ou d'écocentre. Les usagers apportent volontairement des matières résiduelles encombrantes telles que du bois, du métal, de la terre, des appareils électroménagers, etc. Autant que possible, les matières apportées sont réorientées vers le réemploi, le recyclage et autre mise en valeur.
- Dépôt en tranchée** ⁽²⁾ : Lieu d'élimination pour les municipalités peu peuplées, au sens du *Règlement sur les déchets solides*.
- Élimination** ⁽¹⁾ : Mode de disposition des déchets par dépôt définitif ou incinération.
- Encombrant** ⁽⁷⁾ : Appelé aussi « gros morceau » ou « monstre », il s'agit de matériaux secs d'origine domestique : les résidus encombrants comprennent notamment les meubles, les appareils électroménagers, les résidus de construction, de rénovation et de démolition d'origine résidentielle.
- ICI** ⁽⁴⁾ : Secteur industriel, commercial et institutionnel.
- Lieu d'enfouissement sanitaire** ⁽²⁾ : Lieu d'élimination pour les municipalités peuplées, au sens du *Règlement sur les déchets solides*.
- Lixiviat** ⁽⁵⁾ : Liquide ayant percolé (pénétré et circulé) au travers d'une masse de matières ou résidus et ayant extrait, au passage, par lessivage, certains éléments contaminants, Synonyme : eaux de lixiviation.
- Matière résiduelle (ou résidu)** ⁽¹⁾ : Matière ou objet périmé, rebuté ou autrement rejeté, qui est mis en valeur ou éliminé.
- Matière secondaire** ⁽¹⁾ : Résidu récupéré, conditionné ou non, qui peut être utilisé dans un ouvrage ou un procédé de fabrication.
- Mise en valeur** ⁽¹⁾ : Utilisation de produits issus de matières résiduelles.
- Plan de gestion** ⁽¹⁾ : Plan de gestion des matières résiduelles.

Politique québécoise ⁽¹⁾ :	<i>Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008</i> , publiée dans la Gazette officielle du Québec, en septembre 2000.
Putrescible ⁽⁴⁾ :	Qui peut se décomposer sous l'action de bactéries.
Récupération ⁽¹⁾ :	Ensemble des activités de tri, de collecte et de conditionnement des matières résiduelles permettant leur mise en valeur.
Recyclage ⁽¹⁾ :	Utilisation dans un procédé manufacturier, d'une matière résiduelle récupérée, en remplacement d'une matière vierge.
Réduction à la source ⁽¹⁾ :	Action permettant d'éviter de générer des résidus lors de la fabrication, de la distribution et de l'utilisation d'un produit.
Réemploi ⁽¹⁾ :	Utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification de son apparence ou de ses propriétés.
Résidu domestique dangereux (RDD) ⁽¹⁾ :	Tout résidu généré à la maison qui a les propriétés d'une matière dangereuse, telle que définie dans le Règlement sur les matières dangereuses (lixivable, inflammable, toxique, corrosive, explosive, comburante ou radioactive) ou qui est contaminé par une telle matière, qu'il soit sous formes solide, liquide ou gazeuse.
Résidu organique ⁽²⁾ :	Ensemble de tous les résidus de table et des résidus verts générés par les résidences et les ICI (incluant le secteur agroalimentaire); également utilisé dans le même sens : matière organique ou matière putrescible.
Résidu vert ⁽²⁾ :	Résidu de nature végétale associé à l'entretien des terrains publics ou privés : herbes, feuilles, résidus d'émondage, résidus de jardin, sapins de Noël, etc.
Ressourcerie ⁽²⁾ :	Centre communautaire de récupération, réparation, mise en valeur et revente de matières résiduelles de provenance domestique, industrielle, commerciale et institutionnelle. Au Québec, le mot « Ressourcerie » est une marque de commerce déposée.

Sources des définitions

- (1) Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008, ministère de l'Environnement et de la Faune, 1998, 60 p.
- (2) Guide d'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles, p.133 à 136.
- (3) Gestion des matières résiduelles au Québec : Bilan 1998, Recyc-Québec, 1999, 14 p.
- (4) Service de la gestion des matières résiduelles : définition administrative interne, ministère de l'Environnement du Québec, 2001.
- (5) Règlement sur les déchets solides, Éditeur officiel du Québec, 2000, 26 p.
- (6) Projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles, ministère de l'Environnement du Québec, 2000, 66 p.
- (7) Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives concernant la gestion des matières résiduelles [Projet de loi no 90] (1999, chapitre 75), Éditeur officiel du Québec, 1999, 25 p.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

3RV-E :	Réduction à la source – Réemploi – Recyclage – Valorisation - Élimination
AOMGMR :	Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles
BDM^f :	Base de donnée sur les matières résiduelles de Recyc-Québec
CetD :	Construction et démolition
CLD :	Centre local de développement
CRD :	Conseil régional de développement
CRIQ :	Centre de recherche industrielle du Québec
CSQ :	Collecte sélective Québec
DET :	Dépôt en tranchée au sens du <i>Règlement sur les déchets solides</i>
DMS :	Dépôt de matériaux secs
ICI :	Industries, commerces et institutions
ISQ :	Institut de la statistique du Québec
LES :	Lieu d'enfouissement sanitaire au sens du <i>Règlement sur les déchets solides</i>
LET :	Lieu d'enfouissement technique
LQE :	Loi sur la qualité de l'environnement
MAMM :	Ministère des Affaires municipales et de la Métropole
MEF :	Ministère de l'Environnement et de la Faune
MENV :	Ministère de l'Environnement
MR :	Municipalité régionale
MRC :	Municipalité régionale de comté

RBRC : Rechargeable Battery Recycling of Canada

RDD : Résidus domestiques dangereux

TNO : Territoire non-organisé

ZEC: Zone d'exploitation contrôlée

BIBLIOGRAPHIE

Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles, Guide d'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles, Saint-Étienne-des-Grès, mai 2001, 141 pages et annexes

Chamard-CRIQ-Roche, Caractérisation des matières résiduelles au Québec – Rapport final, PR-99101-01, décembre 2000, 213 pages

MRC de Manicouagan, Schéma d'aménagement, volume 1, mise à jour septembre 1990, 155 pages

MRC de Manicouagan, Les reflets de Manicouagan, carte culturelle et touristique de la MRC, édition juin 1993

Régie régionale de la Santé et des Services sociaux de la Côte-Nord, La mobilité de la population nord-côtière 1991-1995 et 1995-1999, Michel Desroches, Hiver 2001, 118 pages

Ville de Baie-Comeau, Plan d'urbanisme, version finale, Le Groupe Leblond Bouchard, 29 mai 2001, 62 pages et annexes

CLD de Manicouagan, Plan d'action local pour l'économie et l'emploi, Services d'actions entrepreneuriales, version du 2001-10-01, 46 pages et annexes

Municipalité de Baie-Trinité, Réglementation d'urbanisme, Urbatique inc., 1990, 133 pages

Municipalité de Franquelin, Réglementation d'urbanisme, Urbatique inc., 1990, 131 pages

Municipalité de Godbout, Réglementation d'urbanisme, Rousseau, Babin inc., 1991, 128 pages

Municipalité de Chute-aux-Outardes, Réglementation d'urbanisme, Urbatique inc., 1991, 123 pages

Municipalité de Pointe-Lebel, Réglementation d'urbanisme, Urbatique inc., 1990, 128 pages

Municipalité de Pointe-aux-Outardes, Réglementation d'urbanisme, Urbatique inc., 1991, 161 pages

Municipalité de Ragueneau, Réglementation d'urbanisme, Rousseau, Babin inc., 1990

Plan directeur de gestion intégrée des déchets solides, RIESM, Tome 1, volet 3R-V, Serrener Consultation inc. novembre 1995, 67 pages et annexes

Statistiques Canada, Ministère des Affaires municipales et de la Métropole, Répertoire des municipalités du Québec, Les Publications du Québec, édition octobre 2000, 817 pages

Institut de la Statistique du Québec :

Rôle d'évaluation 1999 de la municipalité de Chute-aux-Outardes

Rôle d'évaluation 2000 de la ville de Baie-Comeau

Rôle d'évaluation 2000 de la municipalité de Godbout

Rôle d'évaluation 2000 de la municipalité de Ragueneau

Rôle d'évaluation 2000 de la municipalité de Franquelin

Rôle d'évaluation 2000 de la municipalité de Baie-Trinité

Rôle d'évaluation 2000 de la MRC de Manicouagan

Gouvernement du Québec, Gazette officielle du Québec, partie 2, no 24, 14 juin 2000 et no 23, 7 juin 2000

Statistiques des campagnes de nettoyage des dépotoirs clandestins réalisées par la CAPE et par le Comité ZIP (1993-1996)

Méthodologie de la base de données BDM^f, Recyc-Québec, octobre 2001, 31 pages

Rapport mensuel pour le mois de juillet 2000 du Service des travaux publics de Betsiamites

Manuel on generally accepted principles (GAP) for calculating municipal solid waste system flow, décembre 2000, release, 36 pages et appendices

Nova Envirocom, 2002, Le compostage facilité, guide sur le compostage domestique, 107 pages, Bibliothèque nationale du Québec, dépôt légal 2^e trimestre 2002

Bureau virtuel du PGMR

http://www.pgmr.qc.ca/Extranet/doc_guide/consultation/consultation_publicque.asp

Solinov et coll., À la portée de tous, le compostage, Avril 2001.

LISTE DES PERSONNES CONTACTÉES

A) Personnes rencontrées :

M. Gilles Lavoie, directeur général, Municipalité de Chute-aux-Outardes
M. Alain Landry, directeur général, Municipalité de Ragueneau
Mme Patricia Huet, directrice générale, Municipalité de Pointe-Lebel
Mme Dania Hovington, directrice générale, Municipalité de Pointe-aux-Outardes
Mme Carolle Vallée, directrice générale, Municipalité de Godbout
Mme Monique Chouinard, directrice générale, Municipalité de Baie-Trinité
Mme Danielle Bernatchez, trésorière, Ville de Baie-Comeau
M. Paul Joncas, directeur des travaux publics, Ville de Baie-Comeau
M. Réjean Lapointe, contremaître, Ville de Baie-Comeau
Mme Diane Cyr, directrice générale, Municipalité de Franquelin
M. Michel Lévesque, maire, Municipalité de Franquelin
M. Patrice Bossé, conseiller à l'environnement, Alcoa
M. Harold Pelletier, propriétaire, Cartonnerie Baie-Comeau
M. Léonard Gendron, propriétaire, Entreprises Léonard Gendron
M. Germain Côté, directeur des opérations, Société des parcs de Baie-Comeau
M. Dominique Francoeur, Comité ZIP
M. Jean-Claude Emond, contrôleur, Michel Miller inc.
Mme Sonia Miller, propriétaire, Centre de tri Côte-Nord
M. Bobby Miller, propriétaire, Les Carrières Bob-Son
M. Réginald Truchon, directeur, Onyx industrie
M. François Gordon, directeur, Services environnementaux de l'est
M. Herman Savard, propriétaire, Services environnementaux de l'est
M. Jean-François Harvey, ingénieur, ministère de l'Environnement du Québec
M. François Lebreux, technicien, ministère de l'Environnement du Québec
M. Michel Harvey, ingénieur, ministère de l'Environnement du Québec
M. Larry Côté, technicien en administration, Commission scolaire de l'Estuaire
M. Yvan Lévesque, ingénieur, Groupe-conseil TDA
M. Claude Lévesque, propriétaire, Fortin et Lévesque inc.

B) Personnes contactées par téléphone ou courriel:

M. Yves Gendron, aménagiste, MRC La Haute-Côte-Nord
M. Marcel Jean, propriétaire, Garage Marcel Jean
Mme Nathalie Lagacé, MRC Caniapiscau
M. Alain Durette, ingénieur, Ville de Sept-Iles
Mme Linda Tremblay, ministère des Ressources naturelles
Mme Isabelle Lahaye, bio Msc, coordonnatrice à l'environnement, Kruger inc.
M. Réal Tanguay, ingénieur, services techniques, Villes de Baie-Comeau
M. Georges Portelance, Éco-peinture
M. Mario Lapierre, Produits forestiers Alliance Baie-Trinité inc.
M. Patrick Cavana, Produits forestiers Alliance Baie-Trinité inc.
M. GrandMaison, Produits forestiers Alliance Baie-Trinité inc.
M. Guy Lavoie, ingénieur, ministère des Transports du Québec
M. Claude Tremblay, ingénieur, ministère des Transports du Québec
Mme Jenny Philibert, technicienne, ministère des Transports du Québec
M. Pierre Marcotte, Axxor Experts-conseils inc.
M. Mario La Querre, Recyc-Québec
Pharmacie Pierre Breton, Baie-Comeau
Pharmacie Jean Coutu, Baie-Comeau
Pharmacie Pierre Breton, Chute-aux-Outardes
Wal-Mart, Pharmacie F. Gauthier, Baie-Comeau
Pharmacie Pharmaprix, Baie-Comeau
Sylvain Beaulieu inc., Chute-aux-Outardes
Cantin et Frères, Baie-Comeau
Quincaillerie Meshtek, Betsiamites
Arseneault Pneus et Alignement, Baie-Comeau
Atelier débosselage J.L. inc., Baie-Comeau
Atelier de Pneus Garo Ltée, Baie-Comeau
Atelier débosselage Levasseur, Baie-Comeau
Auto Manic Honda, Baie-Comeau
Automobiles Père et Fils inc., Baie-Comeau
Boulevard KIA, Baie-Comeau
Carrefour Chevrolet, Baie-Comeau
Centre Services Bridgestone, Baie-Comeau
Débosselage D'Auteuil, Baie-Comeau
Dumont Chrysler Jeep, Baie-Comeau
Garage Bélanger et Morin, Baie-Comeau

Garage L.P. Ouellet, Chute-aux-Outardes
Garage Lasalle, Baie-Comeau
Garage Monsieur Pro, Baie-Comeau
Garage Pierre Lavoie, Baie-Comeau
Garage R. Lebreux, Baie-Comeau
Boulevard Hyundai, Baie-Comeau
Lafèche Auto (1987) Ltée, Baie-Comeau
Migneault J.M.Y. service, Chute-aux-Outardes
Routhier Automobiles, Baie-Comeau
Vision Chrysler Jeep, Baie-Comeau
Automobiles Gersir, Baie-Comeau
Vignola Automobiles, Baie-Comeau
Baie-Comeau Nissan, Baie-Comeau
Baie-Comeau Mazda, Baie-Comeau
Multi-Transmission Automatique, Baie-Comeau
Pièces d'autos Yvon Lessard, Baie-Comeau
Station Services Aubut, Baie-Comeau
Garage Diésel Côte-Nord, Baie-Comeau
Manic Toyota, Baie-Comeau
Garage Radiateur Manicouagan, Baie-Comeau
Radiateur Auto Retec, Baie-Comeau